

1^{er} mai 2014

Le parallélisme ondulatoire de la révolution bolivarienne

Pierre Bance



publié sur le site un *Autre futur*

Peut-être pourrait-on aborder la question délicate du fondement et des finalités du régime vénézuélien, de sa prétendue révolution bolivarienne et de son attendu socialisme du 21^e siècle, à partir d'une phrase de Rafael Uzcátegui, tirée de sa critique anarchiste du gouvernement bolivarien :

« *Si le Venezuela n'est ni une dictature, ni une réplique du communisme cubain [...], rien de concret ne permet d'affirmer que le pays est en cours de transformation révolutionnaire* » (1).

Dans la vie de tous les jours, effectivement, le processus révolutionnaire n'a pas fait les preuves de son efficacité et tous les Vénézuéliens souffrent de l'inflation, des pénuries notamment de denrées alimentaires, de l'insécurité. Et tous les Vénézuéliens s'en plaignent y compris les fidèles du pouvoir. Mais, sur le long terme, il est difficile de nier les réalisations au profit des plus défavorisés : la pauvreté et le chômage ont diminué significativement (2), l'analphabétisme a disparu, la santé s'est améliorée... même si tout n'est pas parfait.

On ne peut pas se contenter d'un constat d'huissier. Il faut tenter de comprendre la situation politique et économique du pays, surtout les institutions imaginées par le pouvoir. Voici un État, une République, qui affirme la souveraineté du peuple, ce qui n'est pas très original et même symptomatique de la supercherie étatique mais qui, et c'est autre chose, prétend lui redonner le pouvoir. Pour ce faire, en parallèle à l'ordre constitutionnel ordinaire, le chavisme développe un ordre appelé « pouvoir populaire ». Ce parallélisme qui s'observe dans les domaines idéologique, économique, institutionnel et social, présente une ligne droite, celle des institutions démocratiques communes et une ligne ondulante, celle des institutions bolivariennes. Dans le parallélisme idéologique, une position traditionnelle fondée sur la démocratie républicaine et le christianisme social compose avec une orientation socialiste aux références incertaines. Dans le parallélisme économique, le capitalisme concourt avec une économie sociale encore modeste. Dans le parallélisme institutionnel, les collectivités locales doivent se concerter avec les organes de décentralisation sociale et communale à l'autonomie contrôlée. Dans le parallélisme social, les syndicats sont talonnés par les conseils de travailleurs aux missions vagues et toujours sans personnalité juridique. Y aurait-il comme une amorce de communisme libertaire

(1) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ? Une critique anarchiste du gouvernement bolivarien*, traduit de l'anglais par Jean Michel Kay, préface d'Octavio Alberola, Paris, Spartacus, 2011, 270 pages, citation page 30.

(2) Selon la Commission économique pour l'Amérique latine et la Caraïbes (Cepal) la pauvreté est passée de 49,4 % en 1999, première année de la présidence de Chávez, à 23,9 % en 2012 et le chômage, passé sous la barre des 10 % en 2008, a été de 7,8 % en 2013 (http://interwp.cepal.org/cepalstat/WEB_cepstat/Perfil_nacional_social.asp?Pais=VEN&idioma=e). Selon les chiffres du gouvernement vénézuélien, le taux de pauvreté est de 19,6 % en 2013, et celui du chômage de 5,6 % (http://www.ine.gov.ve/documentos/Social/IndicadoresSocioeconomicos/Entorno_Social_y_Economico_enero_2014.pdf).

rampant ? Un communisme contrarié par les paradoxes, vicié par les contradictions. Plutôt que de communisme libertaire ne devrait-on pas parler d'un nouveau type d'État marxiste ? Pas davantage. Rien dans la construction de l'État social bolivarien ne ressemble à la dictature du prolétariat. Les structures parallèles mises en place ne conduisent pas à ce que furent l'Union soviétique, les démocraties populaires, la Chine, Cuba et compagnie qui se gardèrent de se donner les moyens du dépérissement de l'État pour lequel la théorie les mandatait. La perplexité gagne alors l'observateur : quelles idées portent les dirigeants vénézuéliens et celui qui fut, et reste, le premier, Hugo Rafael Chávez Frías (3).

Pour que le but affiché, le socialisme du 21^e siècle, se réalise, le parallélisme, même ondulatoire, ne peut se poursuivre à l'infini comme le voudrait les lois de la géométrie. Les chavistes prétendent que les critiques de gauche sont le résultat d'un effet d'optique, on ne prendrait pas la bonne position pour apprécier la situation vénézuélienne (4) et admettre que la droite chaviste, petit à petit oblique vers la droite institutionnelle, s'en approche pour un jour s'y superposer et la faire disparaître. Les révolutionnaires rétorquent qu'on est bien devant deux parallèles et que la ligne chaviste à force d'onduler pourrait finir par se casser. Ils se surprennent alors à rêver d'une évolution positive du cours de l'histoire. Le peuple subvertirait le pouvoir en investissant sa logique, sa rhétorique, s'emparerait des institutions parallèles économiques et politiques pour proclamer la Commune. Comme Marx pensait que le capitalisme creusait sa tombe, les chavistes ou lieu de l'État social annoncé prépareraient le cadre de la société sans État. Que cet espoir se réalise ou échoue, il enrichit la réflexion révolutionnaire en marquant que le « chavisme » mérite mieux qu'une mise à l'écart par une sentence dogmatique (5).

La meilleure façon d'empêcher une telle réflexion révolutionnaire est de la détourner de son objet vers des questions secondaires ou d'embrouiller le sujet par des considérations qui n'ont que l'allure de l'à-propos. Pour le Venezuela, la méthode constamment utilisée par ceux qui, à droite mais aussi à gauche, ont des préjugés à l'égard de la révolution bolivarienne, consiste à affirmer qu'Hugo Chávez et son successeur, Nicolás Maduro, ne feraient que s'inspirer de l'épopée cubaine, la copier laborieusement ; la manœuvre est de plomber l'expérience vénézuélienne en lui faisant endosser le passif cubain (6). Il y a certes, entre le Venezuela et Cuba, une

(3) « *Chávez vive* » est le mot d'ordre officiel au Venezuela.

(4) Une erreur de parallaxe dirait Slavoj Žižek.

(5) La sentence dogmatique consiste à écarter toute réflexion préalable, toute analyse distanciée parce qu'apparaît une incompatibilité flagrante avec sa propre théorie. Par exemple, l'anarchiste écarte et condamne toute discussion sur la situation d'un pays parce qu'y sévit l'État. Il est plus confortable, pour lui, de valoriser la société sans État d'une tribu amazonienne en voie de disparition ou d'une communauté libertaire du 19^e siècle que de se confronter à la complexité d'une société de trente millions d'habitants en évolution ou, c'est selon, en révolution.

Une telle rigidité doctrinale empêche de progresser dans la voie de la convergence. On ne cherche pas à comprendre une réalité, à trouver les explications à telle ou telle décision ou prise de position, à tirer d'un système critiquable ou même condamnable ce qu'il y a de positif, à analyser ses erreurs pour ne pas les renouveler.

(6) Alfredo Meza, dans *El País* du 7 janvier 2014, écrit que « *Maduro radicalise la révolution chaviste* » en la faisant « *progresser vers le modèle cubain* ».

alliance politique mesurée contre l'impérialisme des États-Unis, une solidarité active tel l'accord médecins cubains en échange de pétrole vénézuélien et, dans les deux pays, existent des politiques sociales qui peuvent se ressembler. La comparaison s'arrête là. Les richesses du Venezuela, pour l'heure essentiellement énergétiques, bien que mal exploitées, lui garantissent une relative indépendance et l'autorisent à une certaine arrogance à l'égard de l'Empire ; Cuba l'agricole, dépendante en tout domaine y compris alimentaire, tient un discours factice, figé, sans âme, sans force. La révolution bolivarienne est pacifique et continue, elle affronte une opposition hargneuse et putschiste ; celle de Cuba fut brutale et vite pétrifiée, l'opposition durement réprimée reste relativement modérée, jamais violente. Le socialisme vénézuélien est arrivé et se maintient démocratiquement au pouvoir ; les Castro tomberaient à la première élection libre. La Constitution vénézuélienne garantit une république démocratique ; celle de Cuba prétend construire la société communiste. Les grandes lois de décentralisation communales vénézuéliennes n'ont rien à voir avec les structures de contrôle policier de Cuba. Le Venezuela est une société vivace, brouillonnes dans le cadre innovant d'une démocratie « *participative et protagonique* », d'où émerge un drôle de socialisme ; Cuba n'est plus qu'une branche morte du socialisme étatique, une dictature cadavérique où une majorité du peuple vit sans autre espoir qu'un retour au capitalisme. Cuba et ses gérontes n'intéressent plus grand-monde, ils n'ont plus que le soutien compassionnel d'intellectuels justement indignés par le blocus des États-Unis (7). États-Unis où se joue, plus sûrement qu'au Venezuela, l'avenir de Cuba. Quand à celui, énigmatique, du Venezuela, il se trouve, pour le meilleur ou pour le pire, en Bolivie, au Brésil, en Amérique latine, certainement pas à Cuba (8).

Dans une veine réactionnaire faisant penser aux articles de la presse bourgeoise d'avant-guerre pendant les révolutions russe ou espagnole, lire l'éditorial du *Monde* du 12 mars 2014 intitulé « Les Vénézuéliens dans l'impasse du "chavisme" ». Extraits : « *La doctrine héritée de l'ancien président Hugo Chávez [serait] un cocktail de socialo-souverainisme, inspiré de l'exemple cubain, et d'anti-impérialisme militant, puisant dans un vieux fonds révolutionnaire latino-américain* », « *dans la réalité, le "chavisme" vire au cauchemar* ».

(7) Blocus qui s'émousse, l'ennemi désigné, les États-Unis sont le premier fournisseur de denrées alimentaires, et envoient le deuxième contingent de touristes, après le Canada (Paulo A. Paranagua, *Le Monde*, 26 février 2014).

(8) Le Venezuela n'exporte pas que du pétrole, il exporte aussi des idées et des pratiques empreintes d'autonomie qui, *a priori*, ne peuvent laisser indifférents les peuples d'Amérique latine. Élections après élections, il renforce ses appuis ; il peut compter sur le soutien, plus ou moins marqué selon les circonstances ou les sujets, de l'Argentine, du Brésil, de la Bolivie, du Chili, de l'Équateur, du Nicaragua, du Paraguay, de l'Uruguay et, depuis mars 2014, du Salvador, mais aucun pays ne pousse aussi loin la réforme et l'espoir à gauche. Rappelons que fin 2010, Lula demandait à Chávez de baisser le ton contre les États-Unis et de ne pas jouer avec le feu (*El País*, 21 décembre 2010). Le Venezuela, en 2005, a constitué, avec Cuba, l'Alliance Bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (ALBA) en réaction à la création, dès 2001, de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) promue par les États-Unis, dont le Venezuela est néanmoins membre comme tous les pays d'Amérique à l'exception de Cuba, embargo oblige. Ont adhéré ensuite à l'ALBA, La Bolivie, le Nicaragua, la Dominique et le Honduras (jusqu'en 2010), puis Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Antigua-et-Barbuda, l'Équateur. L'ALBA favorise entre ces pays une coopération politique, sociale et économique. Mauricio Vicent écrit dans le quotidien espagnol *El País* du 13 décembre 2009 qu'au sein de l'ALBA « *le ciment de l'intégration passe par l'idéologie mais plus encore par l'économie. Le pétrole vénézuélien et la collaboration cubaine dans le domaine de la santé continuent d'être la pierre philosophale de l'effort intégrateur de Chávez et Castro* » (Site officiel de l'ALBA en espagnol : www.alianzabolivariana.org ; de la ZLEA en français : www.ftaa-alca.org/busfac/clist_f.asp).

Tout le monde n'est pas de cet avis. Un spécialiste de Cuba, Olivier Languepin, écrit : « *La vague de nationalisations décidées par Hugo Chávez en janvier 2007 et sa mainmise sur les médias et tous les pouvoirs semblent indiquer que le "modèle" cubain est en effet encore capable d'inspirer certains dirigeants latino-américains, mais pas toujours dans un sens favorable à la démocratie* » (9). La problématique doit se poser différemment. Le Venezuela n'a pas de modèle, s'y déroule, sous nos yeux, sur une longue durée, une transmutation politique d'un type nouveau qui doit être soumise à un examen exigeant. Dire qu'elle n'est qu'une dictature populiste et manipulatrice revient à ignorer et mépriser les citoyens qui s'engagent, se forment, découvrent l'autogestion « contrôlée » et l'autogouvernement communal « encadré » pour, peut-être un jour, prendre leurs affaires en main ; une tension existe entre un contrôle étatique et une base avançant ses capacités de décision si ce n'est son autonomie parce qu'elle souffre d'être plus contestataire qu'organisée. Avec tous ses défauts, le Venezuela est un exemple de faisabilité, Il s'y passe des « choses » instructives et, pourquoi pas, porteuses d'un autre futur émancipateur (10).

Cette folle espérance ne doit pas conduire au travers mystique de certains altermondialistes ou gauchistes qui ont substitué dans leur cœur Chávez à Lula pour les premiers, à Castro pour les seconds. Il est inévitable de soulever des questions

Le Venezuela devient membre à part entière en 2012 de l'ébauche de marché commun sud-américain (Mercosur) dont font déjà partie le Brésil, l'Argentine, l'Uruguay, le Paraguay (suspendu) ; sont membres associés la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou. En 2008, ces pays, avec la Guyana et le Suriname, fondent l'Union des nations sud-américaines (UNASUR) pour tenter de construire un vrai marché commun à l'échelle du continent. Le Mexique et Panama sont observateurs (Paulo A. Paranagua, « L'union sud-américaine à la peine », *Le Monde*, 21 juillet 2013 ; site officiel en espagnol de l'UNASUR : <http://www.unasursg.org/>, du Mercosur : <http://www.mercosur.int/>).

En février 2010, vingt-cinq chefs d'État, dont Chávez, adoptent une déclaration d'intention de créer une Communauté des États latino-américains et caraïbes (Celac) excluant les États-Unis et le Canada. Quelques pays souhaitent, sans succès, que la Celac se substitue à l'Organisation des États américains qui inclut les États-Unis et le Canada ; ils l'ont rappelé, à Cuba en janvier 2014, au deuxième sommet de cette énième communauté américaine qui réunissait les trente-trois pays membres (*Le Monde*, 31 janvier 2014).

Pour protester contre un communiqué de la Cour interaméricaine des droits de l'homme déclarant que Chávez portait atteinte à la démocratie et aux droits humains, le Venezuela se retire cette organisation en septembre 2013 rejoignant sur le bancs des absents... les États-Unis (*Le Monde*, 15 septembre 2013). Chávez qualifiait cette Cour de « *mécanisme de l'Empire – américain – pour s'immiscer dans les affaires intérieures du pays* » (Cité par Marie Delcas, *Le Monde*, 6 mai 2012).

(9) Olivier Languepin, *Cuba. La faillite d'une utopie*, Paris, Gallimard, « Folio Le Monde actuel », 2^e édition, 2007, 340 pages, citation page 272.

(10) La société vénézuélienne est si effervescente qu'il n'est pas raisonnable, ici, d'envisager toutes les initiatives prises par l'État et, ou, les citoyens. Seront retenues, pour donner une idée du panorama, des faits significatifs. Pour approfondir le sujet, la bibliographie en français est maigre. Trois ouvrages sont à distinguer :

– d'un point de vue universitaire, *Le Venezuela au-delà du mythe. Chávez, la démocratie, le changement social*, publié sous la direction d'Olivier Compagnon, Julien Rebotier et Sandrine Revet, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 2009, 238 pages ;

– d'un point de vue universitaire et militant, Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne. Promesses et défis d'un processus de changement social*, Ville de Mont-Royal (Québec), M éditeur, « Mouvements », 2012, 276 pages.

– pour sa critique anarchiste dont la sévérité est confortée par l'expérience de terrain, Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1).

embarrassantes pour le pouvoir vénézuélien et sa prétention au socialisme, sur sa stratégie du parallélisme. Un État pétrolier intégré au capitalisme international peut-il développer significativement des alternatives gestionnaires à l'économie de marché ? Au-delà de la rhétorique de la rupture et de la provocation (11), l'ordre politique traditionnel est-il remis en cause par les innovations de la démocratie participative et protagonique ou ne fait-il que suivre un chemin tracé par l'histoire sur lequel s'affrontent « *deux bourgeoisies pour la mainmise sur la richesse pétrolière* » (12) ? Le Venezuela ne serait-il que le rêve collectif d'un paradis qui se traduit « *dans un délire révolutionnaire fondé sur une eschatologie socialiste et catholique* » (13) ? Pour rechercher le fil conducteur idéologique du chavisme et tenter de comprendre les contours du socialisme du 21^e siècle, pour mesurer les effets économiques, politiques et sociaux sur le terrain de la « participation citoyenne » et son possible dépassement, il est obligatoire de faire un retour sur l'histoire récente du Venezuela. En fin de lecture, on constatera que la révolution bolivarienne est « *l'une des expériences politiques les plus passionnantes et les plus difficiles à appréhender du tournant du siècle* » (14). Des plus difficiles à appréhender. L'arrivée au pouvoir de Nicolás Maduro Moros ne peut que renforcer ce constat... non sans inquiétude.

Une histoire récente chaotique

Depuis l'indépendance en 1830, le Venezuela est une république où se succèdent révolutions, coups d'État et dictatures. Pourtant, en 1958, les partis bourgeois lassés du désordre signent le pacte de Punto Fijo pour lequel ils s'engagent à respecter et défendre la démocratie. La décision n'est pas étrangère au souci de développer l'industrie grâce à la richesse pétrolière dont l'exploitation a commencé dans les années 1910. Elle ne l'est pas non plus à la volonté d'isoler le Parti communiste. Quand, dans le reste de l'Amérique latine, les dictatures s'en donneront à cœur joie, au Venezuela, le pacte sera respecté par les deux partis qui se partagent le pouvoir : les sociaux-démocrates de l'*Acción democrática* (AD) et les démocrates-chrétiens du

(11) On n'insistera pas sur les rapports qu'entretenait Chávez avec tous les dictateurs du monde, pas plus que ses apologies douteuses comme celles du terroriste Carlos (Ilich) Ramírez, « El Chacal » ou de l'ancien président ougandais, le sanguinaire Idi Amin Dada ; sur ces sujets, se reporter à la presse bourgeoise qui s'en délecte et en profite pour réduire la révolution bolivarienne à ces démonstrations et déclarations grandguignolesques.

On s'interrogera sur l'intérêt d'une telle politique dictée, par le seul souci de contrarier les États-Unis. La « *diplomatie du " mégaphone " et de la provocation a positionné [Chávez] à la tête du camp anti-impérialiste sans pour autant convaincre les grands pays (Brésil, Mexique, Argentine, Colombie, Pérou)* », selon le professeur de science politique Olivier Dabène dans une tribune à *Libération* du 12 mars 2013 intitulée « Comprendre le chavisme par-delà les effets déformants du mythe ». Surtout, cette diplomatie a fait perdre au Venezuela bien des soutiens, notamment dans la jeunesse révolutionnaire ; comme l'avait compris Fidel Castro, la simple bienveillance de démocrates ou d'humanistes occidentaux est plus utile à la cause que la poignée de main d'un intégriste iranien ou l'accolade d'un nationaliste ukrainien. À monter trop souvent dans le train fantôme, Chávez aurait pu finir par ressembler à ses voyageurs inquiétants. Nicolás Maduro tombera-t-il dans ce travers ?

(12) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), page 23.

(13) Octavio Alberola, page 19 de la préface à *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1).

(14) Yves Sintomer, « Lutte pour la reconnaissance des classes subalternes et modernisation participative de l'État : les paradoxes vénézuéliens », pages 217 de l'ouvrage collectif *Le Venezuela au-delà du mythe*, précité note (10).

Comité de organización política electoral independiente (COPEI). En réalité, ils s'entendent pour exploiter en alternance la richesse du pays et la force de travail de ses habitants. Les scandales de corruption à répétition, à partir des années 1980, révèlent leur vraie nature et la crise pétrolière qui s'annonce met en lumière que la manne n'a pas été distribuée comme elle aurait dû l'être. Il y a 40 % de pauvres, peut-être plus, quand éclate, en février 1989, le Caracazo une révolte populaire, partie de la banlieue de Caracas ; les habitants protestent contre la hausse des prix et les mesures d'austérité prises par le président social-démocrate Carlos Andrés Pérez fraîchement élu, suite aux consignes d'ajustement néolibéral du Fonds monétaire international ; l'émeute est durement réprimée avec plusieurs centaines de morts peut-être des milliers (15). Le lit de Chávez se prépare.

Toutefois, la légende du lieutenant-colonel Hugo Chávez commence mal lorsque, le 4 février 1992, le *Movimiento revolucionario bolivariano 200* (MBR-200), qu'il a créé, tente un coup d'État militaire contre le gouvernement de Carlos Andrés Pérez. Chávez est arrêté. Toutefois, les travailleurs voient dans Chávez plus un défenseur des pauvres qu'un putschiste. C'est sa chance. Le candidat démocrate-chrétien à la présidence, Rafael Caldera, devra tenir compte de cette popularité dans sa campagne électorale et promettre la libération de Chávez. Élu, il tiendra parole, Chávez retrouve la liberté en 1994.

Chávez, en tire une leçon, l'heure n'est plus, au *golpe* en Amérique du Sud, la voie électorale est ouverte. En 1997, il fonde le *Movimiento quinta república* (MVR). La coalition de gauche formée autour de ce parti gagne les élections législatives de novembre 1998. Dans la foulée, Chávez est élu, au suffrage universel, président de la République en décembre 1998, avec 56 % des voix, contre 40 % au candidat de droite Henrique Salas Römer et 36 % d'abstention (16). Le programme de Chávez dénonçait l'incompétence et la corruption des dirigeants de la IV^e République et appelait à lutter contre la misère. C'est pourquoi, son entrée, en fonction le 2 février 1999, à 45 ans, « signifie d'abord le rejet des partis politiques comme instruments de mobilisation et de sensibilisation des citoyens aux affaires publiques » (17).

(15) Les chiffres officiels font état de 276 morts mais, des organisations pour la défense des droits de l'homme, comme PROVEA (*Programa venezolano de educación-acción en derechos humanos*), estiment à plus d'un millier le nombre de morts (Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ? Une critique anarchiste du gouvernement bolivarien*, précité note 1, page 199). Le chiffre de 3 000 morts est avancé (Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note 10, page 64).

(16) Tous les résultats des référendums et des nombreuses consultations électorales du Venezuela sont consultables sur le site officiel du *Consejo nacional electoral* (www.cne.gov.ve).

(17) Mathieu Commet, « Une révolution dans la révolution ? Mobilisations collectives et démocratie participative dans les *barrios* de Caracas », pages 105 et suivantes de l'ouvrage collectif *Le Venezuela au-delà du mythe*, précité note (10), citation page 107.

Difficile départ de la démocratie participative

Commence alors un étrange et bouillonnant ballet entre la rue et le bureau de vote, entre pratiques spontanées et initiatives encadrées, entre une base contestataire et un appareil politique qui ne s'est pas totalement débarrassé des anciennes coutumes de clientélisme et de corruption. Tout bouge.

La droite ne baisse pas la tête

Le 25 avril 1999, un référendum approuve, avec 87 % de « oui », mais 62 % d'abstention, l'opportunité de former une assemblée constituante pour installer la V^e République, puis élire, en conséquence, un président. En août, l'Assemblée nationale commence la rédaction d'une constitution remplaçant celle de 1961. Elle sera approuvée par 72 % de « oui » le 15 décembre 1999 avec un taux d'abstention qui reste élevé, 55 % pour onze millions d'inscrits (18). C'est la première constitution directement validée par le peuple. La République du Venezuela devient la République bolivarienne du Venezuela dont Hugo Chávez est réélu président le 30 juillet 2000 avec près de 60 % des voix, contre 38 % à Francisco Arias Cárdenas et un taux de 44 % d'abstention (19). La nouvelle assemblée nationale, seule chambre législative puisque le sénat est supprimé par la Constitution, est composée de 92 députés du MVR sur 165 sièges, l'abstention a été de 41 %.

Puisque la question sociale réclame des mesures d'urgence, l'Assemblée octroie à Chávez, en 1999, des pouvoirs spéciaux en matière de fiscalité pour un an. Ces pouvoirs spéciaux sont renouvelés en 2001 pour lui permettent de légiférer par voie réglementaire dans six domaines (20). Il redistribue les terres non cultivées, encourage les structures coopératives, met en place des programmes d'alphabétisation, améliore le système de santé avec l'aide de médecins cubains, développe la formation professionnelle, réorganise l'industrie pétrolière. En novembre 2001, quarante-neuf décrets-lois ont été promulgués. Cette procédure où le législatif cède à l'exécutif était-elle appropriée ? Ce n'est pas l'avis du professeur Steve Ellner de l'Université de Oriente de Puerto la Cruz (Venezuela) :

(18) Lire, en espagnol, le texte de la Constitution de 1999 et celles antérieures sur le site officiel : www.gobiernoenlinea.ve, rubrique « Legislación » ; l'Université de Perpignan propose une traduction en français (mjp.univ-perp.fr/constit/ve1999.pdf).

(19) Cardenas est vient de la social-démocratie. Militaire allié de Chávez, il le lâche pour les élections présidentielles. Il le retrouvera en 2005. Vice-ministre pour l'Amérique latine et les Caraïbes depuis 2008, il est président de la commission chargée d'organiser le Parti socialiste unifié du Venezuela fondé par Chávez en 2007 (voir ci-après le paragraphe « Un parti socialiste »). Il est élu gouverneur de l'État de Zulia en 2012. Sur Cardenas, voir *Wikipédia* en espagnol (http://es.wikipedia.org/wiki/Francisco_Arias_C%C3%A1rdenas).

(20) Deux observation à propos de ces pouvoirs spéciaux qui permettent de légiférer par décrets c'est-à-dire plus rapidement que la procédure parlementaire ordinaire :
 – le procédé est courant au Venezuela et a été utilisé par tous les présidents depuis les années 1970 ;
 – elle existe aussi dans les démocraties, ainsi en France la Constitution de 1958 prévoit la possibilité de légiférer par ordonnances sur habilitation du Parlement comme au Venezuela ; cette procédure, comme celles des décrets-lois de la Troisième et la Quatrième République, est fréquemment utilisée (25 ordonnances sur des sujets divers ont été prises en 2013).

« De nature populiste et nationaliste, ces lois auraient pu être extrêmement bien accueillies par la population. Cependant, en choisissant de passer en force avec une loi exceptionnelle, les chavistes ont perdu l'occasion d'ouvrir un débat national et de rassembler l'opinion publique, prônant le flanc aux critiques de l'opposition qui les accuse d'avoir court-circuité le congrès » (21).

Les textes les plus importants sont les décrets-lois organiques du 12 septembre 1999 et du 2 novembre 2001 relatifs à l'industrie pétrolière (22). Le pétrole est la principale source de revenu de l'État ; à cette date, il représente 30 % du produit intérieur brut du Venezuela, 55 % de ses recettes fiscales, et plus de 90 % de ses exportations (23). Les lois nouvelles permettent à l'État d'engager un double processus.

- D'abord, contrôler progressivement la chaîne d'exploitation pétrolière en créant avec les multinationales des sociétés mixtes où il est l'actionnaire principal à 60 % par l'intermédiaire de la société anonyme nationale *Petróleos de Venezuela* (PDVSA) et en refondant le système fiscal jugé peu efficace ; l'opération s'est quasi achevée, en 2007, avec les champs de pétrole extra-lourd de l'Orénoque et une sérieuse augmentation de la fiscalité pétrolière (24). Cette procédure fait l'objet de critique sur le terrain des principes idéologiques. Victor Poleo, professeur d'économie à l'Université centrale du Venezuela, spécialiste du pétrole, un temps proche du gouvernement, dénonce le modèle des sociétés mixtes comme une fausse nationalisation. Il considère ces contrats d'association, que la loi n'imposait pas, comme une liaison avec le capitalisme. *« Nous sommes passés du modèle de domesticité à celui du concubinage (...). De la bonne à qui nous demandions des services tout en l'accusant pendant des années de nous voler, nous avons fait une associée »* (25).
- Ensuite, reprendre en main la PDVSA, État dans l'État, qualifiée *« d'enclave du capital pétrolier international »* par Victor Poleo (26).

(21) Steve Ellner, « Une révolution sans objectifs ? Le "processus révolutionnaire" au Venezuela », pages 29 et suivantes de l'ouvrage collectif *Le Venezuela au-delà du mythe. Chávez, la démocratie, le changement social*, précité note (10), citation page 33.

(22) Ces décrets-lois organiques sont pris en conformité avec les articles 302 et 303 de la Constitution de 1999 ; ils peuvent être lus sur le site officiel : www.gobiernoenlinea.ve, rubrique « Legislación ».

(23) *« Nous savons à quel point l'exploitation d'une rente est défavorable à la démocratie. Parce qu'elle rend inutile le prélèvement de l'impôt, la richesse pétrolière défait le lien citoyen »* (Olivier Dabène, *Libération*, 12 mars 2013, précité note 11).

(24) L'article 302 de la Constitution de 1999, précité note (18) autorise la nationalisation des industries pétrolières et autres activités d'intérêt public ou de nature stratégique. La formulation du texte permet presque toute nationalisation.

(25) Entretien au journal vénézuélien *El Tiempo* du 1^{er} juin 2007, repris sur le site *Soberanía* (www.soberania.org/Articulos/articulo_3336.htm).

(26) Cité par Frédéric Lévêque in « Venezuela : la réforme pétrolière nationaliste de Chávez », Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine, 29 mai 2004 (<http://risal.collectifs.net/spip.php?article981>).

L'article 303 de la Constitution de 1999, précitée note (18), prévoit que l'État sera l'unique actionnaire de la PDVSA.

Le point de friction, en 2001, porte sur la taxation du chiffre d'affaires des sociétés pétrolières qui passe de 16,67 % à 30 % contre une diminution de l'impôt sur les bénéficiaires trop facile à frauder. Le 7 avril 2002, Chávez, considérant qu'ils étaient déloyaux dans l'application du texte et entravaient la nomination d'un nouveau directeur, licencient sept dirigeants de la PDVSA, et en met douze autres à la retraite. Dirigeants et cadres de la compagnie appellent à une grève générale de 24 heures. Le 11 avril, une manifestation de l'opposition se heurte aux partisans de Chávez, des incidents éclatent qui font quinze morts. Dans la soirée, des militaires emmenés par le général Lucas Rincón demande à Chávez de démissionner, il refuse et est alors arrêté. Un nouveau gouvernement est mis en place avec à sa tête Pedro Carmona, président de la chambre de commerce du Venezuela. Officiellement reconnu par les américains, il abolit toutes les réformes de Chávez ; ses fidèles sont emprisonnés.

Chávez accusera les États-Unis de George Bush et l'Espagne dirigée par le conservateur José Maria Aznar d'avoir apporté leur soutien au coup d'État, sans pouvoir fournir de preuves.

C'était sous-estimer la réaction populaire. Le lendemain, comme à Barcelone en juillet 1936, par la rue, les travailleurs rétablissent la légalité avec le concours de la garde présidentielle (27). Carmona prend la fuite. Hugo Chávez, libéré le soir même, retrouve le pouvoir et, du coup, renforce sa position à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Cependant, par prudence, il mène une politique de réconciliation avec les dirigeants de la PDVSA, réintègre les cadres licenciés, fait des concessions au secteur privé et à la direction. Une erreur d'appréciation dont profitent des opposants peu reconnaissants. Dans le cadre d'un « *débrayage civique national* », véritable coup d'État économique, ils organisent la grande grève du pétrole, sous la houlette de la *Confederación de los trabajadores del Venezuela* (CTV), proche de l'Acción democrática. De décembre 2002 à février 2003, l'arrêt de la production et les sabotages d'installations pétrolières paralysent le pays et lui font perdre entre douze et quinze milliards de dollars de recettes. Le pouvoir tient bon et contre-attaque, avec l'aide d'une fraction des ouvriers du pétrole qui se réapproprient les installations, réparent les matériels d'exploitation et informatiques sabotés ; pour Felix Roque Rivero, secrétaire général du syndicat Fedepetrol, « *en plus de ce travail, ils ont appris à gérer l'entreprise, à remplacer les administrateurs* » (28). L'armée, restée fidèle, veille aussi sur les installations. Le mouvement quasi insurrectionnel capote. Cette fois, le gouvernement fait le ménage et licencie plus de 23 000 factieux de la PDVSA et ses filiales (29). Sachant que les licenciements à la seule PDVSA, 18 000,

(27) Il existe une différence notoire avec la Barcelone de 1936. Le mouvement ne fut ni spontané, ni pacifique. Il y avait à Barcelone de puissantes organisations syndicales et politiques prêtes à réagir ce qui n'était pas le cas à Caracas, d'autant que la principale organisation syndicale, la *Confederación de los trabajadores del Venezuela* (CTV), soutenait le coup de force. Autre différence, à Barcelone, il ne s'est pas agi de rétablir le pouvoir en place mais de s'y substituer et de prolonger l'événement vers la révolution (Sur la révolution espagnole voir, parmi tant d'autres, César M. Lorenzo, *Le Mouvement anarchiste en Espagne. Pouvoir et révolution sociale*, Saint-Georges-d'Oléron, Les Éditions libertaires, 2^e édition revue et augmentée, 2006, 560 pages).

(28) Cité par Frédéric Lévêque, article précité, note (26).

(29) Le chiffre de 23 000 est celui donné par l'Organisation internationale du travail (OIT) dans ses *Rapports du Comité de la liberté syndicale*, Genève, juin 2009, page 48, cas 2249 (www.ilo.org).

représentaient plus de la moitié de l'effectif, il faut relativiser les discours officiels sur un soutien majoritaire des ouvriers au gouvernement et une participation à la grève limitée aux cadres, certains techniciens et quelques ouvrier égarés. De son côté, Carlos Ortega, dirigeant de la CTV, prend la fuite au Costa-Rica (30). En août 2003, des syndiqués quittent la CTV pour fonder l'*Unión nacional de trabajadores* (UNT), proche du gouvernement. On reviendra sur la question syndicale.

Quoi qu'il en soit, en février 2003, l'échec de l'opposition est patent malgré une forte probabilité de l'aide américaine par CTV interposée ; Chávez peut alors, sans complexe, présenter son gouvernement comme anti-impérialiste (31). Le processus de nationalisation peut réellement commencer et l'État bolivarien se renforcer inexorablement.

Le socialisme du 21^e siècle

La subversion se révélant, encore une fois, inefficace, les partis bourgeois utilisent la voie légale. La nouvelle Constitution de 1999, à son article 72, instaure une procédure révocatoire du président par référendum à mi-mandat à condition de réunir les signatures de 20 % des électeurs inscrits. En 2004, l'opposition y parvient. Un référendum est organisé le 15 août. La révocation du président est refusée par 59 % des votants pour une participation de 70 % des inscrits. L'opposition reconnaît sa défaite.

En janvier 2005, au Forum social mondiale de Porto Alegre, Hugo Chávez, dans un discours devant douze mille personnes, appelle à inventer une nouvelle forme de socialisme, ce sera le socialisme du 21^e siècle. À l'intérieur, le moment est favorable pour étendre les lois foncières de 2001 de redistribution des terres aux propriétés privées dont plus de 20 % des surfaces ne sont pas cultivées ; les terres acquises par les petits agriculteurs ne le sont pas en pleine propriété mais seulement en usufruit et à condition d'être cultivées ; elles peuvent, toutefois, garantir un emprunt et sont transmissible aux héritiers. Concomitamment, l'État prend le contrôle d'entreprises qui ferment après avoir été occupées par des salariés impayés, et institue une cogestion avec les travailleurs (32). Ces expropriations agricoles comme

Les licenciés reçurent le soutien de la Confédération internationale de syndicats libres (CISL) (www.icftu.org), transformée, en novembre 2006, en Confédération syndicale internationale (CIS) ; celle-ci, élargie à des organisations qui ne sont pas hostiles à Chávez, telle la CGT française, fait désormais profil bas se contentant de dénoncer « *les ingérences du gouvernement dans les affaires des centrales syndicales* » (www.ituc-csi.org).

(30) Carlos Ortega, après de rocambolesques aventures, toujours président en exil de la CTV, est, depuis 2009, réfugié au Pérou.

(31) Dans un entretien avec le directeur du journal chilien *Punto final*, Manuel Cabieses, le 27 juillet 2005, Hugo Chávez date cette affirmation anti-impérialiste juste après le coup d'État de 2002. Cet entretien, de première importance sur la philosophie politique de Chávez, est traduit en français par Ataulfo Riera sur le site *Voltaire.net* (www.voltairenet.org/article132461.html). Steve Ellner pense que c'est après le référendum révocatoire de 2004 que Chávez s'est déclaré anti-impérialiste, étude précitée note (21), page 34.

(32) Cette expérience de cogestion est limitée à quelques entreprises et n'est pas sans rappeler une procédure mise en place sous la Commune (Voir Jacques Rougerie ? *La Commune de 1871* de Paris, Presses universitaires de France, « Que sais-je », n° 581, 4^e édition mise à jour, 2009, 126 pages, notamment page 69).

industrielles s'accompagnent d'une indemnisation des anciens propriétaires, lesquels en contestent l'équité, voire la réalité (33).

L'opposition dénonce la « cubanisation » de la société et boycotte les élections législatives de décembre 2005 ; tous les députés élus sont chavistes, l'abstention a été de 75 %. Cependant, la manœuvre de boycottage est mal perçue par la population ; elle est ressentie comme la crainte d'affronter Chávez. Celui-ci en profite pour engager une nouvelle série de réformes, notamment pour l'intégration des quartiers en difficulté, les *barríos de rancho* : équipement commercial avec la chaîne publique Mercal, action sanitaire avec les cubains, comité de distribution des terres urbaines et commission de gestion des ressources en eau, subvention aux coopératives de travailleurs.

Aux élections présidentielles de décembre 2006, Hugo Chávez renforce sa légitimité avec 63 % des suffrages contre 37 % au chef de l'opposition, Manuel Rosales et 25 % d'abstention. Ceci aboutit, en janvier 2007, au vote par l'Assemblée nationale, sur la place Simón-Bolívar de Caracas, de pouvoirs spéciaux au président ; pour dix-huit mois, il peut légiférer par décrets dans onze domaines dont les institutions étatiques, la participation populaire, l'économique, le social, les finances... et l'énergie évidemment. L'État en profite donc pour racheter, quasiment au prix du marché, trois sociétés sous contrôle américain dans le secteur-clé des télécommunications (la société CANTV), et celui de l'électricité (les compagnies d'électricité de Caracas et de l'île Margarita). La PDVSA étend son empire par la nationalisation de nombreuses sociétés mixtes des secteurs de l'énergie.

On est donc bien dans une phase socialiste de nationalisation des moyens de production, avec ce bémol : juste avant les présidentielles de décembre, en septembre 2006, Chávez proposa un référendum constitutionnel. Seraient inscrit dans la Constitution le caractère socialiste de la république, supprimée la limitation du nombre de mandats du président, prévues des mesures de limitation de la liberté de la presse et suspendues certaines garanties judiciaires en temps de crise. Le général Raúl Isaías Baduel, ministre de la Défense depuis 2002, un fidèle qui avait fondé avec lui le MBR-200 et contribué à son retour au pouvoir après le coup d'État, le lâche et dénonce « *l'orthodoxie marxiste [de la réforme] qui considère la démocratie [...] comme un simple instrument de la domination bourgeoise* » (34). Le 2 décembre 2007, les vénézuéliens rejettent la réforme par référendum à une courte majorité des votants, 51 %, et 44 % d'abstention pour un corps électoral passé à quinze millions et demi d'inscrits (35). Des partisans de Chávez ne l'ont donc pas approuvé avec

(33) Par exemple, un contentieux épique oppose le gouvernement vénézuélien à l'entreprise Exxon Mobil Corp. partiellement nationalisée en 2007 (Marie Delcas, « Hugo Chávez se félicite de la faible indemnisation accordée à Exxon Mobil, nationalisée au Venezuela, *Le Monde*, 5 janvier 2012).

(34) Marie Delcas, *Le Monde*, 7 novembre 2007. En avril 2009, Baduel est arrêté pour corruption et condamné à 7 ans et 11 mois de prison. Il y est toujours en 2014 (Paulo A. Paranagua, « Le "sauveur" de Chávez en prison depuis cinq ans », *Le Monde*, 6-7 avril 2014).

(35) Le passage de onze millions d'inscrits en 1999 à quinze millions et demi en 2007 s'explique plus par la campagne d'inscription des citoyens sur les listes électorales que par un effet démographique. Chávez perd près de trois millions de voix par rapport aux élections présidentielles ; cette première défaite électorale a notifié aux chavistes la relativité de leur pouvoir.

pour message de ne pas suivre l'exemple de Cuba, de ne pas imposer le socialisme par la force au nom de la Constitution, de se méfier d'un socialisme d'État de type soviétique... Quoi qu'il en soit, qu'ils aient voté « oui » ou « non », les soutiens du président, aussi quelques démocrates avisés, ne se privèrent pas de demander s'il existe un pays où un dictateur perd une élection avec 49 % de voix. L'opposition intérieure et internationale baissa la tête. L'option socialiste est acceptée dans la mesure où elle est susceptible d'être démocratiquement remise en cause ; on est loin d'un processus marxiste autoritaire devant conduire au communisme.

Un parti socialiste

Chávez se rend compte que quelque chose cloche au plus haut niveau : les différents partis qui composent sa majorité se chamaillent, ils forment des machines électorales efficaces mais déconnectées du peuple et de ses organisations de base (communautés de citoyens, syndicats, coopératives, mouvements divers) ; la corruption des politiciens est loin d'avoir disparue. Chávez sait aussi qu'une partie des militants de base « *est hostile aux partis de façon générale et considère les leaders politiques comme de simples opportunistes, d'autant qu'ils sont convaincus de la généralisation de la corruption au niveau local et appellent à une purge au sein de leur propre mouvement* » (36). Il décide donc, en 2007, d'unifier l'ensemble des organisations, syndicats compris, et partis qui lui sont favorables dans une nouvelle formation, le *Partido socialista unificado de Venezuela* (PSUV) (37). Les personnalités politiques les moins sûres ou sous la critique de la base sont mis sur la touche (38). Le nouveau parti revendique, en 2010, cinq millions et demi d'adhérents pour une population de vingt-huit millions d'habitants ; le chiffre n'est évidemment pas vérifié et il semblerait que Chávez ne soit pas parvenu à sa fin première d'unité ; un observateur local constate :

« Le PSUV est un champ de tensions : il ne permet pas le plein exercice de la démocratie issue de la base, mais il n'est pas non plus un espace que l'on pourrait contrôler totalement par en haut » (39).

(36) Steve Ellner, étude précitée note (21), page 36.

Se plaçant au plus haut niveau de l'État, le professeur Edgardo Lander de l'Université centrale du Venezuela n'est guère rassurant : « *De nombreux membres du gouvernement ou proches de celui-ci, font des affaires, participent à l'accumulation privée du capital, de manière illicite et sur la base des ressources de l'État* » dans « Le processus bolivarien : un projet alternatif en tension ? », entretien avec Franck Gaudichaud, traduit de l'espagnol (Venezuela) par Robert March, *Contretemps*, n° 1, 1^{er} trimestre 2009, page 49.

(37) Le PSUV sera officiellement créé le 9 mars 2008. Du côté des partis, seuls le *Partido comunista* et *Patria para todos* (PPT), ce dernier avec la défection d'élus importants, refusent l'intégration. Aux élections législatives de 2010 ; le Parti communiste qui soutient Chávez a obtenu trois députés et le PPT qui ne l'a pas soutenu, aucun.

Rafael Uzcátegui note que du côté syndical « *peu de voix s'élevèrent pour défendre l'indépendance du mouvement ouvrier* » (*Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note 1, page 66). Mais seules des tendances syndicales adhéreront au PSUV.

(38) Pas toutes, un opportuniste comme Arias Cárdenas continue à jouer un rôle important, voir note (19). Ce qui montre que Chávez n'exerce pas un pouvoir absolu, qu'il doit composer avec des alliés incertains.

(39) Edgardo Lander, entretien précité note (36), p. 51

L'entrée en lice du nouveau parti n'est pas brillante. Le 23 novembre 2008, les élections régionales voient l'opposition de droite enlever cinq États dont les trois plus peuplés (Zulia, Carabobo et Miranda), les métropoles de Caracas et Maracaibo. Chávez encaisse le coup et sait qu'il faut rapidement occuper l'espace politique. Aussi, dès le début 2009, en activiste ayant de la suite dans les idées, il remet sur le tapis la question de la limitation des mandats des élus dont celui, cantonné à deux, du président de la République. Un référendum amendant la Constitution de 1999 est organisé le 15 février 2009 sur cette seule question, habilement présentée car elle se comprend ainsi : appartient-il au peuple, seul, de décider, par son vote, si les mandats politiques doivent être limités dans leur renouvellement ? La réponse a été positive pour 55 % des électeurs avec une abstention de 30 %, nettement inférieure aux 50 % de 2007. À l'issue du vote, Hugo Chávez a déclaré que le socialisme a désormais la voie libre, et avertit que, citant Simón Bolívar, « *Dieu concède la victoire à la constance* » (40). Parallèlement, Chávez obtient de l'Assemblée nationale la possibilité d'exproprier et d'occuper immédiatement les entreprises en situation irrégulières du fait de l'augmentation abusive des prix, de la rétention ou du boycott des produits de première nécessité (41). Les nationalisations « ordinaires » ou « expresses » se poursuivent dans l'industrie lourde, dans l'agriculture par expropriation des grands propriétaires, dans le secteur bancaire et le commerce de distribution, début 2010, la nationalisation d'Exito, filiale de Casino fera grand bruit (42).

Dieu lâche Chávez

Tout au long de l'année 2009, la situation économique et financière se dégrade, d'autant que les exportations de pétrole chutent de 49 % en valeur contre 24 % en moyenne en Amérique latine (43). Si bien que la voie est libre non pas pour le socialisme mais pour une dévaluation qui devient inévitable, ce que Chávez s'était toujours refusé à faire. Elle sera, en janvier 2010, de 20 % par rapport au dollar pour les importations des services publics et des biens de première nécessité en matière d'alimentation, de santé, d'équipement et d'éducation, de 100 % pour les autres importations. L'objectif est celui de toute dévaluation : limiter les importations, favoriser les exportations, lesquelles par le pétrole emplissent les caisses de l'État. Même le camp Chaviste commence à douter de la compétence économique du gouvernement mais pas au point de croire à celle de la droite. Et c'est pour cela que

(40) Marie Delcas, « Le président vénézuélien Hugo Chavez obtient la possibilité de se représenter à vie », *Le Monde*, 17 février 2009.

(41) Maye Primera, « Chávez aprueba las "expropiaciones expresas" », *El País*, 23 janvier 2010.

(42) Apparemment Chávez pensais qu'Exito était une entreprise bolivienne et non française (*Le Monde*, 23 janvier 2010).

(43) Voir la fiche économique du Venezuela de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Cepal), agence régionale des Nations unies (http://interwp.cepal.org/cepalstat/WEB_cepalstat/Perfil_nacional_economico.asp?Pais=VEN&idioma=e).

Chávez peut déclarer, juste après la dévaluation : « *Je ne suis pas un individu, je suis un peuple. Loyauté, unité, tout autre chose serait de la trahison* » (44).

Après le boycottage de 2005, l'opposition se présente unie aux élections législatives de septembre 2010 sous l'étiquette *Mesa de la unidad democrática* (MUD). Le PSUV obtient 96 sièges sur 165 ; victoire modeste car il n'obtient pas la majorité des deux tiers des députés qui lui permettrait de modifier la Constitution et de faire adopter des lois organiques ; il n'obtient pas la majorité en voix (48,3 %). Certains y voient l'amorce d'un déclin du chavisme (45). Chávez n'est pas découragé pour autant. Avant que la nouvelle assemblée siège, la sortante se dépêche de voter cinq lois organiques organisant le « pouvoir populaire » avec cette idée d'encourager la décentralisation au niveau des communes et d'étendre la propriété collective avec pour centre de planification le Conseil général du gouvernement (46). Chávez, en décembre 2010, pour la quatrième fois depuis son arrivée au pouvoir, demande et obtient de l'assemblée sortante, pour un an, des pouvoirs spéciaux afin de réparer les dégâts causés par les pluies torrentielles qui ont frappé le Venezuela ; en conséquence, il pourra intervenir par décret en matière d'infrastructures routières, de télécommunication, de finances et d'impôts, de coopération internationale, mais aussi, ce qui n'a plus vraiment de rapport avec la cause humanitaire, en matière d'armement et de sécurité. Toutefois, il convient de souligner que le premier décret ayant valeur de loi concernera la reconstruction de logements aux plus de 130 000 Vénézuéliens privés d'abri par les inondations. Bien que ce ne soit pas dans ses habitudes de reculer, après la protestation des étudiants, début 2011, Chávez mettra son veto sur loi tendant à réduire l'autonomie des universités ; il renoncera également à une augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée.

Chávez est malade. Il ne s'en présente pas moins aux élections présidentielles d'octobre 2012 et est réélu avec 55 % des voix contre le nouveau leader de la droite Henrique Capriles Radonski (44 %). Chávez meurt à 58 ans le 5 mars 2013, après avoir recommandé au peuple le vice-président, Nicolás Maduro, pour lui succéder. La transition de fait sans à-coup alors que certains observateurs annonçaient le pire (47). De nouvelles élections présidentielles sont nécessaires. La droite croit son heure venue. Hélas pour elle, en avril, Maduro l'emporte de justesse (51 % des voix) contre Capriles (49 %).

(44) Cité par Marie Delcas, « La crise énergétique et la dévaluation amplifient le mécontentement à Caracas », *Le Monde*, 26 janvier 2010.

(45) Thomas Posado, « Entre radicalisation rhétorique et stagnation des conditions de vie : le chavisme affaibli », *Nonfiction.fr*, 5 février 2011 (http://www.nonfiction.fr/article-4193-entre_radicalisation_rhetorique_et_stagnation_des_conditions_de_vie_le_chavisme_affaibli.htm). L'auteur dénonce aussi une manipulation légale de la loi électorale mais c'est là pratique courante dans toutes les démocraties.

(46) Lois publiées au journal officiel vénézuélien (*Gaceta oficial de la República bolivariana de Venezuela*), n° 6011 extraordinario du 21 décembre 2010 (http://www.tsj.gov.ve/gaceta_ext/diciembre/21122010/E-21122010-3048.pdf#page=1).

(47) Lire Marie Delcas, « À Caracas, la succession de M. Chávez se prépare », *Le Monde*, 6 mai 2012.

On sait qui est Maduro. Un bureaucrate syndical devenu politicien. Homme-lige de Chávez, il n'a ni son charisme ni ses talents oratoires mais c'est un habile négociateur, susceptible, toutefois, de dérapages verbaux. On le dit plus proche des Cubains que ne l'était Chávez (48). Mais la fonction présidentielle peut changer bien des choses, surtout quand son attributaire n'a que 50 ans. Son premier acte institutionnel sera, selon une ancienne pratique, de demander, le 19 novembre 2013, à l'Assemblée nationale, le vote d'une loi habilitant le chef de l'État à légiférer par décrets, cette fois pour faire face à la crise économique dont l'opposition est tenue pour responsable. La situation économique est grave en effet. L'inflation de 20,1 % en 2012 atteint 56,2 % en 2013, le taux de croissance de 5,6 % en 2012 tombe à 1,2 % en 2013 (49). Les pénuries des biens de consommation pourrissent la vie quotidienne. La corruption financière bat son plein, majorité et opposition s'en renvoyant la responsabilité, le gouvernement accuse les capitalistes de spéculer sur le monnaie et de se livrer à divers trafics (50) ; l'opposition dénonce des enrichissements par voie de copinage (51) et de corruption (52) ; « *nombre d'économistes y voient plus prosaïquement le fruit, en autres, du contrôle des changes instauré en 2003 et de la partie fixe imposée sur le dollar* » (53).

Aussi, les élections municipales du 8 décembre 2013 étaient-elles importantes pour légitimer les actions à venir de Maduro. Il les remporte avec 257 municipalités sur 335 et 49 % des voix contre 39 % à l'opposition. Le président déclare que « *la révolution peut maintenant continuer, plus forte encore* » et que de nouvelles mesures seront prises « *pour le peuple travailleur* » (54). Premières mesures pour lutter contre l'inflation, Maduro annonce, fin 2013, la baisse forcée des prix de nombreux produits (électroménager, appareils informatiques, vêtements, etc.) et, le 13 janvier 2014, une augmentation de 10 % des retraites et du salaire minimum

(48) Lire son portrait par Marie Delcas, dans *Le Monde* du 6 mars 2013.

(49) Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Cepal), précité note (2). Consulter également les chiffres de l'*Instituto nacional de estadística* (INE) du Venezuela (<http://www.ine.gob.ve/>).

« *Les pleins pouvoirs ne permettent pas à Maduro de fixer par décret la croissance* », dit un économiste de la Banque centrale du Venezuela cité par Marie Delcas dans *Le Monde* du 5 décembre 2013.

(50) Selon le gouvernement des chefs d'entreprise obtiennent des dollars au taux officiel de 6,2 bolivars pour un dollar et les revendent au taux parallèle huit fois plus élevé (*Le Monde*, 14 novembre 2013).

(51) Une nouvelle bourgeoisie s'est constituée autour du pouvoir que les Vénézuéliens appellent la « *boli-bourgeoisie* » pour « *bourgeoisie bolivarienne* » (Olivier Dabène, *Libération*, 12 mars 2013, précité note 11).

(52) Marie Delcas, « *Venezuela : l'armée accusée de corruption avec les cartels* », *Le Monde*, 29 avril 2012.

(53) Claire Guélaud, « *Le Venezuela, champion mondial de l'inflation en 2013* », *Le Monde*, 17 janvier 2014.

(54) Marie Delcas, « *Le résultat des élections municipales vénézuéliennes conforte la légitimité du président Maduro* », *Le Monde*, 9 décembre 2013.

mensuel (55). Le Premier mai 2014, les retraites et le salaire minimum bénéficient d'une nouvelle augmentation de 30 %, portant ce dernier à 4 251 bolivars (488 euros).

Nous en sommes là début 2014 et avant d'examiner la réalité du socialisme bolivarien dans ses concrétisations politiques, sociales et économiques, il faut se demander quelle idéologie le guide. De quel socialisme parle-t-on ? Quelles idées historiques ou nouvelles nourrissent le projet bolivarien ? Le savoir peut faire comprendre comment un gouvernement, prétendu révolutionnaire, opère pour se maintenir au pouvoir et agir, selon ses dires, pour le peuple dans une société démocratique et capitaliste, avec une opposition qui multiplie les coups tordus, même si elle un peu plus civilisée sous la direction de Capriles. Encore ce dernier paraît-il perdre le contrôle de la MUD après sa condamnation des violences lors de la manifestation de la droite du 12 février 2014 et qui a entraîné la mort de trois personnes (56).

Le socialisme bolivarien du 21^e siècle est-il une idée nouvelle ?

Populisme, voilà souvent à quoi on réduit le chavisme (57). Mais « populisme » est un mot dont chaque professeur de science politique propose sa définition avec quelques points d'accord : le populisme s'incarne dans un chef plus ou moins charismatique ; ce dirigeant flatte le peuple en le nourrissant d'espoirs que, souvent, il sait ne pas pouvoir réaliser ; il entretient le clientélisme ; il désigne l'ennemi : les politiciens, les médias, les autres... En cela, Chávez est populiste (58). Mais ce n'est là qu'un qualificatif d'un mode de gouvernement, ce n'est pas une idéologie, preuve en est qu'il est des populistes aussi bien à droite qu'à gauche. Allant plus loin, le philosophe argentin Ernesto Laclau écrit, qu'en vérité, « *sans une certaine dose de populisme, la démocratie est inconcevable aujourd'hui* » (59). Dire que Chávez est

(55) Selon l'INE, précité note (16), l'indice des prix serait descendu à 2,2 % en décembre 2013 contre 4,8 % en novembre et 5,1 % en octobre. Mais, il est repassé à 4,1 % en mars 2014.

(56) Ewald Scharfenberg, « L'opposition vénézuélienne se fracture après les violences urbaines », *El País*, 12 février 2014.

(57) En dernier lieu, un article de Paulo A. Paranagua, « Le crépuscule du populisme latino-américain », *Le Monde*, 22 mars 2014.

(58) Sur le populisme en Amérique latine et plus spécialement au Venezuela, lire Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 176 et suivantes ; Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), pages 80 et suivantes. Dans ce dernier livre, page 80, note 2, une citation de Chávez montre qu'il se défend, intelligemment, d'être populiste : « *Il y a des gens qui disent que quand on parle du peuple on est populiste, le populisme c'est autre chose, c'est le phénomène de se servir des armes du peuple, des référents populaires pour assassiner et trahir le peuple lui-même* ».

(59) Entretien avec Nicolas Truong, *Le Monde*, 10 février 2012.

Ernest Laclau a écrit avec Chantal Mouffe, *Hégémonie et stratégie socialiste. Vers une politique démocratique radicale* (1985), traduit de l'anglais par Julien Abriel, préface à l'édition française d'Étienne Balibar, Besançon, Les Solitaires intempestifs, « Expériences philosophiques », 2009, 338 pages.

Sur le site d'*Un Autre futur*, 26 juin 2012, lire « La démocratie radicale de Laclau et Mouffe » par Pierre Bance (<http://www.autrefutur.net/La-democratie-radicale-de-Laclau>).

un populiste, un démagogue si l'on veut (60), n'enseigne pas sur l'idéologie du socialisme bolivarien du 21^e siècle.

Dans ce fil d'idée du populisme, on dénonce le culte de la personnalité entretenu par les partisans de Chávez, Chávez lui-même. Mais ce culte n'était possible que par une forme de reconnaissance dont il jouissait auprès du peuple pour avoir tenu certaines promesses sur la réduction de la pauvreté, le logement, l'éducation, la santé... (61). C'est aujourd'hui que la question se pose avec un Maduro qui ne bénéficie pas de cette affection et tente de s'appuyer sur le mythe unificateur de feu Chávez (62).

Populisme et culte de la personnalité ne sont pas de bons angles d'analyse du chavisme ; ils peuvent d'ailleurs, pour les tenants du pouvoir comme pour ses adversaires, constituer un moyen commode d'évacuer les vrais débats. Notamment celui de savoir quelle sont la philosophie politique, ou les philosophies politiques, ou l'absence de philosophie politique qui guident les événements passés et en cours au Venezuela. Il y a des raisons politiques et économiques plus sérieuses que le populisme pour expliquer la « navigation » idéologique hasardeuse de ce pouvoir. Pour les comprendre, il faut d'abord remonter aux sources de l'idée chaviste, à leur traduction constitutionnelle, à leur confrontation aux réalités puisque toute idéologie, même les plus rugueuses, sont polies par le pragmatisme de l'exercice du pouvoir.

Les sources

Des discours de Chávez et de ses soutiens politiques, de leur comportement et pour certains de leurs pratiques, il ressort qu'ils n'ont pas d'idéologie construite mais trois sources d'inspiration : le bolivarianisme, le christianisme et le socialisme.

Le bolivarianisme, est la racine historique, la référence commune à beaucoup de pays d'Amérique latine, comme un souvenir respectueux de l'action du libérateur du colonialisme espagnol, Simón Bolívar (63). Ce n'est pas une doctrine originale plutôt une adaptation locale de la démocratie parlementaire telle qu'elle résulte de la Révolution française : indépendance nationale, liberté d'opinion, égalité des citoyens,

(60) Dans le langage politique actuel, le mot « populisme » tend à se substituer à celui de « démagogie ». On s'envoie du « populiste » comme on s'envoyait du « démagogue ».

(61) Dans l'entretien qu'il a accordé au *Monde* le 10 février 2012, précité note (59), Ernesto Laclau, écrit : « *la présidence Chávez doit être évaluée en prenant en compte les réformes internes qu'il a menées au Venezuela. Et, de ce point de vue, le progrès social est véritablement important* ».

(62) Deux exemples, l'un ridicule, l'autre plus inquiétant :

– À la veille des élections municipales du 8 décembre 2013, Maduro prit un décret faisant de ce 8 décembre « *Journée de l'amour et de la loyauté au commandant Hugo Chávez* ».

– L'État distribue gratuitement les livres dans les écoles et, selon Alfredo Meza dans *El País* du 24 décembre 2013, le livre d'histoire serait « *construit sur la base de manipulations historiques* » de façon « *à promouvoir l'adoration du leader et à diaboliser tout ce qui ne sert pas ses intérêts* ». Mais n'est-ce pas, à propos des livres d'histoire, une critique que l'on retrouve à des degrés divers dans tous les pays ?

(63) Sur Simón Bolívar (1783-1830), Pierre Vayssière, *Simón Bolívar. Le rêve américain*, Paris, Payot, « Biographie », 2008, 493 pages ; Gabriel García Márquez, *Le Général dans son labyrinthe*, Paris, Librairie générale française, « Livre de poche », 1993, 283 pages.

justice sociale, participation de tous à la vie politique pour ce qui est des principes, séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire pour ce qui est des institutions. En matière économique : libéralisme assorti d'une redistribution des terres coloniales et de la nationalisation des mines. L'unité des peuples d'Amérique latine en est une constante comme le respect des territoires indigènes. Tous ces traits bolivariens se retrouvent dans le chavisme : la séparation des pouvoirs figure dans la Constitution de 1999 (64), la démocratie participative est encouragée, les indiens sont associés aux pouvoirs (65), les échéances électorales sont respectées, les nationalisations des secteurs énergétiques utiles à la Nation sont mises en œuvre, les terres redistribuées. Tout cela ne caractérise pas une idéologie particulière et est partagé par bien des idées et régimes politiques. En fin de compte, ce qui ressort comme tel du bolivariisme dans l'expérience chaviste se limite à l'anti-impérialisme étatsunien et à une recherche de l'unité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. L'historien Steve Ellner est plus expéditif ; pour lui, s'agissant de l'idéologie du chavisme, « *seul un aspect doctrinal d'influence bolivarienne peut être clairement identifié, à savoir le nationalisme qui a guidé la politique économique aussi bien que la politique étrangère* » (66).

À la différence de Castro qui a laïcisé ou tenter de laïciser la société et les institutions cubaines tout en gérant tant bien que mal des églises hostiles dont la principale, l'Église catholique, Chávez n'est pas avare d'invocations vers Dieu et de références à l'histoire sainte, il affirme : « *Je suis chrétien et je pense que le socialisme doit se nourrir des courants les plus authentiques du christianisme* » (67). Et Maduro n'est pas en reste quand il déclare que le projet bolivarien « *renferme l'essence profondément humaine du Christ qui est amour* » (68). Ces références religieuses contribuent à la bonne gestion de l'âme mystiques de la population qui, comme elle se reconnaît dans un bolivariisme idéalisé, se reconnaît dans la théologie de la libération dont les acteurs sont respectés pour leur courage contre les

(64) Au trois pouvoirs traditionnels – exécutif, législatif, judiciaire –, la Constitution de 1999 précitée note (18), en ajoute deux, le pouvoir électoral (*el poder electoral*) exercé par le Conseil national électoral dont la mission est de contrôler le bon fonctionnement électoral et le pouvoir citoyen (*el poder ciudadano*) dont la fonction, par diverses instances, est d'assurer la défense des citoyens dans leurs relations avec le pouvoir politique et l'administration. Ces deux appendices peu conformes à la rigueur du droit constitutionnel international doivent se comprendre dans la logique de la démocratie participative. L'article 136 de la Constitution distingue également entre le pouvoir municipal, le pouvoir des États et le pouvoir de la Nation.

(65) S'agissant de la question indienne, de vives réserves sont émises soulignant des décalages entre les intentions constitutionnelles et la politique menée. Deux anthropologues, Catherine Alès et Alexander Mansutti Rodríguez, écrivent : « *Quand les droits sont associés au contrôle de l'État, comme le droit à la santé, à l'éducation ou à un salaire juste, les politiques publiques sont au rendez-vous. Mais lorsqu'il s'agit des droits essentiels du programme d'autonomie des indigènes, comme la démarcation et l'obtention des terres ou la consultation libre, préalable, informée et surtout déterminante, ces droits restent lettre morte quant à leur mise en œuvre concrètes* », dans « *Mouvement indien et révolution bolivarienne : une inquiétante aphonie* », pages 59 et suivantes de l'ouvrage collectif *Le Venezuela au-delà du mythe*, précité note (10), citation page 72.

(66) Steve Ellner, étude précitée note (21), page 31.

(67) Entretien d'Hugo Chávez avec Manuel Cabieses, en juillet 2005, précité note (31).

(68) Communiqué du ministère du Pouvoir populaire pour les Communes et les Mouvements sociaux du 15 avril 2014 (<http://www.mpcomunas.gob.ve/nicolas-maduro-sin-comunas-no-habra-socialismo/>).

dictatures et pour leur défense des pauvres perçus « *comme les acteurs de leur propre histoire, les sujets de leur propre libération* » (69). Chávez tient un discours simpliste, imagé, pris au fonds charitable du christianisme comme on l'aime en Amérique du Sud :

« Parmi les éléments qui pourraient définir le socialisme du 21^e siècle, je dirais que la première caractéristique est l'élément moral. Il faut commencer par cela, par la conscience, par l'éthique. Le Che a beaucoup écrit sur la morale socialiste. Quelle que soit la vision du monde que l'on a, il faut nous réapproprier le sens éthique de la vie. Ce que je dis là tient sans doute beaucoup du christianisme : "Aimez-vous les uns les autres" ou "Aimez votre prochain comme vous-même". En réalité, il s'agit de ceci : de la solidarité avec le frère. Il s'agit de la lutte contre les démons que le capitalisme a semés : l'individualisme, l'égoïsme, la haine, les privilèges. Je crois que c'est par cela qu'il faut commencer. C'est un travail de tous les jours, une tâche culturelle et éducative de longue haleine. [...] C'est une arme dans la lutte contre la corruption, un mal propre au capitalisme. [...] Même si la corruption a aussi existé dans le socialisme, ce phénomène a une racine capitaliste ; c'est l'ambition de la richesse. Le socialisme doit défendre l'éthique, la générosité ».

C'est alors que Chávez fait le lien entre Bolivar et Jésus. « *Bolivar fut un exemple : il a tout abandonné pour être utile à son pays. Il faut aussi rappeler le Christ et ce qu'il a dit à l'homme riche qui voulait aller au ciel : vends tout ce que tu possèdes et partage-le entre les pauvres. L'homme s'est mis à pleurer parce qu'il n'était pas capable de faire cela. Le Christ a alors lancé cette phrase célèbre : "Il est plus facile pour un chameau de passer par le trou d'une aiguille que pour un riche d'entrer dans le royaume des cieux" » (70).*

(69) Michael Löwy, « La théologie de la libération : Leonardo Boff et Frei Betto », Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine, 14 mars 2007, qui montre l'importance de ce mouvement dans l'altermondialisme (<http://risal.collectifs.net/spip.php?article2065>).

La hiérarchie catholique vénézuélienne et la bourgeoisie catholique qui n'ont pas hésité à soutenir le coup d'État de 2002, ne sont évidemment pas sur ce registre. Pour un panorama des relations du pouvoir avec les religions, voir Anabel Fernández Quintana, « Le paysage religieux et la révolution bolivarienne », pages 133 et suivantes de l'ouvrage collectif *Le Venezuela au-delà du mythe*, précité note (10).

(70) Entretien d'Hugo Chávez avec Manuel Cabieses, en juillet 2005, précité note (31).

À rapprocher avec le discours du philosophe « communiste » Slavoj Žižek qui explique : « *Je crois que la mort du Christ sur la croix signifie la mort de Dieu, et qu'il n'est plus le Grand Autre qui tire les ficelles. La seule façon d'être croyant, après la mort du Christ, est de participer à des liens collectifs égalitaires. Le christianisme peut être entendu comme une religion d'accompagnement de l'ordre existant ou une religion qui dit "non" et aider à y résister. Je crois que le christianisme et le marxisme doivent combattre ensemble le déferlement des nouvelles spiritualités ainsi que la grégarité capitaliste. Je défends une religion sans Dieu, un communisme sans maître* » (Débat avec le philosophe Peter Sloterdijk dans *Le Monde* du 28 mai 2011 sous la direction de Nicolas Truong). Sur Žižek, voir le paragraphe D du Chapitre VI – « La bande des quatre ».

Sur la « *morale socialiste* » du Che dont parle Chávez, voir au paragraphe précédent « La révolution cubaine », le point sur « Guevara dans le texte ».

La référence chrétienne n'est pas seulement dans les déclarations de Chávez, dans le préambule de la constitution de 1999, le peuple du Venezuela invoque « *la protection de Dieu* » et dans le Second plan socialiste de la Nation Simon Bolivar 2013-2019, il est écrit : « *Nous combattons pour une société où se réalisent pleinement les grandes valeurs du christianisme* » (71)

La troisième racine de l'arbre chaviste, la racine pivot, est le socialisme. Après Bolivar pour l'histoire, Jésus pour la superstition, Marx ? Pas tout à fait. Bakounine ? Encore moins... Le socialisme du 21^e siècle, s'il emprunte au bolivarisme son anti-impérialisme et son républicanisme, à la chrétienté sa religiosité et son humanisme, est difficile à relier à une source du socialisme historique bien qu'il fasse état de son anticapitalisme. Ce socialisme ne serait pas une phase intermédiaire vers le communisme par dégénérescence progressive de l'État comme dans la doctrine marxiste mais la phase finale d'un processus de transformation de l'actuelle société aboutissant à une situation où le peuple cogérerait la société avec l'État social. Il en existe définition légale :

Le « *socialisme est un mode de relations sociales centré sur la solidarité et la satisfaction des besoins matériels et intangibles de toute la société. Il a comme base fondamentale la valeur travail, origine de la production des biens et services qui satisfait les besoins humains et permet de parvenir au bonheur social et au total développement humain. Pour cela, il impose l'extension de la propriété sociale des moyens de production basiques et stratégiques qui permet à toutes les familles, tous les citoyens et citoyennes vénézuéliens de posséder, utiliser, profiter de son patrimoine personnel ou familiale, et de jouir pleinement de ses droits économiques, sociaux, politiques et individuels* » (72).

La situation actuelle serait celle d'une démocratie participative et protagonique comme affirmé dans la Constitution, on va y revenir. Chávez se veut un révolutionnaire pragmatique, il déclare en 2004 :

(71) Constitution de 1999, précité note (18), préambule.

Segundo plan socialista de la Nación Simón Bolívar 2013-2019, point II de la synthèse « *Grandes objetivos históricos* ». Texte consultable en espagnol sur le site du gouvernement (https://gobiernoenlinea.gob.ve/home/archivos/Plan_de_Gobierno_13-19.pdf).

Cette référence chrétienne ne se retrouve pas dans le premier plan intitulé *Proyecto nacional Simón Bolívar, Primer plan socialista (PPS). Desarrollo económico y social de la Nación 2007-2013* ; texte consultable, en espagnol, sur le site officiel de l'Institut pour la défense des personnes et l'accès aux biens et services

(www.indepabis.gob.ve/institucion/descargas/archivos/proyecto_nacional_simon_bolivar_2007_2013_primer_plan_socialista)

(72) Article 4, § 14, de la loi sur les communes du 13 décembre 2010

(www.me.gob.ve/media/contenidos/2012/d_26525_323.pdf).

La traduction de ce texte prudent est délicate. Par exemple, il évite de parler d'émancipation remplacé par « *desarrollo humano integral* ». Il se veut rassurant en affirmant que la propriété collective des moyens de production est le garant de l'*usus*, du *fructus* et de l'*abusus* de la propriété privée individuelle.

« Je ne crois pas dans les postulats dogmatiques de la révolution marxiste. Et je n'accepte pas que nous vivions dans une période de révolutions prolétariennes. La réalité nous le dit tous les jours. Mais si l'on me dit que, devant cette réalité, je ne peux rien faire pour aider les pauvres, alors je dis "partons camarades". Je n'accepterai jamais qu'il ne puisse pas y avoir de redistribution de la richesse dans la société. Je crois qu'il est préférable de mourir dans la bataille plutôt que de soutenir à tout prix une idée très pure et très haute de la révolution, et de ne rien faire » (73).

Dans le Premier plan socialiste 2007-2013 est fixée la réalisation d'un « *État moral-socialiste* ». Dans ce programme de gouvernement, le développement économique et social de la Nation est fondé sur la « *nouvelle éthique socialiste* » reposant sur l'intégrité des agents publics au service de la population et partie de celle-ci (74). Cet aboutissement écrit, n'est pas le fruit d'un débat national sur le socialisme mais celui du président de la République bolivarienne et de son entourage. Si l'on place en 2005-2006, l'affirmation de l'option socialiste, on constate que le mouvement transitoire devient « *un mouvement anticapitaliste, sans précision sur les objectifs de long terme. Aucune publication, aucun groupe de travail ou forum n'a été mis en place afin de définir ce que devait être ce socialisme du 21^e siècle* » (75). Le processus d'élaboration du Second plan socialiste 2013-2019 est identique et l'on y retrouve les grands thèmes politiques du premier. Le socialisme y est réaffirmé comme projet pour la restitution du pouvoir au peuple par le renversement de la prééminence d'une économie capitaliste et rentière. Cependant, dans sa présentation, Hugo Chávez déclare que le plan n'est pas seulement « *un programme de transition vers le socialisme* » mais aussi « *de radicalisation de la démocratie participative et protagonique* », ce qui veut dire que le processus de nationalisations raisonné va s'accélérer comme devrait s'accélérer l'implication du peuple dans les procédures de décision (76).

Hugo Chávez écrit aussi dans cette présentation : « *C'est à nous de réaliser pleinement le rêve libertaire qui n'a jamais cessé de palpiter dans le cœur de la Patrie et qui bat aujourd'hui plus fort encore* ». De quoi donner quelques espoirs au communiste libertaire ou se faire étouffer l'anarchiste pur. « *El sueño libertario* » en castillan d'Amérique latine peut avoir deux sens : « le rêve libertaire » ou « le rêve libérateur » (77). Habile orateur, Chávez joue probablement sur l'ambiguïté

(73) Déclaration citée par Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, page 78, note 2, de *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10).

(74) *Proyecto nacional Simón Bolívar, Primer plan socialista (PPS). Desarrollo económico y social de la Nación 2007-2013*, précité note (71), « I – Nueva ética socialista ».

(75) Steve Ellner, étude précitée note (21), page 37.

(76) *Segundo plan socialista de la Nación Simón Bolívar 2013-2019*, précité note (71), lire l'introduction.

(77) Les marxistes procubains de Cuba si France-Provence évitent la discussion sémantique en traduisant par « *le rêve de liberté* » (<http://cubasifranceprovence.over-blog.com/article-programme-de-gouvernement-d-hugo-chavez-presentation-106830284.html>). Le mot « libertaire » les effraierait-il ?

du mot, le sens « libérateur » pour marquer la rupture avec l'Empire et le capitalisme, le sens « libertaire » pour rappeler le rôle de la base dans la projection révolutionnaire (78).

Ainsi s'acheminerait-on vers une social-démocratie radicale plus sûrement que vers une social-démocratie libertaire puisque dans les discours politiques comme dans les textes constitutionnels et légaux vénézuéliens il n'est jamais question de supprimer l'État ni même de construire le socialisme pour aller vers une société sans État (79). Si le mot « communisme » est banni, il n'est pas pour autant remplacé par un autre qui pourrait dire la même chose, ou dire, au moins, où l'on veut aller. Entre l'aile modérée du chavisme et l'aile dure, il n'y a qu'une différence de degré dans l'application d'un socialisme réduit à la nationalisation de l'économie compatible avec le maintien d'un secteur privé socialement responsable (80). L'option étant politiquement bancale d'un point de vue socialiste, elle sera donc appuyée par une phraséologie nationaliste ; ce qui fait dire à Rafael Uzcátegui que ce bavardage anti-impérialiste ne serait qu'un « *mythe fort utile* » pour cacher la réalité d'un capitalisme « *en parfaite santé* » (81). En définitive, le choix serait donc entre une social-démocratie à l'ancienne, bien intégrée au capitalisme, et une société mixte où l'État lutterait pour prendre de plus en plus de pouvoirs au secteur privé mais sans casser le système d'intégration à la mondialisation, donc sans perspectives politiques autres que l'adaptation des règles imposées par l'économie mondialisée, notamment sa branche pétrolière. Sans dommage, ces deux options peuvent s'affubler du qualificatif de « radicale ». Et le professeur Ellner de conclure : « *Jamais les chavistes n'ont réussi à engager un réel débat au sein de la nation – ni même au sein de leur propre mouvement – sur la définition des principaux objectifs qui déterminent la politique vénézuélienne* » (82).

(78) À propos de cette ambiguïté de traduction, Frank Mintz rappelle à l'auteur l'usage qu'en firent les militaires péruviens dans les années 1960 et 1970 bien que Chávez et les chavistes ne s'y réfèrent jamais. Le 3 octobre 1968, une junte militaire révolutionnaire dirigée par le général Velasco Alvarado prend le pouvoir et lance un « *message "libertaire" qui avait étonné tout le monde, à commencer par les Péruviens eux-mêmes* » (Charles Vanhecke, « Virage à droite au Pérou ? », *Le Monde*, 12 octobre 1976). Après les émeutes de février 1975, un document officiel « *intitulé "les bases idéologiques de la révolution péruvienne" déclarait que le processus politique en cours est "nationaliste, indépendant, humaniste". Il accueille "les legs du socialisme non dogmatique et non totalitaire" de la "pensée libertaire" et du "christianisme"* » (Jean-Pierre Clerc, « La révolution péruvienne à l'épreuve », *Le Monde*, 2 septembre 1975). Le général Velasco, le 29 août 1975, sera à son tour renversé par le général Morales Bermudez, la révolution se délitera et s'épuisera après les élections du 18 juin 1978 (Christian Martin, « Les militaires s'efforcent de contrôler l'effervescence politique et sociale », *Le Monde*, 21 février 1979).

(79) Pour approfondir le concept de social-démocratie libertaire, lire de Pierre Bance, « Des paradoxes d'une social-démocratie libertaire », *Un Autre futur*, 1^{er} décembre 2011 (<http://www.autrefutur.net/Des-paradoxes-d-une-social>).

(80) *Proyecto nacional Simón Bolívar 2007-2013*, précité note (71), page 8, point I-3.3.3.

(81) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 166 et suivantes ; citations pages 166 et 173.

Selon, Victor Álvarez, économiste et ancien ministre des Industries de base et des Mines, la part du secteur privé dans l'économie vénézuélienne serait passée de 64,7 % en 1998 à 70,9 % fin 2008 (Cité par Rafael Uzcátegui, page 173).

(82) Steve Ellner, étude précitée note (21), page 33.

La Constitution

Le texte central de tout État est la constitution. La Constitution de la République bolivarienne du Venezuela de 1999 n'inclut pas les trois sources idéologiques du chavisme, elle fait allusion au bolivarianisme et à la religion chrétienne, comme la précédente de 1961. L'introduction de la référence au socialisme a été rejetée par le peuple lors du référendum de 2007. Malgré ces deux références, la Constitution n'est pas d'un plus grand secours pour comprendre l'idéologie en œuvre dans le pays. Les termes utilisés ne sont pas définis et n'ont pas de liaisons historiques déterminantes. Elle parle, dans son préambule, d'une démocratie participative et protagonique placée sous la protection de Dieu. Les mots « démocratie participative », comme « démocratie protagonique », ne sauraient être assimilés à un quelconque socialisme autogestionnaire et ne viennent que moduler le concept bourgeois de démocratie participative pour promouvoir, au fond, le modèle social-démocrate de l'État providence (83).

L'adjectif « protagonique » est difficile à traduire en français. Le protagoniste de la démocratie protagonique est le peuple, acteur de la vie politique locale comme nationale. On pourrait donc considérer que les mots « participative » et « protagonique » se répètent. En réalité, « protagonique » insiste sur la place que doivent occuper les classes les moins favorisées ; l'ouverture de la démocratie n'est pas réservée aux lettrés. Le peuple historiquement exclu de la vie politique en devient sujet et même le principal acteur. Quand en France, la bourgeoisie de gauche réclame une démocratie participative, c'est pour elle, non pour les ouvriers... sa démocratie participative n'est pas protagonique.

Encore convient-il de préciser que le « peuple », selon le politologue Mathieu Commet, « ne renvoie pas à la population vénézuélienne, mais plutôt à une figure politique mythifiée et profondément ancrée dans l'histoire, correspondant aujourd'hui à tous ceux qui s'emparent des armes du "pouvoir populaire" pour agir dans les cadres d'intervention fixés par le gouvernement » (84). Dernière précision montrant que la démocratie protagonique n'est pas la démocratie directe qui, par définition, rejette le corset gouvernemental.

En définitive, selon le professeur Edgardo Lander, « la Constitution bolivarienne adoptée en 1999 s'inscrit dans les limites d'une société capitaliste et, jusqu'à un certain point, dans les limites de l'ordre libéral. Mais elle postule à faire aboutir des promesses jamais tenues par la social-démocratie et à approfondir les pratiques de la démocratie » (85). Par ailleurs, il ne faut pas oublier que les principes constitutionnels ne correspondent pas forcément à la réalité politique d'un pays ; les constitutions sont souvent des textes formels, de bonne conscience sans garantie de

(83) Voir notamment l'article 70 de la Constitution de 1999, précitée note (18).

(84) Mathieu Commet, étude précitée note (17), page 126, note 7.

(85) Edgardo Lander, entretien précité note (36), page 47.

bonnes pratiques. Beaucoup de régimes autoritaires, comme en Amérique du Sud, se sont accommodés de constitutions et de codes démocratiques, et continuent de s'en accommoder un peu partout dans le monde. Il faut donc aller au-delà de la constitution, confronter les discours à la réalité pour essayer de comprendre pourquoi on éprouve tant de mal à déterminer, qualifier l'idéologie du socialisme bolivarien qui s'avère ne pas en être une.

Les raisons du vide

Quatre raisons principales pourraient expliquer cet indéterminisme politique (cette indétermination ?). La première est économique, les deux autres tiennent au pragmatisme politique, la dernière relève de la méthode.

La dépendance du Venezuela à l'égard du pétrole – « l'excrément du diable » – et concomitamment sa dépendance dans sa recherche puis son exploitation est la première raison qui pèse d'un poids considérable sur la décision politique. Chávez lui-même l'explique en 2007 : « *Nous entreprenons la construction d'un modèle socialiste très différent de celui imaginé par Karl Marx au 19^e siècle. Notre modèle, c'est de faire appel aux richesses pétrolières [...]. Le socialisme pétrolier était inconcevable sans l'exploitation du pétrole [et] cette ressource donne une configuration originale à notre modèle économique* » (86). En clair, « *on peut conclure que le "socialisme pétrolier" a permis au Venezuela de jouer le rôle qui lui est assigné par la mondialisation économique* » (87).

La deuxième raison tient au mouvement qui soutient Hugo Chávez et son successeur. Il est hétéroclite. Sur l'arc politique, il va de démocrates opportunistes aux trotskistes. Sur celui des classes sociales, il réunit des paysans, des ouvriers, des professions intermédiaires à des militaires de carrière. Des fissures surgissent au sein du PSUV lequel doit pacifier les luttes internes et se prémunir de davantage de divisions (88) ; la plus sensible de ses tensions se manifeste entre les militaires qui sont plus modérés que les militants des quartiers et ne tiennent pas à ce que le peuple ait une expression autonome. Pour le pouvoir, lancer un forum national sur la propriété privée, le syndicalisme, le coopérativisme, et bien d'autres sujets de discorde, ferait peur aux électeurs de la frange des classes moyennes indispensables au maintien de la majorité électorale, ce qui est encore plus vrai pour Maduro. Chávez, lui-même, pour conserver son autorité, jouait des concurrences entre ses partisans, peut-être les entretenait-il.

La troisième raison est donnée par Steve Ellner : « *le processus de radicalisation politique [...] a d'abord cherché à répondre aux défis suscités par l'opposition, et non à suivre des considérations idéologiques ou doctrinales* » (89). Sur ce terrain, la

(86) Communiqué de presse de PDVSA de juillet 2007 cité par Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), page 157.

(87) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), page 158.

(88) Steve Ellner identifie « *deux lignes de failles* » dans le mouvement chaviste : entre les radicaux et les modérés du PSUV d'une part, entre les militants de base et les membres des partis d'autre part (étude précitée note 21, page 40).

(89) Steve Ellner, étude précitée note (21), page 31.

question n'est pas morte et la droite mène une lutte violente, principalement dans la rue, en s'appuyant sur les trois maux récurrents du Venezuela toujours plus prégnants : inflation, pénurie, insécurité. L'opposition perçoit que Maduro n'a pas la capacité mobilisatrice de Chavez (90).

La dernière raison qui tiendrait à la méthode, stimule le débat et la réflexion. Slavoj Žižek l'explique à sa façon : « *Chávez n'inclut pas les exclus dans un cadre libéralo-démocratique préexistant ; au contraire, il prend les habitants "exclus" des favelas comme base puis il réorganise l'espace politique et les formes politiques d'organisation afin que celles-ci soient "adaptées" aux exclus* » ; il ajoute, ce qui trouble le propos : « *Aussi pédante et abstraite qu'elle puisse paraître, cette différence – entre "démocratie bourgeoise" et "dictature du prolétariat" – est cruciale* » (91). Ce point de vue et cette distinction sont loin d'être partagés, même par une gauche non hostile a priori (92).

L'absence de réponse

Au Venezuela, nul n'ignore la nécessité d'un débat idéologique qui serait utile à la cohérence de la conduite d'une politique socialiste. Pourquoi est-il toujours remis à plus tard ? Est avancé qu'il est plus urgent d'apporter des réponses politiques à la droite qu'au peuple plutôt suiviste et dont on mobilise le pouvoir de décision par des campagnes électorales à répétition au point, pour certains, de parler de « *démocratie plébiscitaire* » (93) ou d'« *autoritarisme électoral* » lequel « *repose sur des élections libres mais précédées de campagnes (très) déséquilibrées* » (94).

L'économie que font les partis d'un débat idéologique formel, d'une introspection sur les événements en cours, renforce le poids des sans-partis de la base militante du mouvement favorables à un socialisme dégagé de l'emprise politicienne et orienté vers la démocratie directe ; toutefois, un tel processus reste difficile à observer, qui plus est, à qualifier et quantifier (95). À la lecture des discours du feu président Chávez on comprend qu'il combine un socialisme classique guettés par les politiciens modérés de son camp et des militaires toujours dangereux (96), avec un

(90) « Venezuela : partisans et opposants au pouvoir de nouveau dans la rue », *Le Monde.fr*, 15 février 2014.

(91) Slavoj Žižek, *Après la tragédie, la farce ! Ou comment l'histoire se répète*, traduit de l'anglais par Daniel Bismuth, Paris, Flammarion, « Bibliothèque des savoirs », 2010, 244 pages, citations page 160 ; « base » est souligné par Žižek.

(92) Tels Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde dans *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), notamment les pages 85 et suivantes.

(93) « *Le mélange de populisme médiatique, de démocratie plébiscitaire et de césarisme légué par Chávez est désormais miné par les contraintes économiques* » (Paulo A. Paranagua, *Le Monde*, 21 avril 2013).

(94) Olivier Dabène, *Libération*, 12 mars 2013, précité note (11).

(95) Voir ci-dessous le paragraphe « Subvertir Chávez ».

(96) Une partie de l'armée s'est alliée à Chávez. Militaire lui-même, il a su en rallier une autre et neutraliser le reste. Maduro n'a pas cette empreinte militaire et, manifestement, a besoin de récompenser ou d'acheter des fidélités. « *Selon les calculs de la presse locale, en dix mois,*

socialisme d'action directe – le rêve libertaire – qui le fascine mais qu'il craint pour la conservation de son propre pouvoir puisque, à l'évidence, l'homme aimera le pouvoir jusqu'à sa mort. On continuera donc longtemps de s'interroger sur ses intentions ; lui-même parle de « *démocratie révolutionnaire* » et quand il précise, « *il faut orienter la démocratie révolutionnaire vers le socialisme* », pense-t-il vers le communisme originel, vers l'anarchisme ? En tout cas, Chávez insiste pour se démarquer du socialisme tel qu'il a pu exister en URSS, dans les démocraties populaires et, bien qu'il se garde de le souligner, tel qu'il existe à Cuba. Déjà en 1998, avant d'être président, ne déclarait-il pas : « *Mais nous ne croyons pas non plus au paradigme défait de l'Union soviétique : le communisme, la société sans classe, l'égalité absolue, cela n'existe pas* » (97). Il ne se contredit pas, en 2005, en affirmant que le pouvoir populaire est un concept « *qui contraste pleinement avec l'idée de parti unique ou de centralisation de toutes les décisions dans le parti. Il faut mettre le peuple au centre de tout, le parti doit être subordonné au peuple* » (98). Pensée profonde ou opportunisme électoral ?

Si l'idéologie comme le montre l'histoire des révolutions en Russie, à Cuba, aussi bien qu'en Espagne, n'est pas un passeport pour le communisme, pas même pour le socialisme, au moins permet-elle de se repérer ; or, le chavisme est sans repère. Comme le résume le professeur Olivier Compagnon, c'est « *une nébuleuse hétérogène dont la cohésion [repose] beaucoup sur la figure du président* » (99). L'activisme de celui-ci et le mouvement qu'il engendre n'est plus celui d'une personne ou d'un groupe, mais d'un État dont il devient moteur et frein de politiques subtiles. Comment aider les pauvres sans effrayer les classes moyennes et supérieures ? Comment développer des bribes de socialisme dans un pays encore capitaliste, impliqué dans le commerce international ? Comment éviter le retour du monde passé sans imposer une dictature ? Une dictature du prolétariat ? La dictature d'un caudillo ? Comment se prémunir du coup d'État toujours menaçant plus pour le contrôle du pétrole que pour la couleur du régime ? Les actions politiques et les réalisations sociales des gouvernements Chávez laissent-elle espérer une conception totalement nouvelle du socialisme ? Comme l'écrivent des spécialistes les réponses ne sont pas simple et « *en définitive, pour comprendre les dynamiques sociales et politiques en cours au Venezuela, il ne s'agit pas seulement d'identifier des continuités ou des ruptures, mais aussi d'en saisir la nature au plus près de la quotidienneté des vénézuéliens* » (100) or, au quotidien « *après quatorze ans de chavisme, le Venezuela reste en effet une société capita-*

M. Maduro a nommé plus de 350 militaires à des postes-clés » (Marie Delcas, « Nicolas Maduro ne cesse de conforter l'emprise des militaires », *Le Monde*, 25 février 2014).

(97) Déclaration citée par Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, page 78, de *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10).

(98) Entretien d'Hugo Chávez avec Manuel Cabieses, en juillet 2005, précité note (31).

(99) Olivier Compagnon, entretien avec Rosa Moussaoui, *L'Humanité*, 7 mars 2013. Ce qui évidemment ravive l'interrogation sur les capacités de Maduro.

(100) Olivier Compagnon, Julien Rebotier et Sandrine Revet, « Le Venezuela contemporain dans le regard des sciences sociales », introduction à l'ouvrage collectif *Le Venezuela au-delà du mythe. Chávez, la démocratie, le changement social*, précité note (10), pages 11 et suivantes, citation page 18.

liste où les intérêts privés se portent toujours très bien et où, plus que jamais, règne le consumérisme » (101).

Aussi, pour les défenseurs de la ligne actuelle, les doutes qu'on peut avoir sur l'expérience du socialisme du 21^e siècle viendraient d'une méconnaissance de la réalité vénézuélienne et d'une incompréhension du processus révolutionnaire en cours. Il faudrait donc se pencher plus sérieusement sur la relation entre la théorie et la pratique. Mais l'économie va mal, la droite s'agite et pense pouvoir prendre le dessus sur Maduro. Une dernière interrogation se fait alors jour : que vaut Maduro ?

De quelques préalables juridiques à la mise en œuvre de la théorie

Chávez le dit à sa manière : ce n'est pas à partir d'un modèle théorique que se construit le socialisme du 21^e siècle. Il se façonne dans une interaction de la théorie et la pratique qui « *doivent marcher ensemble* » pour opérer « *un changement du système de fonctionnement métabolique du capital* » (102). Ceci n'est pas sans rappeler le « réformisme révolutionnaire » dont se revendiquent certains syndicalistes (103), non plus, sans rappeler l'option que prirent, ou envisagèrent, des responsables anarchistes pendant la guerre d'Espagne (104).

Mais Chávez n'a pas oublié les mauvais tours que lui ont joué la droite, certains militaires et, plus encore peut-être, le syndicat CTV. Aussi, au long des années, se met en place un droit répressif. Toujours justifié pour parer les tentatives putschistes ou les invasions extérieures, il est souvent utilisé contre le peuple quand ses revendications sortent des limites fixées. Quand l'autonomie se manifeste, l'État montre sa vraie nature et réagit grâce à son dispositif répressif qu'il renforce régulièrement. Comme tous les États du monde, l'État bolivarien dispose d'un socle de droit pénal qui, à lui seul, suffirait pour réprimer toute velléité revendicative (105) :

- Un Code pénal dont les infractions élaborées pour réprimer la délinquance ordinaire sont utilisables contre les dissidences sociales (violences, entraves aux libertés, destructions, vols, séquestrations, subversion, terrorisme, etc.) ;
- Une loi de maintien de l'ordre constitutionnel qui autorise la répression de certaines activités politiques ; en France, on a connu la loi anticasseurs de 1970, abrogée en 1981, ou la loi sur la dissolution des ligues (à l'origine d'extrême-droite) de 1936 toujours en vigueur ; au Venezuela, il s'agit de la loi organique de sûreté de la Nation promulguée le 18 décembre 2002 ; votée après le coup d'État d'avril 2002, elle contient nombre de dispositions pour prévenir un coup d'État de droite, dispositions

(101) Olivier Compagnon, entretien avec Rosa Moussaoui, *L'Humanité*, 7 mars 2013.

(102) Entretien d'Hugo Chávez avec Manuel Cabieses, en juillet 2005, précité note (31).

(103) Pierre Bance, *Les Fondateur de la CGT à l'épreuve du droit*, Claix, La Pensée sauvage, « L'envers de l'histoire », 1978, 254 pages, notamment pages 64 et suivantes.

(104) Voir César M. Lorenzo, *Le Mouvement anarchiste en Espagne*, précité note (27), pages 285 et suivantes.

(105) Les codes et lois cités ci-dessous sont consultables sur le site officiel du gouvernement (www.gobiernoenlinea.ve, rubrique « *Législación* ») ou sur celui du *Tribunal supremo de justicia* (www.tsj.gov.ve/legislacion/legislacion.shtml), pour une recherche (www.tsj.gov.ve/gaceta/gacetaoficial.asp).

dont la généralité des termes la rend applicable à une activité révolutionnaire pacifique (106).

Mais comme tout État vit une paranoïa permanente, d'autres textes viennent compléter et renforcer une base législative suffisante. Citons, par exemple :

– L'utilisation de l'article 51 du décret-loi sur les transports terrestres du 8 novembre 2001 qui interdit le blocage de rues pour garantir la liberté d'aller et venir alors qu'en Amérique latine, l'interruption de la circulation est une modalité historique d'expression de la revendication (107).

– La loi organique sur l'éducation votée à l'Assemblée nationale le 13 août 2009 qui a suscité un tollé de l'opposition à cause de son caractère laïc et des règles imposées à l'enseignement privé, limite aussi le droit d'association, de syndicalisation et de négociation (108). On y trouve des articles qui punissent de faute grave les enseignants qui se livrent à une « *agression physique, verbale ou sous d'autres formes de violence contre leurs collègues, leurs supérieurs hiérarchiques ou leurs subordonnés* » ; ou des dispositions qui permettent l'embauche de briseurs de grève « *pour des raisons de nécessité avérée* » (109).

Il n'est pas nécessaire d'avoir de grandes connaissances historiques et juridiques pour imaginer l'utilisation qu'un État peut faire de tels textes. Bien que ces derniers se retrouvent dans la législation de tous les pays démocratiques, les anarchistes vénézuéliens apportent une nuance locale :

« *Le gouvernement n'a pas besoin d'organiser, en première instance, une répression directe contre les manifestations car il dispose d'organisations paragouvernementales chargées, sous l'appellation de "pouvoir populaire", du harcèlement psychologique des contestataires au prétexte de "neutraliser le sabotage de la révolution" [...] Si les manifestations continuent, alors l'État fait appel à la police et à l'armée* » (110).

(106) Voir par exemple, l'article 18, « *l'État garantit le maintien de l'ordre intérieur* » (www.tsj.gov.ve/gaceta/diciembre/181202/181202-37594-02.html). Ce type d'article n'est pas une spécificité vénézuélienne, on le retrouve dans les lois de tous les pays. Ce sont les termes généraux de ces textes qui permettent aux États de violer des droits élémentaires sous couvert de la légalité.

(107) Lire cet article dans le journal officiel vénézuélien (www.tsj.gov.ve/gaceta/noviembre/261101/261101-37332-23.html).

(108) Sur cette loi, comparer, l'article du *Monde* du 27 août 2009 de Jean-Pierre Langellier, digne de la presse réactionnaire du Venezuela et celui de Jean Ortiz, dans *L'Humanité* du 6 novembre 2009, digne de la presse chaviste (*Ley orgánica de educación* consultable sur : <http://fr.slideshare.net/asdrubal1990/ley-orgnica-de-educacin-2009>).

(109) Respectivement première (5, f) et cinquième dispositions transitoires du Chapitre VII.

(110) « *El Libertario* prend la parole », 1^{er} septembre 2009, à lire dans *Le Monde libertaire*, n° 1570, 29 octobre-3 novembre 2009, page 14 ou sur le site *Nodo 50* (http://www.nodo50.org/ellibertario/PDF/fr_interviewsEl%20Libertario2009.pdf).

Les événements des premiers mois de 2014 initiés par des revendications étudiantes illustrent cette observation.

Les peines de prisons ne sont pas exclues mais plutôt qu'emplir les établissements pénitentiaires de détenus politiques encombrants tant pour l'ordre public intérieur que pour la diplomatie internationale, la justice vénézuélienne recourt fréquemment au contrôle judiciaire qui oblige les militants à pointer régulièrement auprès d'une autorité et qui leur interdit, notamment, de participer à des réunions ou des manifestations. Selon des sources venant des organisations sociales, il y avait, en 2009, près de 2 200 acteurs sociaux, militants politiques et syndicalistes soumis à ce régime après avoir mené des actions revendicatives (111).

Si la structure de la justice pénale vénézuélienne n'a rien d'exceptionnelle, tous les pays ne prétendent pas mettre en place la démocratie participative et protagonique, construire le socialisme du 21^e siècle. En cela ces rappels sont utiles afin de ne jamais oublier que pour Chávez et Maduro, comme de bons marxistes archaïques ou de bons caudillos latino-américains, l'autonomie des organisations sociales est une idée dont il est sérieux de se méfier, utile d'entraver la diffusion, sain de se débarrasser si elle devient réalité.

Assistance sociale plutôt que sécurité sociale, les missions

Une loi organique entrée en vigueur le 30 décembre 2002 institue au Venezuela un système de sécurité sociale publique et universelle. Le mot « sécurité sociale » est entendu largement et inclut : la santé, la maternité, le handicap, les retraites, la famille, le logement et l'habitat, le chômage et la formation professionnelle... le tourisme social (112). Le système qui en résulte est complexe avec ses divers financements (État, travailleurs, employeurs) (113).

En matière de santé, l'universalité, qui reste un but du second plan national 2013-2019, est loin d'être atteinte parce que l'économie informelle, bien qu'elle tende à diminuer représentait encore 39,3 % de l'ensemble de la main-d'œuvre en 2013 (114). Par ailleurs, les classes moyennes et supérieures préfèrent recourir à des assurances privées pour la maladie et la retraite qui leur paraissent plus efficaces

(111) Rafael Uzcátegui, « Venezuela : le gouvernement bolivarien contre l'autonomie des syndicats », *Cuba libertaria*, septembre 2009, à lire en français sur le site *Mondialisme.org* (<http://www.mondialisme.org/spip.php?article1343>).

Voir ci-après, « Subvertir Maduro », la répression spécifique aux syndicalistes.

(112) Ce texte peut être consulté sur le site du journal officiel vénézuélien (<http://www.tsj.gov.ve/gaceta/diciembre/301202/301202-37600-03.html>). L'article 18 liste son champ d'application.

Il convient également de signaler la loi du 12 septembre 2005 sur les services sociaux, loi d'aide sociale qui vise principalement à aider les personnes en difficulté qui se retrouvent hors du champ de la sécurité sociale (http://www.inass.gob.ve/images//stories/ley_servicios_sociales.pdf).

(113) Pour une explication synthétique, lire Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), pages 96 et suivantes.

(114) Chiffre de l'Institut national de la statistique (http://www.gobiernoenlinea.ve/home/perfilesG_detalle.dot).

L'économie informelle concerne les vendeurs de rue, les employés de maison non déclarés, les ateliers clandestins, etc., mais aussi, selon le directeur de l'Institut national de la statistique, des emplois qualifiés « *utilisant la technologie moderne* ».

Segundo plan socialista de la Nación Simón Bolívar 2013-2019, précité note (71), point 2.2.2.16-a.

dans l'immédiat et plus sûres pour l'avenir (115), pour ces mêmes raisons, ils se soignent dans le système privé de santé que la loi de 2002 n'a pas supprimé pour « *donner des gages au secteur privé* » (116).

En santé, comme dans les autres secteurs de la protection sociale, la loi si elle était nécessaire s'avérait insuffisante pour répondre à l'urgence sociale comme aux déséquilibres régionaux. Surtout, la bureaucratie institutionnelle héritée de l'ancien pouvoir ne faisait pas de zèle pour l'appliquer dans ce domaine comme ailleurs. Pour remédier à cette situation Chávez et son gouvernement mirent en place une stratégie de gouvernement : *las misiones* (117). Les missions oscillent entre programmes d'aide sociale publics classiques et initiatives reposant sur le réseau associatif et les collectifs de quartier. Souvent les deux systèmes se mélangent ; par exemple, en simplifiant, un dispensaire public assure un suivi médical gratuit des nourrissons avec un médecin cubain et du personnel infirmier local plus ou moins bien formé, sous le contrôle d'une association de mères de famille, souvent revendicative et qui ne ménage pas le pouvoir. Dans l'esprit, la mission se distingue de l'aide sociale par « *l'universalité des programmes sociaux, même si, de fait, ils sont destinés aux "plus pauvre"* » (118). Elles s'en distinguent encore dans la mesure où elles se sont étendues à des champs qui vont bien au-delà de l'assistance sociale.

C'est le gouvernement qui décide de la mise en place des missions sans aucun contrôle parlementaire au motif qu'elles sont financées sur les revenus pétroliers de la société anonyme nationale Petróleos de Venezuela (PDVSA) et non sur le budget de l'État. En 2014, il existait trente-six missions aux ambitions différentes dont cinq grandes missions (119) :

- la grande mission *Agro Venezuela* (2010) pour aider les petits et moyens agriculteurs dans la production alimentaire ;
- la grande mission *en Amor mayor* (2011) pour que les personnes qui ont travaillé sans cotiser à la sécurité sociale bénéficient d'un minimum vieillesse de l'ordre de 270 euros en 2012 ;
- la grande mission *Hijos e hijas de Venezuela* (2011) d'aide aux personnes en difficultés pour faire reculer l'extrême pauvreté qui représente encore 7.3 % de la

(115) Christian Tremblay, « La politique sociale du gouvernement Chávez : populisme ou pressions populaires », *Observatoire des Amériques*, n° 6, janvier 2004, Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation de l'Université du Québec ; reproduit sur le site du Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine (http://risal.collectifs.net/IMG/pdf/Chro_0406_Venezuela.pdf).

(116) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 95.

(117) L'idée des missions aurait été suggérée à Hugo Chávez par Fidel Castro, en 2003, avant le référendum révocatoire (*El País*, 25 octobre 2013) mais ce n'est pas exactement ce que dit Chávez dans l'un de ses discours : « *C'est à ce moment que nous avons conçu la première [la mission santé] et que nous avons demandé de l'aide à Fidel* » (cité par Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note 1, page 89).

(118) David Recondo, « Pérodollars et politiques sociales », pages 45 et suivantes de l'ouvrage collectif *Le Venezuela au-delà du mythe*, précité note (10), citation page 48.

(119) La liste des missions avec leur descriptif peut être consulté sur le site du gouvernement vénézuélien (www.gobiernoenlinea.ve, rubrique « Misiones »).

population en 2011(6 % en 2012) contre 16,9 % en 1999, selon les chiffres officiels (120) ;

– la grande mission *Saber y trabajo* (2012) pour combattre le chômage des jeunes et des femmes ;

– la grande mission *Vivienda Venezuela* (2011) pour répondre à la crise du logement qui projette de construire deux millions de logements sociaux d'ici 2017 (121).

Au-delà des grandes missions trois pôles principaux peuvent être distingués :

– Le pôle santé notamment avec la mission *Barrio Adentro*, la première des missions initiée en 2003 avec l'intervention de 11 000 médecins cubains, est celui qui fonctionnerait le mieux mais avec des déséquilibres régionaux (122).

– Le pôle éducation, culture, formation professionnelle avec par exemple les deux missions *Robinson* (2003) d'alphabétisation et d'acquisition des connaissances de base coordonnées avec les missions *Ribas* (2003) pour le secondaire et *Sucre* (2003) pour le supérieur, remporte de bons résultats reconnus par les instances internationales tel l'Unesco (123).

– Le pôle famille, logement, alimentation avec notamment, pour l'alimentation, le réseau *MercaL* de la mission *Alimentación* (2004) qui assure la commercialisation des produits alimentaires de première nécessité à des prix contrôlés qui peuvent être en-dessous des prix du marché mais ne parvient pas à juguler la pénurie de nombreux produits de consommation courante et, pour le logement, la mission *Habitat* (2004) désormais intégrée dans la grande mission *Vivienda Venezuela* précitée, c'est là que le gouvernement rencontre le plus de difficultés, les chiffres officiels étant souvent en désaccord avec le constat que peut faire chaque Vénézuélien (124).

(120) Institut national de la statistique

(http://www.ine.gob.ve/index.php?option=com_content&view=category&id=104&Itemid=45).

(121) Lire le reportage de Marie Delcas, « Au Venezuela, la révolution bolivarienne s'attaque au chantier du logement social et le gaspillage », *Le Monde*, 14 juillet 2011, et pour un bilan, mitigé, en 2012, « Au Venezuela, Chávez mise sur son plan logement pour doper sa popularité », *Le Monde*, 5 septembre 2012.

Dans le cadre de cette mission sont organisées des opérations d'auto-construction de logements par leurs futurs habitants. Voir par exemple le plan *Abril victorioso* qui a impliqué près de 8 000 volontaires (Communiqué du ministère du Pouvoir populaire pour les Communes et les Mouvements sociaux du 15 avril 2014, <http://www.mpcmunas.gob.ve/cerca-de-8-000-voluntarios-han-participado-en-jornadas-de-construccion-de-viviendas-del-plan-abril-victorioso/>

(122) Pour une analyse synthétique de cette mission, Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 137 et suivantes.

Pour une approche plus critique d'un militant de terrain, Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 96 et suivantes. « En mai 2006, Barrio Adentro ("vers l'intérieur du quartier") employait 13 000 médecins cubains et 1 247 médecins vénézuéliens, 3 602 dentistes cubains et 1 103 dentistes vénézuéliens, et 2 596 infirmiers vénézuéliens. Les médecins vénézuéliens étaient payés un million de bolivars, (environ 450 dollars), les médecins cubains 400 000 bolivars, et les infirmiers 250 000 bolivars » (pages 97).

(123) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 141 et suivantes.

Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 89 et suivantes.

(124) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 145 et suivantes.

Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 91 et suivantes.

Mais il y a d'autres missions : la *Misión Zamora* (2001) pour éradiquer la grande propriété et promouvoir une agriculture durable, la *Misión Guaicaipuro* (2003) pour le respect des droits des populations indiennes, la *Misión Miranda* (2003) qui organise les réservistes pour la défense du pays et le maintien de l'ordre, la *Misión Vuelvan caras* (2004) pour former les jeunes et les chômeurs afin d'investir le champ de l'économie sociale, la *Misión Árbol* (2006) pour protéger l'équilibre écologique, la *Misión Ciencia* (2006) pour le développement d'une science et une technologie nationales, la *Misión Música* (2007) pour initier les enfants à la musique, la dernière-née, la *Misión Transporte* (2014), etc. Certaines missions sont plus politiques, la *Misión Che Guevara* (2007) est un programme de formation pour promouvoir les valeurs éthiques, idéologiques, politiques et économiques qui permettront la transformation de l'économie capitaliste en économie socialiste, la *Misión 13 de abril* (2008) doit renforcer le pouvoir populaire pour créer des communes socialistes.

Reste à savoir comment fonctionnent toutes ces missions d'une part sur le plan économique, d'autre part sur le plan humain étant entendu que le gouvernement se heurte à un problème de planification, « *certaines quartiers reçoivent l'assistance de plusieurs missions, tandis que d'autres sont partiellement couverts* » (125). Par ailleurs, Rafael Uzcátegui souligne que les missions sont venues en concurrence des services publics traditionnels, et comme elles recevaient les plus gros financements, le service public en a pâti (126) ; ceci est particulièrement sensible dans le domaine de la santé, les missions assurant la médecine au quotidien et les hôpitaux publics répondant, dans des conditions dégradées, au cas plus graves tels les opérations et les accouchements (127). Aussi, pour mieux assurer la coordination des missions, le gouvernement Maduro a institué un vice-ministère au nom bizarre de « *vice-ministère du suprême bonheur social du peuple vénézuélien* » (*viceministerio para la suprema felicidad social del pueblo venezolano*) directement rattaché à la présidence (128).

Si l'on excepte quelques coopératives du réseau *Mercal*, toutes les missions sont dépendantes des subsides de l'État. Plus exactement, du financement de la PDVSA. L'absence de contrôle public les rend « *particulièrement opaques* » (129).

« *On retrouve finalement ici les faiblesses structurelles d'une économie rentière qui tient à bout de bras des secteurs alternatifs, pourvoyeurs*

(125) David Recondo, étude précitée note (118), page 50.

(126) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 88 et 89.

(127) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 97 et suivantes.

(128) À ceux qui raillent le nom du nouveau ministère, les autorités répondent que l'opposition comme les occidentaux ont depuis longtemps remplacé la recherche du bonheur social par celui du profit et de la rentabilité maximums (Marie Delcas, « *Le Venezuela nage dans le suprême bonheur social* », *Le Monde*, 1^{er} novembre 2013).

Il convient de remarquer que la formule « *suprême bonheur social* » n'est pas si bizarre pour les Vénézuéliens, sa recherche figure comme un des objectifs principaux des premier et deuxième plans de gouvernement (précité note 71).

(129) David Recondo, étude précitée note (118), page 49.

d'emploi et utilisés pour redistribuer la rente. Et la question ne manque pas de se poser de la durabilité de tels processus » (130).

En effet, les ressources de la société pétrolière nationale sont fluctuantes, liées au cours et à la production de pétrole, à l'avenir de cette source énergétique. S'agissant du prix du pétrole, sa fluctuation est grande ; quand Chávez est arrivé au pouvoir fin 1999, le baril vaut 7 dollars, il progressera jusqu'à atteindre 132,5 dollars en juillet 2008 pour s'effondrer à 41,5 dollar en décembre et reprendre sa progression pour revenir, début 2011, vers les 90 dollars ; en 2013 et 2014, il fluctue entre 100 et 115 dollars ; le montant de 100 dollars est considéré par Chávez comme un « *prix juste* » pour mener sa politique sociale (131). Encore faut-il que la production de pétrole soit constante ; elle est tendanciellement à la baisse depuis 2005 (132) pour trois raisons : les infrastructures n'ont pas été entretenues et développées comme il aurait fallu ; les entreprises étrangères partiellement nationalisées ne sont pas motivées pour investir ; les licenciements de 2003 ont fait perdre de la compétence à l'entreprise. D'après les chiffres officiels la PDVSA se porte bien malgré tout avec un bénéfice cumulé de plus de 7 milliards de dollars en 2012 mais avec une dette cumulée de 43 milliards de dollars en 2013 (133). Ces chiffres sont systématiquement contestés et, déjà en 2009, un journaliste, s'autorisait à écrire « *qu'en dépit de la remontée du prix du baril de pétrole* », « *les vénézuéliens subissent désormais des coupures de courants, des pénuries d'eau et la défaillance de la santé publique* » (134). Rien donc ne marcherait dans cette « démocratie subventionnée ». Un universitaire répond à ce type de discours répétitifs : malgré ces défaillances, la population sait que « *les missions apportent des réponses concrètes aux besoins les plus pressants de la population (opérations de la cataracte, soins d'odontologie courants, campagnes de vaccination, alphabétisation, réhabilitation des logements, etc.)*. *Les résultats sont donc palpables et tout à fait favorables aux plus démunis* » (135). Un exemple, en 2003, la première mission Robinson a permis l'alphabétisation d'un million de personnes, l'analphabétisme est aujourd'hui éradiqué ce qui a permis de lancer le « *Plan revolucionario de lectura* » de distribution de livres et d'incitation à la lecture (136). Les statistiques du Programme de développement des Nations unies

(130) Olivier Compagnon, Julien Rebotier et Sandrine Revet, article précité note (100), introduction, page 18.

(131) *El País*, 5 janvier 2011.

(132) Les Échos data (<http://data.lesechos.fr/pays-indicateur/venezuela/production-de-petrole.html>).

(133) Site de la PDVSA (<http://www.pdvsa.com/>), rubrique « Informations financières ».

(134) Paulo A. Paranagua, « Au Venezuela, l'absence d'investissement dans les infrastructures aggrave le marasme », *Le Monde*, 11 novembre 2009.

(135) David Recondo, étude précitée note (118), page 50.

(136) Maye Primera, « Chávez lanza su revolución cultural », *El País*, 14 mai 2009. Cet article mentionne les réserves des éditeurs qui se demandent « *comment le gouvernement pourra développer un vrai plan pour inciter à la lecture quand il impose des restrictions toujours plus dure à l'importation de livres par le contrôle du change monétaire* ».

Voir aussi, Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), pages 141 et suivantes.

Voir note (62) la réserve sur la qualité des livres d'histoire.

(PNUD) sont une autre réponse ; entre 2007 et 2012, le Venezuela est passé de la 80^e place dans le monde à la 71^e et Cuba de la 55^e à la 59^e, les deux pays ayant un indice de développement en progression avec un écart qui se réduit en faveur du Venezuela : de 0.712 en 2007 à 0.748 en 2012 pour le Venezuela, de 0,755 à 0,780 pour Cuba (137).

Une révolution c'est plus qu'une question matérielle ; tout ne fonctionne pas bien du jour au lendemain à plus forte raison dans un pays qui part de loin ; d'autant plus quand certains s'activent à saboter l'effort collectif ce qui est évident, par exemple, pour le réseau d'approvisionnement *MercaL*. Au Venezuela le peuple l'a compris ; ce sont évidemment les classes aisées et moyennes qui souffrent du partage et se sont aussi celles qui savent se faire entendre. Si à Cuba est acquis que la conscience révolutionnaire s'est réduite à une conscience des intérêts d'un capitalisme d'État dont on attend l'ultime évolution, au Venezuela, socialisme et capitalisme sont en concurrence ; quinze ans après l'élection de Chávez et les désordres qui l'ont accompagnée, il est difficile d'apprécier la situation au-delà des propagandes respectives du gouvernement et des oppositions, de savoir quel système économique l'emportera (138) ; à moins qu'il faille considérer, comme beaucoup d'observateurs non hostiles *a priori*, que les deux vivent en bonne intelligence (139). Il semble qu'ici, à la différence de Cuba, le peuple n'ait pas renoncé même s'il paraît limiter son action à ses intérêts locaux immédiats (140). Pedro Nikken, ancien président de la Cour interaméricaine des droits de l'homme et membre d'*Ojo electoral*, organisation non gouvernementale, témoigne :

Dix ans de « révolution bolivarienne » ont « conscientisé » les pauvres ; « les secteurs populaires sont plus à même aujourd'hui de défendre leurs droits et leurs revendications » (141).

Cette observation se vérifiera, avec des nuances, dans le champ d'exercice des droits politiques nouveaux mis en place par la révolution bolivarienne conjointement aux missions : droits économiques avec les coopératives ; droits politiques avec les conseils locaux de planification publique, les conseils communaux et les communes. Au Venezuela, il y a la macro et le micro. La macro relève exclusivement de l'État. L'État continue d'exercer les fonctions régaliennes, il contrôle la grande industrie et les secteurs énergiques, soit totalement, soit dans des sociétés mixtes,

(137) Les indicateurs du développement du PNUD peuvent être consultés sur son site (<http://hdr.undp.org/fr/statistiques/>, voir le tableau 2). Pour mémoire, la France sur la même période est passée de la 19^e place (indice 0.885) à la 20^e (0.893).

(138) Les données statistiques ne sont pas forcément d'un grand secours. Les résultats officiels sont systématiquement contestés par l'opposition nationale et internationale dont les chiffres sont eux-mêmes réfutés par les autorités vénézuéliennes.

(139) Voir ci-dessus le paragraphe « Le socialisme bolivarien du 21^e siècle est-il une idée nouvelle ? » ?

(140) Voir ci-dessous le paragraphe « subvertir Maduro ».

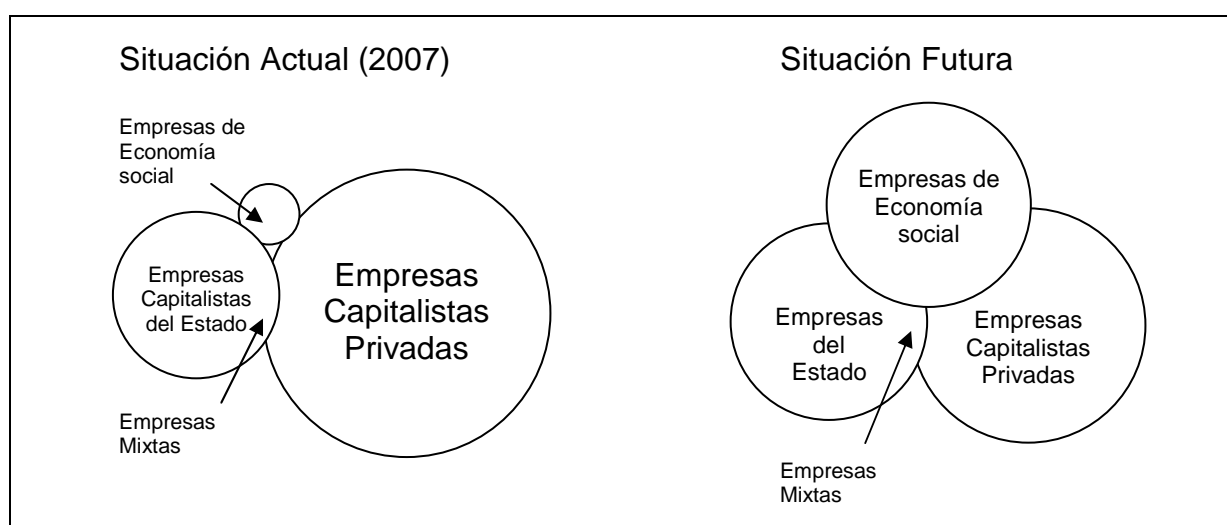
(141) Cité par Marie Delcas, « La chute du pétrole menace la politique sociale », *Le Monde*, 17 février 2009.

conformément à la Constitution (142). Le micro est partagé avec le peuple. En politique, avec les diverses instances locales mises en place pour qu'il exerce une part de pouvoir, seulement une part et sous contrôle (143) ; pareillement pour l'économie sociale.

L'économie sociale et les coopératives

Dans le premier projet Simón-Bolívar (2007-2013) devant permettre d'aller vers le socialisme du 21^e siècle, il est prévu de développer le secteur de l'économie sociale pour le porter à une taille comparable à celle des deux autres secteurs (144) :

- le secteur des entreprises d'État y compris les entreprises mixtes qui doit encore grandir ;
- le secteur des entreprises capitalistes privées dont l'importance devrait être considérablement réduite.



Source : *Proyecto nacional Simón Bolívar, Primer plan socialista*, page 24.

Le second plan socialiste de la Nation Simón-Bolívar (2013-2019), s'il envisage de le poursuivre ne tire pas un bilan du premier même si Chávez réaffirme que ce « *programme de transition vers le socialisme et la radicalisation de la démocratie participative* » implique de « *pulvériser complètement l'État bourgeois* » (145). Il est donc difficile de se faire une idée de l'avancement du processus.

(142) Voir le paragraphe ci-dessus, « Difficile départ de la démocratie participative ».

(143) Voir le paragraphe ci-dessus, « Démocratie participative et protagonique n'est pas démocratie directe ».

(144) *Proyecto nacional Simón Bolívar, Primer plan socialista (PPS) 2007-2013*, précité note (71), pages 21 et suivantes, « *Modelo productivo socialista* ».

(145) *Segundo plan socialista de la Nación Simón Bolívar 2013-2019*, précité note (71). La citation est tirée du paragraphe II de la présentation faite par Hugo Chávez, le 2 juin 2012. Sur l'organisation de la production, voir les points 2.1.1 et suivants. Sur le projet « *post-rentiste* » et « *post-capitaliste* » voir le point 2.3.6.

Quoi qu'il en soit, le projet vénézuélien ne vise pas à instaurer l'autogestion maintenant, c'est « *un programme de transition* » qui cherche à faire cohabiter les trois secteurs ; ceci n'aurait rien d'exceptionnel et se retrouve un peu partout dans le monde si le but n'était de réduire le privé pour renforcer le public et l'économie sociale, et à terme, indéterminé, le faire disparaître par un « *renforcement de la planification centralisée* » (146). Il s'agit bien d'un projet de dépérissement du capitalisme mais du dépérissement de l'État, il n'est jamais question (147).

En 2007, le secteur de l'économie sociale est arc-bouté sur les coopératives. Trois types d'entreprises socialisées sont à distinguer (148) :

- Les entreprises de production sociale (EPS) constituées à partir d'entreprises d'État ou d'entreprises privées nationalisées par décision stratégique et politique dans les secteurs énergétiques, de la grosse industrie et des communications. Les travailleurs y sont représentés par des conseils ouvriers qui ont un pouvoir consultatif et restent minoritaires dans la gestion ; on « *est encore loin de tout contrôle ouvrier véritable* » (149).

- Les entreprises coopératives issues d'entreprises en faillite ou abandonnées par leur propriétaire, rachetées par l'État et transformées en coopératives. Mais l'État conserve 51 % des parts et les salariés associés 49 %. Ces établissements relèvent de la catégorie de la propriété sociale indirecte.

- Les coopératives où l'État n'est pas présent, propriétés sociales directes qui, depuis 2010, devraient progressivement passer sous le contrôle des collectivités locales dans le cadre d'entreprises de production sociale communales (EPSC).

L'État favorise le développement des coopératives directes ou indirectes, plutôt de petites entreprises travaillant souvent en sous-traitance (150).

Dans les pays développés, les coopératives ouvrières, où les travailleurs possèdent et gèrent leur entreprise selon des principes démocratiques, sont facteurs d'émancipation pour leurs sociétaires, sans pour autant être des îlots de socialisme dans la société marchande où elles baignent et avec laquelle elles composent. Au Venezuela, la situation est différente parce que les coopératives restent sous l'aile de l'État, sans son soutien, elles seraient immédiatement mises hors-jeu dans une société de marché. Aussi, Chávez précisera qu'il ne faut pas regarder les

(146) *Segundo plan socialista de la Nación Simón Bolívar 2013-2019*, précité note (71), point 2.1.1.3.

(147) Projet qui n'effraie pas outre mesure le capitalisme vénézuélien puisque le président de la fédération patronale (Fedecamaras), Jorge Roig, comme le président de la fédération des industriels, Miguel Angel Perez, sont venus publiquement appuyer Maduro dans sa recherche d'un compromis lors de la révolte des étudiants, relayés par la droite, de février 2014 (Marie Delcas, « Le président vénézuélien Nicolás Maduro tend la main à l'opposition », *Le Monde*, 28 février 2014).

(148) Il peut exister d'autres formes d'entreprise sociale comme les entreprises de production associatives, mais leur importance est faible.

(149) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 213. De ces auteurs, pour la question du contrôle ouvrier et de l'autogestion, voir aussi les pages 215 et 216.

Inversement, pour une vue apocalyptique de la situation, lire de Jean-Pierre Langellier, « Les multinationales ont de plus en plus de mal à travailler au Venezuela », *Le Monde*, 9 septembre 2009.

(150) En 2006, la moyenne est de neuf salariés (Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note 10 page 171).

coopératives vénézuéliennes comme les coopératives occidentales ; les coopératives au Venezuela remplissent d'autres fonctions (151). Plus que des entreprises, les coopératives sont des moteurs de conscientisation, de responsabilisation, de formation, de meilleure vie au travail, elles permettent l'accès à la protection sociale et solvabilisent des familles pauvres. Elles créent le tissu productif qui facilitera à la transition vers le socialisme (152).

Il est difficile de connaître l'étendue du champ du coopérativisme. Il est seulement acquis qu'elles ne deviennent que rarement économiquement viables.

Mathilde Gauvain a recueillis les chiffres suivants auprès de la *Superintendencia nacional de cooperativas* (Sunacoop) : il y avait, en 2007, 2,5 millions de personnes travaillant dans 215 000 coopératives enregistrées, « dont 70 000 opératives », c'est-à-dire solvables et actives (153). D'autres chiffres circulent, bien différents. Officieusement, pour 2008, l'Institut national de la statistique estime à 47 000 le nombre de coopératives dont seulement 15 745 seraient opératives, elles emploieraient 222 770 personnes soit 2 % de la population active (154).

L'échec économique constaté tant par les résultats que par le développement a des résonances au regard des buts poursuivis. Les coopératives ne sont pas intégrées dans le tissu social local. Certaines coopératives se sont créées dans le seul but de capter des crédits. Une forme pouvoir « patronal » autoritaire subsiste et l'idée égalitaire est souvent un leurre. Plus grave, les associés n'étant plus salariés, le droit du travail n'est pas appliqué et les syndicats disparaissent. Corruption et clientélisme survivent (155). Pour certains observateurs, le secteur coopératif met en lumière la principale contradiction d'un gouvernement prétendument socialiste dans un système capitaliste :

« La promotion de coopératives et du développement endogène marque aussi l'émergence d'un nouveau secteur économique, placé sous la protection d'un État volontiers interventionniste, mais dont la

(151) Le régime des associations coopératives est fixé par un décret ayant force de loi spécial du 30 août 2001, consultable sur le journal officiel vénézuélien du 18 septembre 2001 (<http://www.tsj.gov.ve/gaceta/septiembre/180901/180901-37285-02.html>).

(152) On pensera que, comme les Ateliers nationaux créés après la révolution de février 1848, elles remplissent aussi une fonction occupationnelle et préventive du désordre public. La fermeture des Ateliers nationaux provoqua les journées insurrectionnelles des 23 au 26 juin 1848.

(153) Mathilde Gauvain, « Le commerce de rue à Caracas », pages 151 et suivantes de l'ouvrage collectif *Le Venezuela au-delà du mythe*, précité note (10), données chiffrées page 162.

(154) Informations citées par Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), page 228.

Dans leur livre *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 169, Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde remarquent qu'il y a moins de coopérateurs au Venezuela qu'en Argentine (14 millions) ou en Colombie (4 millions).

(155) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), pages 169 et suivantes.

force actuelle relève de ses prises de position sur le marché capitaliste mondial » (156).

On en revient donc à cette idée de base qu'il n'y a pas d'autogestion et de contrôle ouvrier dans un système capitaliste (157). D'autres, et sans que cela soit contradictoire, font remarquer que les coopératives ont toutefois enclenché « *une dynamique vertueuse de formation d'une citoyenneté active [...] clairement perceptible* » peut-être plus significative d'une dynamique politique et sociale nouvelle que la démocratie participative locale (158). En cela, elles peuvent constituer des écoles pour la mise en place d'un autre futur.

Pour ces deux raisons, parce que les coopératives sont un échec économique, et parce qu'elles sont néanmoins un moteur d'émancipation, le gouvernement va réorienter la production sociale en les intégrant dans le projet des entreprises de propriété sociale communale (EPSC). Il s'appuiera sur le décret-loi du 3 juin 2008 pour la promotion et le développement de l'économie populaire (159). Une entité territoriale telle une commune ou une communauté de communes peut disposer d'EPSC de deux sortes :

- les EPSC directes qu'elles gèrent elles-mêmes et dont elles sont propriétaires des moyens de production ;
- les EPSC indirectes dans lesquelles l'État conserve la propriété publique des moyens de production qu'il devrait progressivement transférer à la communauté ou la commune concernée (160).

Les EPSC associent les coopératives et les pouvoirs communaux pour mieux utiliser les capacités productives de l'entreprise, pour recourir aux ressources locales et développer des réseaux locaux avec d'autres EPS ou d'autres centres de production ou des groupes de la démocratie participative locale telles les associations de consommateurs. Leur finalité est sociale notamment pour l'emploi de la main-d'œuvre locale et l'amélioration de l'infrastructure communale, d'autant mieux si elles dégagent des excédents. De fait, les coopératives passent sous la direction du conseil communautaire ou communal représentant l'assemblée des citoyens mais qui doit composer avec le conseil des travailleurs, lesquels sont aussi citoyens (161).

(156) Olivier Compagnon, Julien Rebotier et Sandrine Revet, étude précitée note (100), introduction, page 18.

(157) Serait-ce ce qu'ont compris, même inconsciemment, ceux qui ont rédigé le deuxième plan de gouvernement en faisant disparaître « *la propriété autogestionnaire* » et « *les pratiques autogestionnaires* » qui figuraient dans le premier, précité note (71), point II-1 « *Suprema felicidad social – Enfoque* ».

(158) David Recondo, étude précitée note (118), page 54.

(159) *Decreto con rango, valor y fuerza de ley para el fomento y desarrollo de la economía popular* (http://www.ungs.edu.ar/foro_economia/wp-content/uploads/2012/05/2008_Venezuela_Ley-Economia-Popular.pdf).

(160) Le deuxième plan de gouvernement, précité note (71), prévoit la création de 30 000 EPS directes industrielles ou semi-industrielles d'ici 2019 (point 2.3.6.2).

(161) Pour plus de détail, voir les articles descriptifs suivants : en français, Pierrick Lavergne, « Les nouveaux modèles d'économie sociale au Venezuela (une réponse au capitalisme rentier ?) », *Revue internationale de l'économie sociale*, n° 316, mai 2010 (résumé sur <http://recma.org/node/1033>) ; en

Aucun bilan fiable sur cette réorganisation n'est disponible et toute appréciation se heurte à des opinions tranchées. On est proche, en théorie, d'un modèle de collectivisation communiste mais loin de l'autogestion libertaire pour de multiples raisons : la première étant que l'État garde la haute main sur les EPSC et les conseils locaux tant sur le plan économique par les aides financières ou autres qu'il procure que sur le plan politique par le noyautage par le parti chaviste de toutes les instances collectives ; parce que, encore, et c'est lié, le clientélisme et la corruption n'ont pas disparu et que les militaires conservent une influence trouble sur l'appareil de production ; et toutes ces autres raisons qui font douter même ceux qui ont un regard non dogmatique sur le chavisme (162). En fait, la clé de la question est celle de la réalité de la démocratie participative et protagonique.

De l'État bourgeois à l'État social

Même si les missions sociales tout comme le secteur de l'économie sociale s'apparentent davantage à des outils d'assistance auprès des plus démunis qu'à des innovations économiques performantes, elles ne se limitent pas à cette fonction d'aide sociale ; elles sont un rouage de la démocratie participative et protagonique à côté et avec toutes sortes de cercles, comités, conseils, associations de quartier, etc. Une sociologue, Anne-Florence Louzé, donne cette définition :

« Le concept de démocratie participative inclut la capacité réelle de la majorité citoyenne de décider dans les principaux domaines publics de la Nation. Dans la démocratie participative, le rôle de la majorité citoyenne n'est pas conjoncturel et seulement politique, mais permanent et étendu à toutes les sphères de la vie sociale » (163).

Dans le schéma chaviste, la démocratie participative et protagonique se développe de façon à la fois complémentaire et concurrente de la démocratie représentative (164). Pour le peuple, la démocratie représentative n'existe que pendant le temps bref d'une élection alors que la démocratie participative devrait lui permettre de manifester sa souveraineté en permanence. La démocratie participative se double d'un processus politique qui progressivement se substituera à la démocratie

espagnol, Santiago Roca, « *Funciones y significado de las empresas de propiedad social comunal* », *Aporrea* (site pro-chaviste), 20 mai 2011 (<http://www.aporrea.org/ideologia/a123667.html>).

(162) « *Quelque part, en matière de volontés de contrôle, "la boli-bureaucratie" n'a rien à envier à la bureaucratie vénézuélienne "traditionnelle", et si le gouvernement chaviste avait osé ouvrir le jeu sur cette question [du contrôle ouvrier et de l'autogestion] pour en interroger les pouvoirs injustifiés, il se serait doté de formidables armes pour donner un souffle nouveau à la révolution bolivarienne. Il a néanmoins préféré parier sur le renforcement de l'État par le haut. Avec tout ce que cela implique !* » (Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note 10, page 216).

(163) Anne-Florence Louzé, « Les conseils communaux au Venezuela : un outil d'émancipation politique ? », pages 91 et suivantes de l'ouvrage collectif *Le Venezuela au-delà du mythe*, précité note (10), citation page 91.

(164) Pour la signification de « protagonique » et de « peuple » dans le discours officiel Voir ci-dessus, paragraphe sur « Le socialisme bolivarien du 21^e siècle est-il une idée nouvelle ? ».

représentative. Voici comment, le 8 janvier 2007, après sa réélection à la présidence, lors de la prestation de serment de son nouveau gouvernement, l'exprime Hugo Chávez :

« Nous devons avancer vers la création d'un État communal. Et l'ancien État bourgeois, toujours là, encore vivant, nous devons le démanteler pièce par pièce, au fur et à mesure de la construction de l'État communal, de l'État socialiste, de l'État bolivarien, un État capable de mener à bien une révolution » (165). Il ajoute : *« Progressivement, le pouvoir constitué doit transférer le pouvoir politique, social, économique et administratif au pouvoir communal pour aller vers l'État social et sortir des vieilles structures de l'État capitaliste bourgeois qui freinent les impulsions révolutionnaires »* (166).

Évidemment, on ne voit pas pourquoi remplacer l'État bourgeois, l'État bolchévique, tout autre État, par l'État social, socialiste ou bolivarien, ne ferait pas ressurgir tous les travers de l'aliénation et de la domination étatiques. Chávez semble avoir un doute durant ce discours en disant : *« presque tous les États sont nés pour empêcher les révolutions »*, mais il se ressaisit : *« notre tâche est de convertir un État contre-révolutionnaire en État révolutionnaire »* (167). L'État est pour lui un stade indépassable pour enraciner au plus près des citoyens, la démocratie participative et protagonique. Pour cela, il invente diverses institutions locales dont la première fut le conseil local de planification publique et dont les plus récentes sont le conseil communal et la commune.

Les conseils locaux de planification publique

En 2002, une loi crée les conseils locaux de planification publique (CLPP) (168). Le CLPP est un *« espace de cogestion où les communautés et l'administration municipale décident conjointement des investissements liés à la municipalité »* (169) ; ce n'est donc pas un organe de démocratie directe. Concrètement, il est

(165) Cité par Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 153, note 2.

(166) Cité par Richard Neuville, « Les conseil communaux et le double pouvoir » dans *Autogestion hier, aujourd'hui, demain* du Collectif Lucien-Collonges, Paris, Éditions Syllepse, « Utopie critique », 2010, 695 pages, page 190. Ce texte peut être lu sur internet, voir la citation de Chávez pages 9. (<http://alterautogestion.blogspot.fr/2011/01/venezuela-les-conseils-commun-aux-et-le.html>). Le concept d'État social ne figure ni dans le premier plan de gouvernement 2007-2013, ni dans le second 2013-2019, précités note (00).

(167) Cité par Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 153, note 2.

(168) Loi du 12 juin 2002, à lire sur le journal officiel vénézuélien (*Ley de los concejos locales de planificación pública*, <http://www.tsj.gov.ve/gaceta/junio/120602/120602-37463-01.html>). Voir également la loi organique du 17 mai 2005 sur le pouvoir public communal publiée au journal officiel du 8 juin 2005 (*Ley orgánica del poder público municipal*, <http://www.tsj.gov.ve/gaceta/junio/080605/080605-38204-01.html>).

(169) Jessica Brandler Weinreb, « La participation politique des femmes dans les conseils locaux de planification publique », pages 77 et suivantes de l'ouvrage collectif *Le Venezuela au-delà du mythe*, précité note (10), citation page 79.

chargé de la préparation, du suivi, du contrôle et de l'évaluation des plans municipaux d'aménagement du territoire et des plans locaux de développement.

Des assemblées de citoyens élisent leurs délégués au travers de leurs « *organisations locales* » et des « *secteurs de la société civile organisée* » (170) au niveau des paroisses, de la municipalité, des communautés et des populations indigènes (171). Les délégués interviennent dans les programmes et budgets municipaux afin que les mairies répondent à leurs besoins en matière d'urbanisme, de logement, de raccordement électrique, de distribution d'eau potable, de fiscalité, etc. Pour les citoyens qui s'y engagent, la participation aux CLPP responsabilise et forme dans nombre de domaines (finances publiques, comptabilité, gestion, droit, etc.). Pour ce qui est de l'exercice du pouvoir, les CLPP doivent se comprendre comme un auxiliaire, voire une commission d'un exécutif municipal élargi.

La procédure de participation citoyenne a rapidement montré ses limites. L'intégration des citoyens à la gestion municipale et les contrôles qu'ils peuvent y exercer ne sont pas toujours bien acceptée par les autorités locales entraînant parfois des blocages institutionnels (172). Les CLPP ne disposent pas de véritables moyens pour s'imposer et finissent par passer sous la dépendance du conseil municipal (173). Ces difficultés n'ont pas échappé au gouvernement qui, pour relancer le processus participatif, a fait voter, en 2006, la loi sur les conseils communaux (174), certainement « *pensés comme une alternative au CLPP* » (175), plus certainement encore comme une substitution, à terme, aux municipalités elles-mêmes.

(170) Ce qui peut aller du club sportif au syndicat, en passant par l'ONG d'écologie ou le collectif de santé (Article 4 de la loi).

(171) Une communauté en droit vénézuélien est un groupe de personnes qui, sur un territoire déterminé, présentent des caractéristiques et des intérêts communs, partagent une histoire, des besoins et des potentialités culturelles, économique, sociales, territoriales, ou autres (Article 4, § 1, de la loi du 26 novembre 2009 sur les conseils communaux, post-citée note 174).

Le Venezuela est divisé en 23 États et deux districts dont le district capitale de Caracas. Chaque État est composé de municipalités, on en compte au total 335. Une municipalité est l'agglomération de paroisses civiles. La municipalité vénézuélienne n'est pas comparable à la municipalité française, elle s'apparente davantage à un arrondissement.

Les populations indigènes comptent 725 000 personnes au recensement de 2011.

(172) Mathieu Commet, étude précitée note (17), page 109.

Julien Rebotier, « Les principes alternatifs de la planification. Statut des terres et logement à Caracas », pages 169 et suivantes de l'ouvrage collectif *Le Venezuela au-delà du mythe*, précité note (10).

(173) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 152.

Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 220 et 221.

(174) L'idée des conseils communaux filtre dans les articles 112 à 114 de la loi organique du 17 mai 2005 sur le pouvoir public communal publiée au journal officiel du 8 juin 2005 précité note (168), page 9. Leur mise en pratique fut décidée par la loi organique du 7 avril 2006 modifiée par la loi organique du 26 novembre 2009, à lire sur le journal officiel vénézuélien du 28 décembre 2009 (*Ley orgánica de los concejos comunales*, http://www.tsj.gov.ve/legislacion/LeyesOrganicas/20.-GO_39335.pdf).

(175) Mathieu Commet, étude précitée note (17), page 110.

Les conseils communaux

Pour Chávez, les conseils communaux sont les « *unités territoriales de base de la participation populaire à l'autogouvernement* » (176). Aucun chiffre officiel récent n'étant publié, il est difficile d'en connaître le nombre, probablement est-il de l'ordre de 50 000 en 2014 (177) ; selon le second plan de gouvernement 2013-2019 tout le territoire devrait être couvert en 2016 (178).

La loi détermine la procédure de création du conseil communal. Dans une première phase, un groupe de citoyens désireux de créer un conseil prend l'initiative de réunir en assemblée au moins 10 % des habitants de 15 ans et plus de la communauté concernée ; elle est chargée de définir le champ territorial du conseil et de mettre en place les instruments permettant la réunion d'une assemblée générale constitutive. Initiative souvent téléguidée par l'État au travers du PSUV et stimulée par la promesse d'aides financières. Un conseil communal doit réunir de 150 à 400 familles en milieu urbain, plus de 20 familles en milieu rural et à partir de 10 en terres indigènes (179). Dans une deuxième phase, l'assemblée générale constitutive se réunit et décide de donner vie au conseil communal. Elle élit pour deux ans les membres du conseil ; ils sont rééligibles, doivent rendre des comptes et sont révocables ; ils ne sont pas rémunérés. Les décisions de l'assemblée générale constitutive sont prises à la majorité simple sous la condition d'un quorum de 30 % des habitants de la communauté majeurs de 15 ans à la première convocation, 20 % à la seconde (180). Enfin, les délégués élus devront enregistrer le conseil communal auprès du ministère compétent pour obtenir la personnalité juridique et, ce qui en découle, les financements de l'État (181). Une inscription lourde de sens qui n'est pas une banale formalité administrative. Si le ministère vérifie la conformité du processus de constitution, il ne semble pas avoir un pouvoir d'appréciation de l'opportunité de cette création toutefois la Présidence tient les cordons de la bourse. Sachant que sous la loi de 2006, les municipalités avaient la possibilité de donner une existence juridique aux conseils communaux, la loi modificative de 2009 vient donc centraliser et indirectement contrôler la création des conseils communaux (182).

(176) Cité par Anne-Florence Louzé, étude précitée note (163), page 93.

Dans les textes officiels, « autogouvernement » (*autogobierno*) doit se comprendre comme la correspondance politique de l'« autogestion » en économie.

(177) Dans une note publiée le 21 janvier 2013 sur le site *Alter autogestion*, Richard Neuville donne le chiffre de 49 200 fin 2011 (<http://alterautogestion.blogspot.fr/2013/01/les-conseils-communaux-et-lexpression.html>).

(178) *Segundo plan socialista de la Nación Simón Bolívar 2013-2019*, précité note (71), point 2.3.1.2.

(179) Article 4, § 3, de la loi du 26 novembre 2009, précité note (174).

(180) Les mêmes conditions de tenue et de vote seront applicables aux assemblées générales suivantes.

(181) Chapitre II (Constitution du conseil communal) de la loi organique du 26 novembre 2009, précité note (174).

(182) Loi organique du 7 avril 2006 modifiée par la loi organique du 26 novembre 2009, précitées note (174).

La révocation des délégués se fait à la demande de la commission de contrôle du conseil communal ou de 10 % des habitants de la communauté. La décision est prise à la majorité par une assemblée générale représentant au moins 20 % des électeurs (183).

La compétence du conseil communal est étendue, autant économique que sociale, comme le précise l'article 2 de la loi qui les a institués :

« Les conseils communaux dans le cadre constitutionnel de la démocratie participative et protagonique, sont des organes de participation, d'articulation et d'intégration des diverses organisations communautaires, groupes sociaux, citoyens et citoyennes qui permettent au peuple organisé d'exercer directement la gestion des politiques publiques et des projets répondant aux besoins et aspirations des communautés dans la construction d'une société d'équité et de justices sociale » (184).

L'Assemblée générale des citoyens élabore donc les projets du conseil communal dans les domaines qu'elle jugera utiles : éducation, santé, culture, logement, infrastructures, etc., et propose la création d'organisations socio-productives, par exemple une coopérative (185). Les projets sont soumis aux commissions présidentielles compétentes pour obtenir les financements qui permettront leur réalisation. Acceptés, ils sont mis en œuvre par le conseil communal qui se compose d'un exécutif, d'une commission administrative et financière et d'une commission de contrôle (186).

Les conseils communaux sont indépendants des municipalités ; ils sont directement rattachés au pouvoir central par la voie des commissions présidentielles du pouvoir populaire locales, régionales et nationales. Les deux instances sont néanmoins tenues de collaborer, les fonctionnaires municipaux devant aider les citoyens des conseils communaux. En réalité, *« la défiance générale à l'égard des pouvoirs publics limite considérablement les apprentissages collectifs entre ces deux "mondes" »* (187). Pourtant, d'un point de vue technique les conseils communaux ne peuvent se passer des compétences réunies dans les municipalités pour monter

(183) Chapitre IV (Révocation au sein du conseil communal) de la loi organique du 26 novembre 2009, précité note (174).

(184) Loi organique du 7 avril 2006 modifiée par la loi organique du 26 novembre 2009, précitées note (174).

(185) Article 23, § 7, de la loi organique du 26 novembre 2009, précité note (174).

(186) Article 19 du chapitre III (Organisation du conseil communal) de la loi organique du 26 novembre 2009, précité note (174).

Ce tripartisme interne est le modèle habituel d'organisation dans l'administration publique et civile vénézuélienne.

(187) Mathieu Commet, étude précitée note (17), page 118.

leurs projets et les mettre en œuvre (188). Apparaît là clairement une contradiction de la politique gouvernementale : comment les conseils communaux conçus, de fait et d'une certaine façon de droit, comme un moyen d'évitement des municipalités, pourraient leur demander une aide efficace ? Parfois, comme à Caracas, la municipalité retourne l'inconvénient à son avantage en faisant reposer une charge publique, comme le ramassage des ordures ménagères, sur les conseils communaux « *alors même que les citoyens mobilisés ne sont pas compétents pour ce type de travail* » (189). Il n'en reste pas moins que, au départ, « *cette rhétorique qui vise à transformer le traumatisme de la pauvreté en force de changement social, avec une primauté donnée à l'engagement politique, génère un grand dynamisme émotionnel parmi les citoyens destinataires* » qui « *se voient responsabilisés et reconnus comme des acteurs de la vie publique locale* » (190).

Autre contradiction, comment comprendre la décentralisation du pouvoir quand le président de la République conserve le contrôle des conseils communaux auxquels il accorde ou refuse les fonds dont ils ont besoin ? L'opposition de droite ne manque pas de souligner le risque de favoritisme politique d'une telle procédure et le moyen de marginaliser les collectivités locales qui ne sont pas acquies à la cause bolivarienne. Par ailleurs, les maires, comme les gouverneurs des États, acceptent mal que les conseils communaux, outre l'ombre politique qu'ils leur font, les concurrencent dans la répartition des fonds publics puisque leurs ressources sont partiellement transférées aux conseils communaux (191). Le paradoxe de tout cela est que ce qui apparaît comme un processus de décentralisation de l'État pour donner du pouvoir à la population, s'avère être un mouvement de centralisation aux dépens des pouvoirs publics locaux (192). Pas plus que le CLPP, les conseils communaux ne sont des organes de gestion directe, les premiers intégrés à l'exécutif local, les seconds dépendants de l'exécutif national (193).

(188) Richard Neuville, « Les conseil communaux et le double pouvoir », précité note (166), voir notamment les pages 9 et suivantes de l'édition internet.

(189) Mathieu Commet, étude précitée note (17), page 124.

D'autres villes ont suivi cet exemple pour leur service de propreté « *avec succès et en réduisant les coûts* », dit le député du PSUV Julio César Chávez sur le site d'opinion et d'analyse *Sala de información*, « *Las comunas se impondrán porque nada hacemos par evitarlo* » (Les communes s'imposeront parce que nous ne faisons rien pour l'empêcher), 8 septembre 2013, page 3 (<http://saladeinfo.wordpress.com/2013/09/08/las-comunas-se-impondran-porque-nada-hacemos-para-avoidarlo/>)

(190) Mathieu Commet, étude précitée note (17), page 108.

(191) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 153.

(192) Anne-Florence Louzé, étude précitée note (163), pages 99 et suivantes ; Mathieu Commet, étude précitée note (17), pages 110 et 111.

(193) Rafael Uzcátegui : « *D'emblée, la loi sur les conseils communaux excluait qu'ils puissent être autonomes* » (*Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note 1, pages 223).

Cette dépendance économique à l'égard de l'État est probablement ce qui a terni la bonne opinion que le peuple put avoir de l'expérience (194) car elle génère d'autres dysfonctionnements. Les conseils communaux deviendraient « *une multitude de petits "royaumes" dont il faudrait satisfaire les appétits* » (195), or, premier hiatus il y a « *un abîme entre l'ampleur des besoins exprimés et les moyens mis à leur dispositions pour les satisfaire* » (196). María Pilar Garcia-Guadilla, professeur de sociologie à l'Université Simon-Bolívar de Caracas, écrit :

« *Apporter des fonds à des groupes qui n'ont ni l'expérience, ni un mode de fonctionnement pouvant garantir la transparence de leur utilisation, c'est exposer les conseils communaux à devenir la cible de revendications de tous genres, de relations clientélistes, de détournements... [Ils] n'ont pas non plus la capacité d'enrichir les identités sociales et culturelles et de contribuer ainsi au pluralisme des modes de vie urbains parce qu'ils n'initient pas un projet de société autonomes différent, séparé de l'État et permettant une hégémonie [de la population] dans la transformation sociale* » (197).

À partir du terrain qu'il arpente, Rafael Uzcátegui va plus loin et dénonce un phénomène qu'on qualifiera de « réflexif ». Dans un mouvement circulaire, les conseils communaux sont appelés à être les organes décentralisés du pouvoir populaire et se retrouvent, dans le même temps, en position de contrôle du mouvement populaire car, en retour, l'État les incite à devenir des instances de collaboration en participant à la propagande du PSUV, en aidant la police ou en intégrant la Milice nationale bolivarienne. Les individus comme les groupes se sont aperçus que, d'une part, ce n'étaient pas eux les porteurs du projet politique global et que, d'autre part, ils ne pouvaient devenir des agents à part entière de leur destin, leurs conseils devenant l'outil d'une double aliénation : celle du dominé, celle du collaborateur (198).

Comme pour le CLPP, Chávez et son gouvernement plutôt que d'ignorer cette désaffection, comme le feraient des dictateurs, cherchent à relancer le processus ; il ne doit pas y avoir concurrence entre les institutions qu'ils créent et l'État, mais cohérence dans une phase transitoire vers le socialisme. Cette fois, ce sera avec les communes socialistes. Ressurgit alors la question qui taraude tous les observateurs quelle que soit leur opinion : « *Savoir si le gouvernement vénézuélien fait ainsi*

(194) Anne-Florence Louzé, étude précitée note (163), page 99 ; Mathieu Commet, étude précitée note (17), page 120.

(195) Mathieu Commet, étude précitée note (17), page 124.

(196) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 154.

(197) Citée par Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 223 et 224. Cet auteur écrit lui-même : « *Les conseil communaux ont été par conséquent rapidement minés par les mêmes vices que la machinerie gouvernementale* » (page 226).

(198) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 224 à 226. Voir aussi Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 155.

émerger un mode authentique d'autonomie citoyenne, ou, si, à travers ces nouveaux organismes, il ne conforte pas plutôt ses tendances dirigistes » (199).

Les communes socialistes

Pour pallier les faiblesses politiques des conseils communaux, comme pour se lancer dans des projets plus ambitieux dépassant les moyens et compétences d'un seul, seront créées des communes regroupant sur un territoire donné plusieurs conseils communaux.

À la suite de la *Misión 13 d'abril*, créée en 2008 pour promouvoir les communes socialistes, Chávez proclame que « *la commune doit être l'espace sur lequel nous allons faire naître le socialisme. Il doit surgir de la base, il ne se décrète pas [...]. La commune socialiste doit être une création populaire des masses* ». Pour se faire comprendre, il cite Pierre Kropotkine : « *sans une organisation qui viendrait d'en bas, des paysans et des travailleurs, il est impossible de construire une nouvelle vie* » (200). Mais très vite, en 2010, bien que la commune ne se décrète pas, une loi organique vient encadrer la création des masses (201) et une autre loi l'inscrit dans les instances du pouvoir populaire qui sont :

- le conseil communal, coordination des mouvements et organisations sociales d'une communauté ;
- la commune, « *espace socialiste* », articulation des diverses communautés organisées sur un territoire déterminé ;
- la cité communale (*ciudad comunal*), regroupement de plusieurs communes sur une base géographique ;

(199) Anne-Florence Louzé, étude précitée note (163), page 92.

(200) Cité par Marta Harnecker, « *Las comunas, sus problemas y cómo enfrentarlos* (Les communes, leurs problèmes et comment les affronter) », *Aporrea*, 22 août 2009, pages 3 et 4. Pour comprendre le processus de formation des communes à partir d'expériences concrètes, lire cet article de Marta Harnecker, sociologue chilienne, qui fut conseiller de Chávez de 2002 à 2006 (<http://www.aporrea.org/ideologia/a85147.html>).

La citation de Chávez est du 11 juin 2009. Elle est tirée d'une lettre que Kropotkine adressa à Lénine le 4 mars 1920. Chávez aurait pu citer, avantageusement, quelques autres lignes : « *Même si la dictature du parti était un moyen convenable pour la destruction du système capitaliste (ce dont je doute fort), elle n'est rien moins que nuisible à la formation de la nouvelle société socialiste* ». On peut lire cette lettre, en espagnol, sur le site de la Fondation Besnard (http://www.fondation-besnard.org/IMG/pdf/Pedro_Kropotkin_cartas_a_Vladimir_Lenin.pdf). On ne cite pas Kropotkine innocemment, mais quel intérêt pour Chávez de le faire, sans même donner sa source ?

(201) *Ley orgánica de las comunas* du 13 décembre 2010 publiée au journal officiel vénézuélien du 21 décembre 2010, n° 6011 extraordinario, page 11

(http://www.tsj.gov.ve/gaceta_ext/diciembre/21122010/E-21122010-3048.pdf#page=1 ou http://www.me.gob.ve/media/contenidos/2012/d_26525_323.pdf).

Les termes « communes socialistes » ne sont pas utilisés dans la loi mais dans l'article premier il est dit : « *la commune est une entité locale où les citoyens et citoyennes dans l'exercice du Pouvoir populaire, font pleinement valoir leur droit à la souveraineté et développent la participation protagonique par des formes d'autogouvernement pour l'édification de l'état communal dans le cadre de l'État démocratique et social de droit et de justice* ». Dans la loi, « état communal » est écrit sans majuscule. Dans le but de faciliter la création de communes, de les coordonner et de la contrôler aussi, un ministère du Pouvoir populaire pour les Communes et la Protection sociale fut créé en mars 2009 pour succéder au ministère de l'Économie communale (<http://www.mpcmunas.gob.ve/>).

- la fédération communale, alliance d'au moins deux communes dans le champ territorial d'un district moteur du développement (202) ;
- la confédération communale, articulation des fédérations communales sur un axe stratégique de développement territorial ;
- enfin, tous groupements communaux à l'initiative de la population (203).

Toute la structure d'un projet fédéraliste alternatif est posée. Évidemment, on se demande comment cet empilement d'institutions du pouvoir populaire qui s'enchevêtrent avec les collectivités locales publiques pourrait fonctionner. Certains répondront qu'il suffit de regarder pour voir que, déjà, le pays ne tourne pas rond. Sûrement, mais cela ne dispense pas d'évaluer le système dans sa valeur théorique, seul moyen pour prévenir dans un projet de société fédérale sans État les mêmes dysfonctionnements.

La commune socialiste est plus qu'un « super » conseil communal, elle a pour finalité de favoriser l'autogouvernement des questions publiques tant par la proposition et la réalisation que par le contrôle ; également d'impulser, de développer et de consolider la propriété sociale (204).

Pour l'heure, on peut dire que les communes sont en construction *a fortiori* les fédérations et confédérations qui les unissent (205). Le deuxième plan de gouvernement prévoit la création de 450 communes par an pour arriver à quelque 3 000 en 2019, regroupant 39 000 conseils communaux représentant 4 680 000 familles soit 68 % de la population (206).

La commune, agrégation de communautés organisées, est une initiative des conseils communaux et des organisations sociales. Elle n'est pas tenue par les limites administratives des États et des municipalités ou d'autres entités administratives. Par référendum avec une participation d'au moins 15 % du corps électoral, la commune se dote d'une charte communale qui arrête notamment un plan d'actions à court, moyen et long terme pour résoudre ses problèmes et satisfaire ses besoins en matière économique, sociale, culturelle et environnementale (207). Sa compétence

(202) Les *distritos motores del desarrollo* sont des unités territoriales déterminées par l'État pour favoriser le développement soutenable, endogène et socialiste (Article 4, § 8, de la loi sur les communes précitée note 201).

(203) *Ley orgánica del poder popular* du 9 décembre 2012 publiée au journal officiel vénézuélien du 21 décembre 2010, page 1 (n° 6011 extraordinario, http://www.tsj.gov.ve/gaceta_ext/diciembre/21122010/E-21122010-3048.pdf#page=1). Voir aussi l'article 60 de la loi sur les communes, précitée note (201)

(204) Article 7 de la loi sur les communes précitée note (201).

(205) Hugo Chávez aurait plusieurs fois dit à ses ministres « *Mais où sont les communes ? [...] On ne les voit nulle part, pas même dans l'esprit qui, en ce moment, est beaucoup plus important que les communes mêmes* » (cité par A.M. Núñez, « Las comunas se impondrán porque nada hacemos par evitarlo », *Sala de información*, précité note 189, page 1).

(206) *Segundo plan socialista de la Nación Simón Bolívar 2013-2019*, précité note (71), point 2.3.1.4. Au 22 avril 2014, 612 communes étaient enregistrées par le ministère du Pouvoir populaire pour les Communes et les Mouvements sociaux (<http://www.mpcomunas.gob.ve/>)

(207) Signalons au titre V (De la Justice communale) de cette loi, l'intention de mettre en place une justice locale basée sur l'arbitrage, la conciliation, la médiation et toutes solutions de résolution des

est quasi générale comme le souligne Gerardo Blyde, maire de la municipalité Baruta de Caracas :

« Les conseils communaux sont des organisations sociales pouvant agir dans l'intérêt commun des habitants d'un secteur. En revanche, les communes sont des entités politiques territoriales ayant la capacité de légiférer et de rendre invalides la législation municipale. Elles ont aussi le pouvoir d'administrer et d'utiliser, comme un État parallèle, des compétences que la Constitution donne aux municipalités » (208).

Comme le conseil communal, la commune doit être enregistrée auprès du ministère du Pouvoir populaire pour les Communes et les Mouvements sociaux pour acquérir la personnalité juridique (209). L'enregistrement n'est pas considéré comme un acte d'allégeance mais comme une nécessité pratique qui juridiquement (et pratiquement) reste, néanmoins, une mesure de police.

La commune, se dote d'un parlement communal chargé de mettre en œuvre la charte communale. Élu pour trois ans, composé d'un délégué et un suppléant désignés par chaque conseil communaux, trois délégués et trois suppléants des organisations socio-productives, d'un délégué et un suppléant de la banque communale. Il siège au moins une fois par mois (210). Les délégués qui ne sont pas directement élus par les habitants, doivent rendre compte (211), sont responsables et révocables. Ils ne sont pas rémunérés.

Outre son parlement, la commune est composée des instances suivantes où siègent des délégués élus par les conseils communaux, désignés par le parlement communal et les organisations socio-productives communautaires :

– un conseil exécutif qui applique les décisions du parlement ;

conflits qui évitera de recourir aux tribunaux ordinaires. Les juges communaux seront élus par les habitants de la commune.

(208) Gerardo Blyde, « *Que son y cómo funcionarán las comunas ?* (Que sont les communes et comment fonctionneront-elles) », *Sala de información*, 7 septembre 2013, page 3 (<http://saladeinfo.wordpress.com/2013/09/07/que-son-y-como-funcionaran-las-comunas/>). Gerardo Blyde, avocat constitutionnaliste, du parti *Un Nuevo tiempo* (centre-gauche) n'est pas farouchement hostile aux conseils communaux, il s'est cependant fait réélire maire de Baruta, le 8 décembre 2013, sur une liste d'opposition de la *Mesa de la unidad democrática* (MUD).

(209) Titre II (De la commune) de la loi du 13 décembre 2010 sur les communes précitée note (201). Le ministère vérifie la conformité légale du processus de constitution, il ne semble pas avoir un pouvoir d'appréciation de l'opportunité de cette création. Sur le nombre de communes enregistrées voir note (206).

(210) Chapitre I du Titre IV (Organisation et fonctionnement) de la loi du 13 décembre 2010 sur les communes précitée note (201).

(211) Alors que dans la loi sur les conseils communaux, précitée note (174), il est expressément prévu que les délégués doivent rendre des comptes (Article 14), dans celle sur les communes, précitée note (201) c'est au travers de l'institution, notamment du parlement communal, que les comptes doivent être rendus (Article 22, § 11).

- un conseil de planification qui élabore le plan de développement communal en rapport avec la charte communale (212) ;
- un conseil de l'économie communale chargé de mettre en œuvre le plan de développement communal ;
- un conseil de contrôle (213).

Les délégués des différents conseils sont révocables par le parlement communal. Ceux du parlement le sont à la demande de 10 % des électeurs de la commune ; la décision est prise à la majorité par une assemblée générale représentant 15 % des électeurs (214).

A ces instances, il convient d'ajouter la banque communale. La banque communale gère les biens et les ressources de la commune, tant les subventions publiques que les produits de ces activités économiques conformément au plan de développement communal et en cohérence avec les plans de développement économiques et sociaux de la région et de la Nation. Elle doit promouvoir l'économie sociale. Elle n'est pas soumise au droit commun des banques et institutions financières (215). Elle est composée :

- d'une coordination administrative intégrée par des délégués des unités administratives et financières des conseils communaux ;
- un comité d'évaluation et d'approbation des projets d'investissement et autres questions financières émanant du parlement communal, ce comité est composé de délégués désignés par les conseils communaux ;
- d'un comité de suivi et de contrôle qui garantira la transparence des ressources financières et de l'usage des biens de la commune.

Les règles applicables aux délégués de la banque – nomination, responsabilité, révocation – sont comparables à celles des autres instances communales. Sa logique subordination au parlement communal n'est pas clairement dite dans la loi.

Cette description de la structure communale reste théorique car, en pratique, tous les travers des conseils communaux risquent de se retrouver dans les communes socialistes, le principal étant la totale dépendance financière à l'égard de l'État et ce qu'elle implique, la domination et la collaboration. Un maire d'opposition modéré, la voit les choses ainsi :

(212) A propos de ces plans, le vice-ministre de l'Économie communale, Amador Hidalgo déclare : l'idée est « *que, sans dépendre d'un gouvernement, la communauté conçoive et garde le contrôle de la décision sur les plans de développement communal qui sont l'axe central de l'économie socialiste que promeut cette révolution* » (Communiqué du ministère du Pouvoir populaire pour les Communes et les Mouvements sociaux du 28 mars 2014, <https://www.mpcomunas.gob.ve/viceministro-amador-hidalgo-los-planes-de-desarrollo-comunal-son-eje-central-de-la-economia-socialista-que-plantea-esta-revolucion/>).

(213) Chapitres II, III, IV et VI du Titre IV (Organisation et fonctionnement) de la loi du 13 décembre 2010 sur les communes précitée note (201).

(214) Chapitre VII du Titre IV (Organisation et fonctionnement) de la loi du 13 décembre 2010 sur les communes précitée note (201).

(215) Chapitre VI du Titre IV (Organisation et fonctionnement) de la loi du 13 décembre 2010 sur les communes précitée note (201).

« La décentralisation n'est pas seulement électorale, c'est aussi l'administration des ressources et la possibilité d'en choisir l'utilisation. Mais, [les communes] sont un système de collectivisation et de centralisation, sans contrôle, dont le prétexte est de donner le pouvoir au citoyen, mais il est condamné à l'échec parce qu'en réalité est recherché le contrôle du citoyen par le pouvoir central » (216).

Une autorité, comme Ulises Daal, ancien président de la commission du pouvoir populaire et des médias de l'Assemblée nationale, rappelle que le processus de mise en place du socialisme est progressif :

« Nous allons arriver à un moment où l'ensemble du pouvoir sera entre les mains du peuple, sans intermédiaires. Cela viendra progressivement, à mesure que le peuple gagne en expérience dans la gestion des communes et dans la politique. Dès lors, il pourra assumer les responsabilités et les droits qu'établit la Constitution en mettant en place une république vraiment démocratique » (217).

Ce à quoi, le professeur Trino Márquez de l'Université centrale du Venezuela à Caracas, répond :

« Il existe une armée et l'on crée la milice, il existe un ministère de la Santé et l'on crée les missions, il existe des universités nationales autonomes mais l'on crée des universités bolivariennes qui répondent à une dynamique totalement distincte. On n'élimine rien, on superpose, l'intention étant de détruire la démocratie représentative et d'en finir avec les institutions de la République » (218).

Partisan et opposant du socialisme bolivarien se retrouvent donc. Dès lors, derrière le discours de l'un comme de l'autre, on suppose que le peuple, s'il le voulait, pourrait s'appuyer sur les textes légaux pour enclencher un véritable processus fédéraliste pour en finir avec le capitalisme sinon avec l'État. Bien que Maduro affirme que *« sans communes il n'y aura pas de socialisme »*, qui de lui-même ou du peuple en a véritablement l'intention (219) ?

(216) Gerardo Blyde, *« Que son y cómo funcionarán las comunas ? »*, Sala de información, précité note (208), page 5.

(217) Cité sur le site *Faire vivre le PCF!*, « Venezuela : le pouvoir populaire prend les choses en main », page 4 (<http://lepcf.fr/Venezuela-le-pouvoir-populaire>).

(218) Sala de información, *« las comunas se impondrán porque nada hacemos por evitarlo »*, 8 septembre 2013, précité note (189), page 4.

(219) Communiqué du ministère du Pouvoir populaire pour les Communes et les Mouvements sociaux du 15 avril 2014 (<http://www.mpcmunas.gob.ve/nicolas-maduro-sin-comunas-no-habra-socialismo/>).

Subvertir Maduro

En contrariant les potentats locaux par l'ingérence d'organes de pouvoir populaire, en encourageant l'économie sociale dans la sphère capitaliste, en instruisant la population dans les missions, en la conscientisant avec les conseils locaux de planification publique, en la responsabilisant dans les conseils communaux, en un mot, en donnant une dimension politique au quotidien, Chávez couvait-il la Commune dans sa révolution socialiste du 21^e siècle ? On pouvait le croire quand il réclamait toujours plus de décentralisation (démocratie participative), toujours plus de pouvoir au peuple (démocratie protagonique). Toutefois, dans les pages précédentes, il a été vu que :

- l'absence d'une idéologie claire pour un but déterminé ;
 - une politique intérieure compliquée de pouvoir personnel qui instrumentalise la population et compose avec des politiciens ou de militaires parfois corrompus ;
 - l'échec de la politique économique faite de compromis avec le capitalisme et d'une gestion calamiteuse de la richesse pétrolière ;
 - une diplomatie à la fois fantasque et motrice des unions d'Amérique latine ;
- pouvaient faire douter de l'intention réelle de Chávez comme on doutera de celle de Maduro (220). N'est-il pas plus raisonnable d'espérer du peuple pour construire un autre futur ? Mais en est-il capable ?

La question n'est pas tant de savoir si le peuple estime que le gouvernement Maduro fait les bons choix, qu'il mène une bonne politique qui impliquent des sacrifices, elle est de savoir s'il est suffisamment organisé, auto-organisé. La spontanéité peut suffire pour rétablir une situation, comme lors du coup d'État d'avril 2001, mais non pour poursuivre l'événement au-delà ou saisir tout autre événement pour aller plus avant dans la révolution. Les chercheurs universitaires ou de terrain remarquent que si les gens sont encore loin de réfléchir aux avantages comparés de la république des soviets et du communisme libertaire, le dynamisme et la détermination révolutionnaire d'une partie de la population empêchent d'écarter l'hypothèse sinon d'une subversion au moins, dans un premier temps, du dépassement de la politique étatique et des institutions communales par l'essor des pratiques de participation que Chávez a promues. Mais pour dépasser comme pour subvertir, encore faut-il, en avoir les moyens, c'est-à-dire l'organisation. Si l'on parle d'organisation du peuple, on se tourne d'abord vers les syndicats.

(220) « *Le gouvernement ne s'est jamais résolu à aller jusqu'au bout du pouvoir populaire pensé comme un authentique pouvoir alternatif aux institutions représentatives. Avec toutes les conséquences que cela pourrait impliquer à l'avenir !* » (Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note 10, page 155).

Les syndicats subvertis par Chávez et Maduro

Au Venezuela, le champ syndical est divisé en de multiples syndicats confédérés ou d'entreprise, traversés par différentes tendances et fronts syndicaux, diversement implantés (221), presque tous contrôlés par un parti politique, soumis à d'incessantes scissions, en proie à des violences pour le contrôle de l'emploi (222). Il n'est donc pas possible ici de s'aventurer dans ces méandres mais seulement d'apprécier la capacité du syndicalisme à enclencher, au moins à participer à un mouvement populaire insurrectionnel.

La liberté syndicale est reconnue au Venezuela et figure au Chapitre I du Titre VII de la loi du travail du 30 avril 2012, loi en tous points conforme aux conventions internationales du travail (223). La liberté syndicale et le développement de la presse syndicale « *comme outil du renforcement du pouvoir populaire* » font l'objet d'un rappel dans le second plan de gouvernement 2013-2019 (224). Toutefois, la 318^e session du Conseil d'administration du Bureau international du travail de Genève du 21 juin 2013 constate, comme chaque année d'ailleurs, « *le non-respect par le*

(221) Le ministère du Travail vénézuélien ne donne pas de statistiques sur le taux de syndicalisation. En décembre 2010, la 17^e conférence américaine de l'Organisation internationale du travail avançait le chiffre de 13 %

(http://white.oit.org.pe/spanish/260ameri/oitreg/activid/proyectos/actrav/proyectos/proyecto_ssos/act_r egionales/mexico_nov2010/documentos/3erdia_cancun1.pdf). Le quotidien *El Universal*, le 9 septembre 2011, de source syndicale proche de C-CURA, donnait des chiffres plus intéressants : le taux de syndicalisation moyen serait de 20 % répartis entre 5 % dans le secteur privé et 65 % dans l'administration publique ; reste à savoir ce qu'on entend par « administration publique », où se situent les entreprises nationalisées, les entreprises mixtes, les coopératives semi-publiques, etc. ? (<http://www.eluniversal.com/2011/09/09/sindicalizacion-en-el-sector-privado-es-de-apenas-5>).

(222) Le Vicariat pour les droits de l'homme de l'archevêché de Caracas, de juin 2008 à mai 2009, a recensé 52 assassinats de syndicaliste et de travailleurs clairement en relation avec le contrôle de l'embauche (Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note 1, page 68 ; voir d'autres chiffres et informations donnés par cet auteur, pages 66, 67 et 259).

Thomas Posado rapporte que sur les trois années 2010, 2011, 2013, ont été assassinés 113 dirigeants syndicaux : « *S'il existe certains cas où l'assassinat de syndicalistes est lié à la répression de secteurs revendicatifs, il serait, en revanche, absurde d'assimiler cette situation avec celle de la Colombie voisine. Aucun de ces dirigeants syndicaux ne semble avoir été assassiné par un agent de l'État. Il est possible de reprocher à l'État de ne pas assurer une sécurité suffisante et de ne pas mener les enquêtes suffisantes pour punir les coupables mais la responsabilité directe de l'assassinat n'incombe pas au gouvernement. À la différence de la Colombie, ce n'est pas, dans la plupart des cas, une politique répressive contre l'activité des syndicalistes en défense des droits des travailleurs mais davantage la concurrence autour du contrôle des postes de travail principalement dans le secteur de la construction* » (Thomas Posado, « Question sociale et politique : relations syndicat-gouvernement dans le Venezuela contemporain », *Nuevo mundo, mudos nuevos*, 10 juin 2013, § 16, <http://nuevomundo.revues.org/65600>).

(223) Loi publiée au journal officiel vénézuélien du 7 mai 2012 (*Ley orgánica del trabajo, los trabajadores et las trabajadoras*, <http://www.lottt.gob.ve/> ou <http://www.lottt.gob.ve/wp-content/uploads/2012/05/LOTTT-Gaceta-6.076.pdf>).

(224) *Segundo plan socialista de la Nación Simón Bolívar 2013-2019*, précité note (71), respectivement aux points 2.5.6 et 2.5.7.3.

gouvernement du dialogue social avec les représentants syndicaux » (225). Il a été vu que l'État, dispose de tout un arsenal répressif de droit commun utilisable pour entraver l'action syndicale. Le quotidien espagnol *El País* relève qu'en 2007 et 2008, plus de 60 syndicalistes ont été attirés devant les tribunaux pour incitation à des protestations infondées, entrave au travail, sabotage de la production, etc. (226).

Chávez, militaire de carrière, ne pouvait pas avoir une veine syndicaliste développée (227). Il se méfiera toute sa vie des syndicats, cherchera à les affaiblir en les contournant. L'affaire commence par un épisode peu glorieux avant le coup d'État de 2001 et les grèves insurrectionnelles du pétrole de 2002-2003 soutenu pour le premier et organisées pour les secondes par le syndicat majoritaire, la *Confederación de los trabajadores del Venezuela* (CTV).

Il est sûr, qu'en 2000, la CTV, alliée aux sociaux-démocrates de l'*Acción democrática* (AD), est un syndicat bureaucratisé et clientéliste, empêtré dans toutes sortes de compromissions politiques, comme probablement avec la CIA, et de corruptions économiques avec l'administration, l'établissement politique ou le patronat. Chávez ne fait pas dans la dentelle. Élu en juillet 2000, il se souvient que la CTV s'est démenée pour qu'il échoue. Il se venge en provoquant un référendum pour le 3 décembre qui vise à renouveler les dirigeants de tous les syndicats, ceux de la CTV étant spécialement visés, au motif qu'ils n'ont pas été élus démocratiquement. La plus que probable exactitude du motif ne justifie pas l'ingérence étatique dans les affaires du syndicat. 62 % des électeurs approuvent Chávez contre 27 % qui rejettent la proposition ; mais on comptabilise 76 % d'abstention. L'Organisation internationale du travail (OIT) intervient par la voix de son directeur international des activités, Manuel Simon, qui estime que le taux d'abstention « *démontre que le gouvernement vénézuélien a fait fi des commentaires, des conseils et des inquiétudes du monde syndical international* » (228). C'est ainsi, par précipitation, que Chávez se fit de la CTV un ennemi irréductible, alors que des conciliations auraient été possibles par le biais de la minorité de gauche de la CTV et du syndicalisme international. Dans un premier temps, la CTV parvient à retarder les élections syndicales jusqu'en novembre 2001. Celles-ci, avec ou sans fraude, on ne saura jamais, confirment ses représentants en place, Carlos Ortega, le chef, en tête. Les candidats chavistes sont en déroute.

Par la suite, Chávez s'est plu à répéter que, depuis cet épisode, il avait beaucoup appris et donc changé, les faits prouvent le contraire. Nicolás Maduro, l'ancien syndicaliste, semble, lui aussi, n'avoir rien compris et, dès sa prise de pouvoir, il commet

(225) Point 47 du rapport lequel souligne, avec la même constance depuis des années, « *les graves violations de la liberté syndicale dont est victime le Fedecamaras, l'association d'employeurs la plus représentative du pays* » (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_218538.pdf).

(226) *El País*, 17 juin 2009.

(227) Déjà en 1998, durant la campagne électorale, à propos de la *Confederación de los trabajadores del Venezuela* (CTV), syndicats alors hégémonique, ne parlait-il pas de « *mafia syndicale qu'il faut détruire* » (Cité par Thomas Posado, « Question sociale et politique : relations syndicat-gouvernement dans le Venezuela contemporain, *Nuevo mundo, mudos nuevos*, précité note 222, § 4).

(228) Dépêche de l'Agence France presse reproduite dans *Le Monde* du 6 décembre 2000.

la même erreur. Fin 2013, les ouvriers de l'entreprise nationalisée Sidor ont mené une grève de huit semaines. Sidor, dans l'État de Bolivar, avec ses 13 000 salariés, est un fleuron de la sidérurgie vénézuélienne. C'est aussi un symbole des luttes ouvrières ; les travailleurs de Sidor, en 2008, menèrent une grève mémorable qui contraint Chávez à renationaliser l'entreprise privatisée en 1997 (229). En 2013, les ouvriers se mettent à nouveau en grève. Cruz Hernandez, délégué du *Sindicato unico de trabajadores de la industria siderurgica y sus similares* (Sutiss), dénonce la mauvaise administration des dirigeants successifs de l'entreprise tous issus de l'Armée et qui « *n'ont pas été formés pour écouter ni pour négocier* » ; la corruption des diverses instances de direction ; la détérioration de l'appareil de production ; toutes choses qui expliquent que l'entreprise périclité. En outre, les travailleurs réclament le paiement d'arriérés de salaires. Que répond le président Maduro : les syndicalistes de Sidor sont des « *parasites* » des « *anarcho-syndicalistes populistes* » qui conspirent contre le gouvernement (230). Le message passe mal dans le monde syndical et la population, chacun sait que les syndicalistes de Sidor, s'ils sont revendicatifs et pointilleux sur leur indépendance, ne sont pas hostiles par principe au gouvernement. Le tir est rectifié, comme Chávez, Maduro va à Canossa. Le 15 janvier 2014 est annoncé un premier investissement de 200 millions d'euros pour moderniser l'appareil de production. Dans un communiqué du 20 janvier, la direction de l'entreprise s'engage à respecter les accords collectifs conclus avec Sutiss ; les parasites redeviennent des ouvriers contribuant à la « *construction de la Patrie* » (231).

Revenons en 2003, compte tenu des velléités subversives de la CTV, Chávez pousse à la création d'une autre confédération, plus proche du gouvernement, l'*Unión nacional de trabajadores* (UNT). Il est difficile d'apprécier la force réelle de l'UNT dans ses premières années puisqu'elle ne l'a pas vraiment montrée ; pour les uns, elle a quasiment supplanté la CTV, ce qui semble exagéré, pour d'autres, c'est une série de fédérations vides d'adhérents mises en parallèle à celles de la CTV pour la court-circuiter et servir les intérêts du gouvernement-employeur (232), ce qui semble tout aussi exagéré (233).

(229) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), pages 212 et suivantes.

(230) Marie Delcas, « Au Venezuela, les ouvriers de la sidérurgie ne croient plus aux patrons militaires », *Le Monde*, 8 décembre 2013.

(231) Communiqué de l'entreprise Sidor, « *Sidor a distribué plus de 5 750 millions de bolívares [660 millions d'euros] pour satisfaire les revendications de ses travailleurs* » (www.sidor.com/editar-noticias-secc/75-destacamos/537-sidor-destino-mas-de-5-mil-750-millones-para-las-reivindicaciones-de-sus-trabajadores.html).

(232) C'est la première manifestation du parallélisme syndical qui consiste à favoriser des structures concurrentes aux syndicats pour les démanteler par le bas (Voir Thomas Posado « Question sociale et politique : relations syndicat-gouvernement dans le Venezuela contemporain, *Nuevo mundo, mudos nuevos*, précité note 222, § 11 qui se réfère aux travaux de deux sociologues du travail, Consuelo Irazo et Jacqueline Richter).

(233) Comparer Rafael Uzcátegui qui présente l'UNT comme une simple courroie de transmission de l'État « *ne rencontrant pas l'adhésion de la masse des travailleurs* » (*Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note 1, page 64) et Thomas Posado selon lequel, en 2005, l'UNT aurait supplanté la CTV avec 1 200 000 adhérents contre 200 000 (« Question sociale et politique : relations syndicat-

Mais l'UNT (aujourd'hui UNETE) déçoit le pouvoir. Les adhésions ne sont pas à la hauteur des espérances, plusieurs tendances s'agitent à gauche, le syndicat est de plus en plus difficile à contrôler. Dès 2007, Chávez s'en prend à l'influente tendance qui prônent l'autonomie syndicale, la *Corriente clasista, unitaria, revolucionaria y autónoma* (C-CURA) :

« *Du brouhaha, cela s'appelle du brouhaha, nous ne voulons pas faire du brouhaha mais une révolution [...]. Beaucoup de syndicats sont nés ces dernières années, tous empoisonnés par le même poison : autonomie syndicale [...]. L'unité, c'est ce que nous voulons, c'est ce dont nous avons besoin* » (234).

Une scission est donc organisée par la tendance chaviste, *Fuerza bolivariana de trabajadores* (FBT), conduite par Maduro (235) ; en 2011, est créée la *Central bolivariana socialista de trabajadores y trabajadoras de la ciudad, el campo y la pesca* (CBST-CPP) (236). Auparavant, la C-CURA avait abandonné l'UNT ; ce courant lui-même se divisant selon deux lignes classiques du trotskisme : un groupe, *Marea socialista* va rejoindre le PSUV et la CBST-CPP pour tenter de les influencer de l'intérieur, la majorité, dominée par le Parti *Socialismo et libertad* (PSL) maintient la C-CURA et l'idée d'autonomie syndicale (237). Tout en persistant sur des positions syndicaliste la C-CURA peut apporter un soutien ponctuel au chavisme malgré les tracasseries gouvernementales (238).

gouvernement dans le Venezuela contemporain, *Nuevo mundo, mudos nuevos*, précité note 222, § 8).

(234) Déclaration lors des premières rencontres pour promouvoir le PSUV, citée par Thomas Posado, « Question sociale et politique : relations syndicat-gouvernement dans le Venezuela contemporain », *Nuevo mundo, mudos nuevos*, précité note 222, § 10. Cette déclaration n'est plus accessible sur les sites officiels.

(235) On comprend mieux pourquoi, Maduro traite les militants de Sidor d'« *anarcho-syndicalistes populistes* » alors qu'au Venezuela il n'y pas de courant anarcho-syndicaliste significatif. Sous ce terme, il vise l'autonomie syndicale qu'il continue de combattre.

(236) Selon Thomas Posado, la CBST-CPP serait devenue « *hégémonique depuis novembre 2011* », *Contretemps*, « Quel avenir pour le chavisme ? », 8 juillet 2013 (<http://www.contretemps.eu/print/interventions/quel-avenir-chavisme-0>).

(237) Sur les positions respectives de *Marea socialista* et du PSL face aux événements du début de l'année 2014, voir le site *À l'encontre, La Brèche*, « Venezuela : quand la crise sociale explose. Deux points de vue », 18 février 2014 (<http://alencontre.org/ameriques/amelat/venezuela/venezuela-quand-la-crise-sociale-explose-deux-points-de-vue.html>).

Sur celle de C-CURA, sur le même site, « Venezuela. Les travailleurs face à la crise économique et sociale », 1^{er} mars 2014

(<http://alencontre.org/ameriques/amelat/venezuela/venezuela-les-travailleurs-face-a-la-crise-economique-et-sociale.html>).

D'après le site de la Fondation Besnard, « *les camarades du C-CURA expriment les mêmes critiques que les anarchistes du groupe El Libertario et de l'écologiste et libertaire Rafael Uzcátegui* » (<http://www.fondation-besnard.org/spip.php?article2109>).

(238) Voir Thomas Posado, « Question sociale et politique : relations syndicat-gouvernement dans le Venezuela contemporain, *Nuevo mundo, mudos nuevos*, précité note 222, § 10.

Le dirigeant de C-CURA, ancien porte-parole de l'UNT, Orlando Chirino, déclare au journal *El Libertario*, n° 56, mai-juin 2009 : « *Ce gouvernement a adopté depuis longtemps une politique anti-*

Dans le même temps, le gouvernement poursuit sa tactique du parallélisme en forçant sur la création de coopérative où les syndicats n'auraient plus de raison d'être et en développant l'implantation de syndicats autonomes dans les entreprises y compris contre les syndicats qu'il croyait affidés mais qui s'insurgent contre ses prises de position notamment lors de conflits du travail. C'est sans état d'âme que le ministère du Travail, au besoin avec le patronat public, semi-public, voire privé, favorise la constitution et le maintien des syndicats d'entreprise, véritables syndicats jaunes (239).

La prolifération des syndicats autonomes (240) et l'inféodation des syndicats du CBST-CPP ne permettent toujours pas au pouvoir d'exercer un parfait contrôle du mouvement syndical. Surtout, les syndicats d'entreprise se révèlent peu sûrs et capables de retournement. Dès 2007, Hugo Chávez, fin politique, lançait un autre instrument pour parvenir à museler les syndicats en ressortant la vieille idée des conseils de travailleurs, lors d'une réunion précédant de quelques jours le référendum pour la réforme de la Constitution :

« Il faut relier le lieu de travail à la communauté. Les conseils de travailleurs du pouvoir populaire peuvent exister aussi bien dans l'usine, comme organe interne, qu'en dehors dans la communauté, ils sont le bras armé de la classe ouvrière dans la lutte sociale, dans la lutte idéologique » (241).

L'échec du référendum constitutionnel explique-t-il que le gouvernement traîna pour donner un cadre juridique aux conseils de travailleurs ? Le projet est alors porté par la gauche du mouvement chaviste. Le Parti communiste fait une proposition de loi en 2010 dont l'exposé des motifs commence par : *« La théorie du socialisme scientifique, le marxisme-léninisme, comme l'expérience historique universel du mouvement ouvrier, nous expliquent... »* ; autant dire que l'affaire n'est pas subtilement engagée et que la proposition n'aboutit pas (242). Mais le Parti ne se décourage pas et avec l'UNETE, la Jeunesse ouvrière chrétienne et quelques autres, il tente, en vain, d'insérer la question des conseils de travailleurs dans le projet de loi sur le travail (243). La persistance paie et des députés communistes parviennent à reposer

ouvrière. Il faut même dire qu'il est anti-syndicats. Il cherche à casser les syndicats » (Cité par Rafael Uzcátegui, Venezuela : révolution ou spectacle ?, précité note 1, page 71).

(239) Pour plus de détail, voir Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 65 et 66.

(240) Le nombre de syndicats serait passé de 1 300 en 1998 à 6 000 en 2009 (Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note 1, page 63).

(241) « Chávez insiste pour que soient créés des conseils de travailleur du pouvoir populaire », *Agencia bolivariana de noticias*, 23 novembre 2007 (« www.aporrea.org/imprime/n105162.html).

(242) Texte à lire sur le site proche des chavistes, *Aporrea* (www.aporrea.org/media/2011/07/guia-consejos-trabajadores.pdf).

(243) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, Hugo Chávez et la révolution bolivarienne, précité note (10), page 257, note 3.

la question devant l'Assemblée nationale en 2012. Trois propositions de lois sur les conseils de travailleurs sont débattues dans le but de rédiger une grande loi qui devait être votée en 2013 pour « *consolider la démocratie protagonique dans le lieu de travail* » (244). À ce jour, rien n'est sorti de l'Assemblée, le gouvernement de Maduro craint-il de mécontenter les capitalistes et les syndicats, ces derniers voyant évidemment se profiler un concurrent ? Deux dirigeants syndicalistes de la CBST-CPP sont mis à contribution. L'un déclare : « *Le capitalisme peut parfaitement supporter un contrôle ouvrier, mais le socialisme a nécessairement besoin des travailleurs parce que sinon ce ne serait pas le socialisme* », propos plein d'ambiguïté au regard du paysage économique du Venezuela où capitalisme et socialisation se côtoient ou collaborent. L'autre explique que les conseils de travailleurs n'ont pas pour objet de se substituer à l'action syndicale mais de la compléter ; ils auront pour mission spécifique de participer à la gestion et interviendront dans le choix des mesures à prendre pour l'accomplissement du plan national : investissements, types de production, conditions d'exécution du travail, etc. Aux syndicats restera l'action syndicale de défense des travailleurs (245). D'un point de vue syndicaliste, c'est au syndicat de collaborer à la gestion pour les réformistes, d'assurer le contrôle ouvrier pour les révolutionnaires ; pour les uns et les autres nul besoin de conseils de travailleurs.

Laissons la conclusion à Orlando Chirino de C-Cura qui, dès mai 2009, déclarait :

« Si pour que les travailleurs puissent débattre plus facilement, plus efficacement, pour approfondir la démocratie et la participation, ils décidaient de former des conseils de travailleurs, des conseil socialistes ou autres, nous nous mettrions avec eux. Mais cette proposition n'a rien à voir avec ça. Cette proposition de conseils de travailleurs est à mon avis un instrument para-politique du gouvernement pour contrôler les travailleurs et garantir à la nouvelle bourgeoisie ses avantages et la stabilité. En principe, l'objectif de ces conseils est de faire progresser la construction du socialisme, mais, vous voyez, il s'agit de combattre, de démettre, de persécuter de l'intérieur tous ces représentants syndicaux qui ne sont pas d'accord avec eux, qui ont d'autres opinions qu'eux, qui croient à la socialisation, qui croient vraiment à la redistribution des richesses » (246).

À l'évidence, le mouvement syndical est trop parcellisé, sans une organisation unitaire franchement majoritaire, avec des points de vue antagonistes jusqu'au sein

(244) « La loi sur les conseils de travailleurs sera le défi législatif sur la question du travail en 2013 », *Agencia venezolana de noticias*, 29 décembre 2012 (www.aporrea.org/trabajadores/n220655.html) Les projets émanent de la CBST-CPP, du Parti communiste et du *Colectivo de acción integral*.

(245) « La loi sur les conseils de travailleurs cherche à garantir la gestion socialiste », *Radio del Sur*, 9 septembre 2013 (<http://laradiodelsur.com/?p=207644>). Certains au sein de la CBST-CPP contestent le bien-fondé du projet et s'attirent les foudres chavistes : « Les conseils de travailleurs sont dès à présent nécessaires pour la Révolution bolivarienne », *Aporrea*, 3 août 2013 (<http://www.aporrea.org/ideologia/a171104.html>). Du coup le site de CBST-CPP est muet sur le sujet (<http://centralbolivarianasocialista.blogspot.fr/>, consulté le 26 mars 2014).

(246) *El Libertario*, n° 56, mai-juin 2009, précité note (238).

de chaque centrale, pour constituer une force capable de subvertir le régime et constituer l'axe du mouvement révolutionnaire. Mais le pouvoir ne parvient pas pour autant à le museler entièrement parce que la base ouvrière et les organisations revendiquant l'autonomie syndicale font plus que résister. On peut donc compter sur leur expérience et leur combativité, même dans les syndicats chavistes, sur leur capacité de réfuter la ligne qu'on veut leur imposer, d'envoyer promener les caciques. Seuls, ils ne peuvent rien, mais leurs fractions les plus combattives sont en mesure de constituer un apport décisif pour collectiviser les entreprises et s'emparer des organes communaux du pouvoir populaire pour l'organisation de la révolution émancipatrice et de ses lendemains. Peuvent-elles compter sur un mouvement social fort ?

Un mouvement social atone

Comment expliquer qu'hors les syndicats, il n'existe pas de mouvement social significatif, indépendant de l'État, avec des regroupements associatifs, de voisinage, de travailleurs, ayant une taille critique, des structures fédérales, une intendance efficace, une discipline consentie, une stratégie propre... tout ce qui fait un mouvement organisé pour changer la vie, le monde si possible (247). Diverses raisons sont avancées. Le clientélisme lié à la manne pétrolière qui n'incite pas à faire l'effort de s'organiser (248). Des partis politiques corrompus vivant du népotisme et de la cooptation qui dégoutent de tenter toute forme de regroupement (249). De « *faibles niveaux de culture politique dans la population* » (250), mais aussi le souvenir de la fausse démocratie issue du pacte du Punto Fijo, des violences du Caracazo, des tentatives de putschs, de la répression des essais d'émancipation de l'État ou des partis politiques. Toutes raisons qui, additionnées, font que le mouvement social autonome est faible. Faible mais pas totalement absent, il a existé et existe encore par-ci et par-là des expériences d'organisations autonomes (251). Certaines sont même significatives comme l'emblématique réseau coopératif autogéré Cecosesola dans la région de Lara fondé en 1967 ; il regroupe aujourd'hui une cinquantaine d'organisations, 20 000 adhérents et 1 300 de travailleurs associés qui

(247) « *Il n'y a pas au Venezuela de mouvements organisés ressemblant à la Confédération des nationalités indigènes d'Équateur, ni aux comités de quartier (juntas vecinales) et aux cocaleros boliviens ou encore aux piqueteros argentins, pour ne pas mentionner les cas les mieux structurés tels que le Mouvement des sans-terres brésiliens ou les Zapatistes au Chiapas* ». (Raúl Zibechi, « Hugo Chávez et les mouvements sociaux ou le temps des ambiguïtés », Réseau d'information et de solidarité avec l'Amérique latine, 15 février 2006 (http://risal.collectifs.net/spip.php?article1606&decoupe_recherche=zibechi)).

(248) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 150.

(249) Voir par exemples les études de Steve Ellner, précitée note (21), pages 36 et 40 et de Mathieu Commet, précitée note (17), page 107.

(250) Rafael Uzcátegui, « Résumé express de la situation vénézuélienne pour gens curieux et peu informés », *Fondation Besnard*, 21 février 2014 (<http://www.fondation-besnard.org/spip.php?article2100>).

(251) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 192 et suivantes.

interviennent dans des domaines divers : production agricole, distribution alimentaire, transport, santé, épargne et fonds de solidarité, etc. (252)

Si Cecosesola a pu maintenir son indépendance ce n'est pas le cas de la plupart des autres autonomies qui ont été neutralisés par le système chaviste. Trois principales raisons sont données par Rafael Uzcátegui à cette situation :

- Chávez a polarisé le champ politique ; « *On est avec nous ou contre nous* », ce qui a fragmenté les organisations où le souci d'exister à primer celui de résister ;
- le coup d'État manqué de 2002 a été une aubaine pour faire taire les revendications des mouvements populaires car elles favoriseraient la droite et l'extrême-droite ;
- les groupes civils paramilitaires pratiquent le renseignement social auprès de l'État et, s'il faut faire cesser toute velléités autonomes, exercent des pressions psychologiques voire physiques (253).

Peut-on sortir de cette tutelle étatique ? Le même auteur propose, pour les militants, et spécialement pour les anarchistes, de « *s'attaquer à trois chantiers* » :

- participer à la reconstruction de l'autonomie des mouvements sociaux combattifs ;
- résister au regain d'influence que pourraient connaître les héritiers des partis politiques traditionnels ;
- prendre part à l'implosion imminente de la matrice politico-culturelle dont Hugo Chávez est un héritier en promouvant des valeurs nouvelles dans la construction collective d'une société différente fondées sur la liberté et la justice sociale (254).

En attendant, il convient de souligner que s'il n'y a pas d'organisations autonomes structurées, un mouvement social organisé, il n'en existe pas moins une active agitation revendicative ; c'est un paradoxe de la réalité sociale vénézuélienne. En 2007, il y eu 1 521 manifestations, en 2008, 1 763 et en 2009, 3 297 :

« Le gouvernement prétend que la majorité des manifestations sont attribuables à l'opposition de droite [...]. Mais les enquêtes réalisées par les associations de défense des droits de l'homme indépendantes indiquent que 67,3 % de ces manifestations ont des objectifs sociaux, économiques ou culturels, près de la moitié, soit 30 % du nombre total des manifestations, sont liées à des conflits du travail. Viennent ensuite les revendications concernant le logement et les problèmes de violence et d'insécurité » (255).

(252) Simon Grysol, « Cecosesola : la réflexion permanente ! », *CQFD*, n° 112, juin 2013 (<http://cqfd-journal.org/Cecosesola-la-reflexion-permanente>). Voir le site de Cecosesola (*Cooperativa central de servicios sociales del Estado de Lara*) sur lequel on remarquera qu'il n'est fait aucune apologie – ni même mention – de Chávez et son régime à la différence de la plupart de sites du mouvement social vénézuélien (<http://www.cecosesola.net/>).

(253) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), pages 244 et suivantes.

Ces milices civiles jouent un rôle obscur dans les événements de 2014, plus police auxiliaire d'un pouvoir qui s'affole que défenseurs de la révolution.

(254) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), page 255.

(255) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), page 260.

Des esprits libertaires avanceront que cette réalité recèle une avancée de la conscience ; ils valideront le vide d'organisations, surtout de partis politiques ou pseudo-politiques, comme l'occasion de construire l'autonomie, d'inventer cette autre chose sans État. Par où commencer ? Le champ syndical peut être investi mais l'action sera limitée ; la reconstruction du mouvement social est un travail à long terme qui risque de condamner à l'isolement. Pourquoi alors ne pas tenter de subvertir les institutions communales mises en place par le pouvoir ? De prendre les chavistes au mot ?

Les conseils communaux, moteurs de la révolution ?

Beaucoup de spécialistes sont d'accord pour dire que « *la vitalité des pratiques politique locales dans les conseils communaux notamment [...] ont permis une réinsertion citoyenne de nombreux citoyens dans le cadre de la démocratie participatives* » (256). L'affirmation peut s'accompagner de bémols : « *Pourtant, derrière ce véritable succès de participation populaire et au-delà même de la rhétorique gouvernementale en la matière, ces conseils communaux ne sont pas comme tels porteurs d'un projet politique global. Ils "collent au terrain" et expriment les besoins immédiats de leur communauté. Ils font donc remonter vers l'appareil présidentiel les problèmes locaux, négocient les moyens pour les résoudre, mais restent largement tenus à l'écart des véritables centres de décisions* » (257). Faut-il conclure par un véritable pessimisme avec lequel tout communiste sera d'accord : « *La soumission légale, fonctionnelle et financière des conseils communaux au pouvoir de l'État est un sérieux obstacle à l'impulsion d'un mouvement autonome en leur sein* » (258).

L'homme de terrain, le militant, saisi par la lassitude, enfonce le clou :

« Il est vrai qu'on peut trouver à travers le pays des conseils communaux qui ont créé des coopératives, construit des terrains de sports ou planté des arbres dans les squares. Car c'est aussi leur mission d'apporter localement des améliorations sur une petite échelle, tout en ne rendant compte qu'au gouvernement central. Ceci étant, les conseils communaux, instruments de gouvernement, n'ont qu'une autonomie réduite et n'ont pas contribué à faire naître une culture politique, des modes de participation des citoyens différents de ceux que le pays a connu depuis l'instauration de la démocratie en 1958 » (259).

Un obstacle sérieux n'est pas un obstacle insurmontable. Aussi peut-on rêver de conseils communaux, saisissant l'événement pour, s'émancipant de l'emprise étatique, devenir la base révolutionnaire vers l'autogestion. Il est alors rappelé que, dans trop de cas, prévaut la désorganisation, la corruption ; mais ce n'est pas une fatalité car « *les populations sont en train de s'associer de manière accélérée à la*

(256) Olivier Compagnon, entretien avec Rosa Moussaoui, *L'Humanité*, 7 mars 2013.

(257) Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), page 153.

(258) « *El Libertario* prend la parole », 1^{er} septembre 2009, précité note (110).

(259) Rafael Uzcátegui, *Venezuela : révolution ou spectacle ?*, précité note (1), page 225.

gestion publique et au nécessaire passage de la revendication individuelle à l'expression d'un besoin collectif » (260). Néanmoins, nouvelle contrariété, cette association collective a pour objectif « *essentiellement d'améliorer le cadre de vie communautaire et non pas de mettre en pratique des idées politiques qui relèveraient du "socialisme du 21^e siècle" comme peut souvent le marteler le président Chávez* », plus grave « *bien souvent, [...] les conseils communaux sont d'abord des outils de réclamation d'une intervention publique pour résoudre un problème précis* » (261). Le géographe Julien Rebotier résume :

« *Quel que soit le jugement formulé sur la volonté du pouvoir chaviste de rendre effective la décentralisation, de réaliser le transfert des compétences ou d'assumer la coresponsabilité du pouvoir, il apparaît de façon évidente que les lignes directrices choisies depuis 1998 offrent des espaces aux communautés organisées. Celles-ci s'en emparent dans la perspective pragmatique – bien plus qu'idéologiques – de leurs besoins* » (262).

L'histoire n'est pas écrite

En définitive, il est légitime de désespérer de Chávez, comme de Maduro, pour passer du socialisme étatique au communisme en inventant des institutions au-delà de l'État ; on peut tout autant douter des desseins révolutionnaires du peuple (263).

(260) Anne-Florence Louzé, étude précitée note (163), page 100.

(261) Mathieu Commet, étude précitée note (17), page 114 et 123.

(262) Julien Rebotier, étude précitée note (172), page 181.

(263) Une règle voudrait que lorsque la pauvreté diminue, la délinquance baisse. Une autre, liée, qu'en période de construction révolutionnaire le peuple se conscientise. Si, elles ont pu être vérifiées jusqu'encore récemment à Cuba, ce n'est pas le cas au Venezuela. La pauvreté a diminué de manière significative et la prise de conscience du peuple semble réelle et pourtant la délinquance continue de croître. Selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en 2009, le taux d'homicides pour 100 000 habitants est de 49 au Venezuela contre 19 en 1998 date d'arrivée au pouvoir de Chávez. À titre de comparaison, il est de 33 en Colombie où existe une rébellion armée, et entre 18 et 21 au Mexique où sévissent les cartels de la drogue ; la moyenne mondiale est de 6,9 en 2010 et de 1,4 en France (*Étude mondiale sur l'homicide, 2011*, http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/statistics/Homicide/BOOK_Etude_mondiale_sur_lhomicide_2011_ebook.pdf).

Selon les chiffres du gouvernement vénézuélien, le taux d'homicides, en 2013, ne serait que 39 et, pour l'ONG Observatoire vénézuélien de la violence de 79 (Paulo A. Paranagua, « L'assassinat d'une ancienne Miss Venezuela provoque un choc et relance le débat sur l'insécurité », *Le Monde*, 11 janvier 2014). À cela s'ajoute l'impuissance de la police, en 2009, 93 % des 16 094 homicides sont restés impunis (*Le Monde*, 6 janvier 2011). La situation devient si grave, que l'opposition, pourtant peu conciliante, par son chef, Henrique Capriles Radonski, propose au président Maduro « *de laisser de côté leurs profondes différences et de s'unir contre l'insécurité* » (*Le Monde*, 11 janvier 2014), mais d'autres opposant, derrière Leopoldo Lopez, avance l'insécurité pour porter la contestation dans la rue (*El País*, 15 février 2014).

L'ancien guérillero salvadorien, Joaquin Villalobos, apporte des explications : tolérance à l'égard de la petite délinquance favorisée par la polarisation idéologique entre pauvres et riches, présence sur le territoire d'éléments des Forces armées révolutionnaire de Colombie (FARC) qui favorisent la circulation d'armes, développement de milices armées partisans pour s'opposer à un coup d'État, relâchement de la discipline dans la police et l'armée, le tout caractéristique d'un affaiblissement de l'État qui favorisent la corruption et les trafics notamment de drogue (Joaquin Villalobos, « La guerre qui n'annonce au Venezuela », *Le Monde*, 7 octobre 2010).

Que, s'il en avait, sa capacité organisationnelle faisant défaut, il faudrait se satisfaire du choix des « leaders communautaires », de suivre un Chávez dont la politique améliore le quotidien malgré son autoritarisme ; malgré ses décrets, son parti, son électoralisme (264), ses atteintes à la liberté de la presse (265) ; malgré la concentration des moyens de production dans les mains du gouvernement, en un mot son étatisme ; malgré, aussi, son nationalisme, son mysticisme, son militarisme (266), sa politique étrangère qui peuvent être consternants. Mais... L'histoire n'est pas écrite. Maduro remplace Chávez ; sa veine syndicaliste revivifiera-t-il une révolution balbutiante ? Pour l'heure, il n'en est qu'un double palot du *Comandante* (267). Si le peuple participe, il se forme, il développe sa conscience sociale et politique qui lui permettra d'accéder à des modes de pensée qu'il ignorait ; il apprendra ainsi à se faire une opinion, à concevoir un autre monde que celui qu'on lui propose, serait-ce le socialisme du 21^e siècle. Le professeur Yves Sintomer, de l'Université de Paris 8, constate :

« Désormais, tout le monde ou presque parle de politique au Venezuela. Cela n'est pas un mince acquis dans un continent où la

Répondant dès 2009 à ce type de critiques, le ministre des Relations intérieures et de la Justice de 2008 à 2012, Tareck El Aissami, propose d'abord, d'améliorer la formation et le statut de la police, ensuite, de rapprocher la police de « *la réalité du quartier* » en l'obligeant à rendre compte aux conseils communaux (*Agence bolivarienne d'information*, 5 novembre 2009). Mais en 2014, les faits sont tels que le 27 janvier, le ministre de la Culture, Fidel Barbarito évacue la question et déclare que « *la délinquance est l'héritage d'un modèle capitaliste* » (*Agence vénézuélienne d'information*, <http://www.avn.info.ve/contenido/ministro-barbarito-delincuencia-es-heredada-modelo-capitalista>).

(264) Électoralisme, entendu comme moyen de pression pour détourner la population du débat critique et le ramener dans la discipline démocratique de soumission à la majorité.

(265) Il n'est pas possible de développer ici les nombreuses atteintes à la liberté de la presse commises par les gouvernements de Chávez comme celui de Maduro. Il faut toutefois considérer que beaucoup de ces violations s'expliquent, sinon se justifient, par la hargne de certains médias réactionnaires qui, par exemple, ont soutenu le coup d'État de 2002 et qui, constamment appellent au renversement du régime. Sur cette question délicates, lire entre autres, Patrick Guillaudat et Pierre Mouterde, *Hugo Chávez et la révolution bolivarienne*, précité note (10), pages 181 et suivantes. Pour un point de vue récent : Marie Delcas, « Les médias au cœur de la crise politique au Venezuela », *Le Monde.fr*, 21 février 2014.

(266) Chávez était un militaire qui, en 1992, n'a pas hésité à recourir au coup d'État. À ce titre, il se méfie de ses collègues, ne dit-on pas qu'avec la création du Parti socialiste unifié du Venezuela, il cherchait « *à se protéger d'éventuels officiers putschistes, plutôt qu'à museler les opposants ou à établir, graduellement, un État d'exception* » (David Recondo, étude précitée, note 118, p. 55). L'heure du pacifisme et de l'internationalisme prolétarien n'est pas venue au Venezuela, et l'accord américano-colombien de juillet 2009 autorisant les États-Unis à utiliser cinq bases militaires en territoire colombien est une aubaine pour justifier la militarisation du Venezuela. Elle prendra d'abord la forme d'une légalisation et d'une réorganisation des milices boliviariennes, corps de civils volontaires armés sous le commandement direct du président lequel déclare qu'elles seront « *le peuple en arme* » ; ensuite, elle se fera par le rétablissement d'un service militaire obligatoire durant un an pour tout Vénézuélien âgé de 18 à 60 ans (*El País*, 23 octobre 2009). Le Deuxième plan socialiste 2013-2019, précité note (71), prévoit à son point 3.3 « *d'amplifier et de soutenir le pouvoir militaire pour la défense de la Patrie* ».

(267) Doit-on penser comme l'éditorial d'*El País* du 27 mars 2014, « Le Venezuela sans issue », que la crise actuelle révèle « *l'échec du chavisme sans Chávez* » ? Et voilà que l'opposant de centre-droit Henrique Capriles, dans un entretien avec Paulo A. Paranagua, regretterait presque Chávez car Maduro « *ne lui arrive pas à la cheville* » (*Le Monde*, 3 avril 2014).

chose publique a été à ce point appropriée par des milieux restreints qu'elle semblait étrangère au plus grand nombre » (268).

Et certains auteurs, éprouvant peut-être plus de sympathie encore pour la révolution bolivarienne, ont une vision franchement optimiste de la situation :

« Contrairement au régime cubain, les espaces locaux de mobilisation et de participation citoyenne ne se cantonnent pas à un débat sur les modalités pratiques de réalisation du projet révolutionnaire mais bien à une discussion de fond sur les définitions et les orientations même du projet bolivarien » (269).

Mais il faut avoir l'idéalisme d'un Noam Chomsky pour penser que le Venezuela de Chávez « est en train de construire cet autre monde possible » (270). Une fois encore Chomsky fait preuve d'aveuglement politique pour rejoindre les adorateurs d'un président torturé par des sentiments de justice sociale qui se heurtent à son sens de l'État, à son égocentrisme (271). Chomsky serait de ceux qui croient que le peuple vénézuélien, du jour au lendemain, enclenchera le processus émancipateur, concevra le communisme comme une société égalitaire et sans État. Toutefois, à sa décharge, aujourd'hui, dans quel autre endroit du monde se niche un petit espoir de démocratie directe à grande échelle ? Si petit soit-il, il nous instruit et instruit les Vénézuéliens de l'absolue nécessité du subvertir Maduro puisqu'ils n'ont pu le faire pour Chávez car le futur émancipé de viendra ni de lui, ni de son parti, ni de ses partisans trop occupés à consolider leurs pouvoirs étatiques, politiques, économiques, mafieux parfois. David Recondo pense que « seule la rencontre entre la citoyenneté locale en construction et de nouveaux cadres politiques capables d'en relayer les expressions, tout en soutenant le processus d'auto-organisation de la

(268) Yves Sintomer, étude précitée note (14), page 220.

(269) David Recondo, étude précitée note (118), page 54.

(270) Déclaration lors d'une visite au Venezuela, *El País*, 25 août 2009 (« Le prestigieux intellectuel américain se laisse séduire par le président vénézuélien à Caracas »).

Octavio Alberola, « Chomsky, bouffon de Chávez », *Cuba libertaria*, n° 12, septembre 2009 (en français sur le site *Polemica cubana* : <http://www.polémicacubana.fr/?p=16>) suivi de « Précisions sur Chomsky, les Castro, Chávez... », *Cuba libertaria*, n° 14, janvier 2010 (http://issuu.com/ellibertario/docs/cuba_libertaria_n__14).

(271) L'ancien président de Bolivie (2003-2005), Carlos Mesa (centre-droit) estime que Chávez est « la personnalité la plus remarquable [relevante] d'Amérique latine » (*El País*, 31 décembre 2009). Le compliment n'est pas mince venant d'un homme qui « dégingue » toutes les politiques de gauche d'Amérique latine. La popularité dont jouissait Chávez n'est plus à démontrer, l'appui du peuple tant dans la rue que dans les urnes parle. La question du dirigeant charismatique n'est pas propre à l'Amérique latine, elle est une constante des mouvements révolutionnaires ; les anarchistes espagnols n'y échappèrent pas avec un personnage comme Buenaventura Durruti. Mauricie Lemoine, dans un article intitulé « Cette Amérique latine qui assume l'affrontement », écrit : « Le constat peut déranger, dans les mouvements altermondialistes, anticapitalistes ou chez ceux qui, attachés au "ni Dieu, ni maître, ni tribun", insistent sur la direction collective ou sur la spontanéité populaire. Pourtant, le rôle central du "dirigeant charismatique" saute aux yeux – sans remettre en cause, mais en le démultipliant, celui des millions de citoyens anonymes qui participent d'une manière ou d'une autre aux "processus" » (*Le Monde diplomatique*, mai 2009, p. 16). Mathieu Commet nuance : « Il importe de dépasser l'image d'un Chávez tout puissant, en se penchant notamment sur les formes de participation citoyenne à l'échelle locale » (Étude précitée note 17, page 105).

société civile, pourra créer les conditions d'une démocratie post-chaviste » (272). Cette proposition est celle des marxistes rénovateurs, tel le Nouveau parti anticapitaliste ou de marxistes réformateurs comme le Front de gauche (273). Elle porte en elle-même ses contradictions : démocratie et autogestion, cadres et autonomie collective, représentation et mandat... Une telle conception ne tire pas les enseignements des expériences historiques de Russie, d'Espagne ou de Cuba. Si elle devait trouver réalisation – ce qui n'est pas impossible – elle ne pourrait déboucher que sur la constitution d'un parti de militants, de leaders, qui se voudra dominant, puis d'une bureaucratie qui renforcera l'État lequel soumettra le peuple. L'émancipation ne peut venir que d'un projet collectif sans autre autorité que l'autorité de compétence qui prend toute sa dimension dans l'autogestion, sans autre organisation qu'un fédéralisme fondé sur le mandat précis et révocable, respectueux des autonomies dans une discipline consentie. Sauf à tenir le même discours que les réactionnaires d'ici ou de là-bas, le Venezuela reste une – fragile – hypothèse révolutionnaire.

Ce qui se passe en ce moment au Venezuela est très inquiétant. Les manifestations des étudiants et de la population qui demandent plus de justice sociale par la baisse de l'inflation, la fin des pénuries et de l'insécurité, politiquement récupérées par la droite la plus réactionnaire, sapent les bases du régime. S'il sombre qui en profitera ? Le peuple est-il en mesure de prendre la direction du pays en organisant la fédération des communes autonomes et l'autogestion de l'économie ? C'est improbable. Alors qui ? L'opposition parlementaire avec les vieux partis socio-démocrate et démocrate-chrétien, la bourgeoisie moderne emmenée par Capriles, la droite dure avec Leopoldo Lopez, la réaction fascisante avec Maria Corina Machado, l'Armée, tous ensemble pour en finir avec l'espérance d'un autre futur ? Les rapaces sont sur la brèche et certains s'en félicitent (274).

Texte libre de droits avec mention de l'auteur : **Pierre Bance**, et de la source : **Autre futur.net**, site pour un Syndicalisme de base, de lutte, autogestionnaire, anarcho-syndicaliste & syndicaliste révolutionnaire (www.autrefutur.net).

(272) David Recondo, étude précitée note (118), page 56.

(273) Jean-Luc Mélenchon joue les Chávez (Jonathan Boucher-Petersen, « Mélenchon revendique son tropisme sud-américain », *Libération*, 25 août 2012). Rien à craindre de ce politicien dont le passé montre qu'il ne ferait pas le dixième de ce qu'a fait Chávez s'il en avait l'opportunité.

(274) Pour un exemple en France, lire les derniers articles de Paulo A. Paranagua dans *Le Monde* : « Maria Corina Machado, pasionaria de la contestation au Venezuela (16 avril 2014) ; « Le Venezuela de Nicolas Maduro est à la dérive » (17 avril 2014) ; « Leopoldo Lopez, le prisonnier politique numéro un du président vénézuélien Maduro (23 avril 2014).